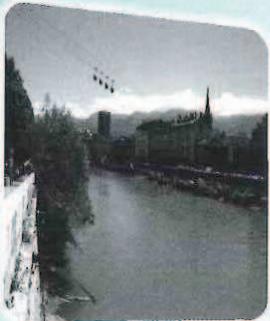


RAPPORT FINANCIER

ANNUEL

2011



COOPERER,
C'EST L'AVENIR



SUD RHÔNE ALPES

BANQUE ET ASSURANCE

Le bon sens a de l'avenir

Conseil d'Administration

Jean-Pierre GAILLARD, Président
Marc RASPAIL, Vice-président
Nathaly PEYRACHON, Vice-présidente
Jean-Paul CHAVAS, Secrétaire
Guy SAUVAJON, Secrétaire-Adjoint
Philippe COSTET, Trésorier
Daniel JENIN, Administrateur délégué pour le Rhône
Bernard CLAVEL, Administrateur
Jean Michel COTTE, Administrateur
Guy-Noël DEVAMBEZ, Administrateur
Claude GIRAUD, Administrateur
Jean-Claude GRIOT, Administrateur
Jean-Marie LAGANIER, Administrateur
Marie-Armelle MANCIP, Administrateur
Joseph PEYRONNET, Administrateur
Michel PLANTE, Administrateur
Annie ROUX, Administrateur
Gisèle SIBEUD, Administrateur

Comité de Direction

Christian ROUCHON, Directeur Général
Emmanuel BARRAS, Directeur Général Adjoint
Eric CAMPOS, Directeur Général Adjoint, Responsable du Site de Valence
Laurent BABUT, Directeur des Ressources Humaines
Gérard BIESSY-BONNET, Directeur Commercial
Ivan BORNECQUE, Directeur du Développement des Financements
Jean-François DEFRAZNE, Secrétaire Général
Alain GAGNON, Directeur Bancaire Assurances Placements Responsable du site de Privas
François GUILLEBERT, Directeur Nouvelle Relation Clientèle
Bertrand MALAPERT, Directeur Entreprises
Jean-Noël SAPPEY, Directeur Finances et Logistique
Arnaud COLLOMB, Président Square Habitat Sud Rhône Alpes

Sommaire

Rapport de gestion.....	2
Facteurs de risque.....	20
Rapport du Président.....	43
Comptes individuels.....	64
Bilan.....	65
Hors bilan.....	66
Compte de résultat.....	66
Annexes aux comptes individuels.....	67
Comptes consolidés.....	105
Cadre général.....	106
Compte de résultat.....	110
Bilan actif.....	112
Bilan passif.....	113
Tableau de variation des capitaux propres.....	114
Tableau des flux de trésorerie.....	115
Notes annexes aux états financiers.....	116
Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 27 mars 2012.....	179
Rapports des commissaires aux comptes.....	184
Achats et ventes de CCI dans le cadre d'un programme de rachat.....	203
Document annuel d'information.....	204
Publicité des honoraires des Commissaires aux Comptes.....	207
Attestation du Responsable de l'information.....	208

RAPPORT DE GESTION

■ L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

I-1 L'évolution des marchés financiers en 2011

1 La crise actuelle est exceptionnelle car il s'agit d'une crise de confiance à l'égard de l'actif « sans risque » : l'emprunt d'Etat

Le marché de la dette souveraine est un moyen de financement des Etats, mais durant les 70 dernières années, les marchés financiers ont fonctionné sur l'hypothèse que la dette publique des économies avancées était un actif sans risque. Or, la dette publique des pays avancés n'est plus considérée sans risque, tant en Europe par la participation du secteur privé qu'aux Etats-Unis par le débat sur le plafond de la dette.

Aux Etats-Unis: en décembre, la Fed n'a pas eu besoin de nouvelles mesures de stimulation de l'économie, ceci grâce à l'effet cumulé du choc de la crise de la dette dans la zone euro et des perspectives plus encourageantes de la croissance américaine. Les risques continuant toutefois à peser sur l'économie, la Fed maintiendra jusqu'à mi-2013 le taux directeur au niveau exceptionnellement bas de 0%-0,25%, en cours depuis décembre 2008. Mi-décembre, l'embellie a permis au dollar de monter à son plus haut niveau depuis janvier face à l'euro (1,31).

Dans la zone euro : après l'avoir augmenté deux fois de 25 points de base sur le 1^{er} semestre 2011, la BCE a abaissé son taux directeur de 25 points de base en novembre pour le ramener à 1,25%, afin de prendre en compte le durcissement des conditions financières lié à l'explosion des écarts de rendement souverain, l'incertitude accrue et la perte de confiance, l'ensemble laissant craindre des risques accrus à la baisse des taux. Le taux interbancaire à 3 mois a poursuivi sur 2011 une lente progression enclenchée sur le second semestre 2010, son niveau passant ainsi de 1% en janvier à 1,42% (le 15 décembre).

Par ailleurs, dans son rôle de prêteur en dernier ressort, l'Eurosystème a confirmé la poursuite de la politique d'apport de liquidité au système bancaire en quantité illimitée et à taux fixe au moins jusqu'à juin 2012. La politique en matière de garanties a été ajustée, afin d'éviter les chocs et les pénuries de liquidité résultant des modifications des notations. Les financements en dollars, fondés sur l'accord de swap mis en place avec le Système fédéral de réserve, ont également été facilités.

De plus, les très fortes perturbations sur les marchés rendent nécessaires des interventions temporaires sur les marchés présentant des dysfonctionnements manifestes, afin de garantir le fonctionnement du mécanisme de transmission de la politique monétaire ; c'est dans ce but que la BCE a lancé le programme d'achats d'obligations (Securities Market Program).

Ces différentes mesures visent à traiter l'accumulation de la dette issue des politiques budgétaires gouvernementales, l'Eurosystème refusant néanmoins de monétiser massivement les déficits budgétaires publics.

2. Marché de taux : la crise promet de durer dans la zone euro, tandis qu'une embellie se profile aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis: à 3,29 % au 1er janvier, les T-Bonds 10 ans ont atteint un plus haut de 3,67% en février, avant d'entamer une longue baisse, jusqu'au plus bas de 1,72% en septembre. Les rendements des obligations d'Etat américain sont donc restés extrêmement bas bien que la confiance des investisseurs ait été affaiblie, aucun accord n'ayant été trouvé sur la réduction du déficit, ce qui a conduit à l'abaissement de la note de crédit des Etats-Unis par Standard & Poor's.

En décembre, le taux des T-Bonds 10 ans oscille autour de 2%. Ce bas niveau des taux est favorable à la reprise économique, d'autant que le dollar est à son plus haut face à l'euro et que la zone euro menace d'être à son tour dégradée. La Fed peut ainsi conserver pour le moment la cartouche d'une nouvelle phase d'assouplissement quantitatif (Quantitative Easing QE3) si le marché immobilier, gravement sinistré, ne reprend pas et si le crédit ne repart pas, les ménages étant toujours lourdement endettés.

Après avoir acheté 2.300 milliards de dollars de titres durant les QE1 et QE2 entre décembre 2008 et juin 2011, la Fed pourrait si besoin acheter 550 milliards de dollars de créances hypothécaires. En parallèle, la Fed poursuivra son opération Twist lancée en septembre, visant à allonger la maturité moyenne des titres du Trésor en remplaçant de titres à courte maturité par de plus longues maturités, prévue pour 400 milliards de dollars, permettant ainsi une stimulation de l'investissement (sans faire tourner la planche à billets). La Fed s'est aussi engagée à maintenir ses taux à un niveau bas pendant une période plus longue.

Dans la zone euro : à 3,36 % au 1er janvier, le taux de l'OAT 10 ans a atteint un plus haut à 3,78% en avril, et a enclenché une baisse jusqu'au plus bas de 2,48% en septembre, avant de remonter jusqu'à 3,72% en novembre.

La volatilité des titres souverains européens a atteint des sommets, les marchés n'ayant cessé d'envisager le pire (faillite de la Grèce, contagion à l'Espagne, le Portugal, l'Italie, implosion de la zone euro). Sur le 4ème trimestre, les perspectives économiques de la zone euro se sont fortement dégradées. En résultat, de nombreuses obligations d'Etat sont largement surévaluées et leur rendement ne couvre parfois pas l'inflation. Par ailleurs, les disparités entre Etats membres de la zone euro sont fortes en fonction de l'appréciation des risques par les investisseurs.

3. L'environnement est peu favorable aux actions ; pourtant des opportunités existent à un horizon d'investissement suffisamment long.

A 3.805 fin 2010, le CAC40 termine 2011 à 3.160 points (le 30 décembre). 2011 est marquée par l'influence de plus en plus forte des marchés financiers sur les décisions politiques, et cela devrait continuer dans la solution à trouver pour régler la crise de l'euro.

Les valorisations des actions, aujourd'hui inférieures à la moyenne historique, incorporent déjà une large part des incertitudes et même de la récession ; elles sont donc attrayantes dans une perspective historique, mais à cause du risque systémique lié à la crise de la dette souveraine, le contexte est défavorable aux actions et pèse considérablement sur les entreprises alors même que celles-ci ont amélioré leur profitabilité depuis 2008. La prudence devrait régner en 2012, et les marchés actions devraient donc être confrontés à un contexte difficile et volatil. Le rendement du dividende dans les marchés développés dépasse pourtant celui du papier d'Etat, et les primes de risque sont supérieures à la moyenne à long terme. Des investissements pourraient être porteurs : l'innovation, certaines valeurs de croissance internationales, l'accès aux ressources naturelles. En outre, les marchés émergents sont décotés alors que leur croissance bénéficiaire est nettement plus élevée que celle des marchés développés.

Au final, si l'horizon des investisseurs est suffisamment long, les actions pourraient offrir de bonnes opportunités de constituer un capital à long terme dans un portefeuille diversifié : contrairement aux ménages et aux Etats, les entreprises ont été très prudentes, en remboursant leurs emprunts et en accroissant leur trésorerie.

Evolution des taux	Moyenne T1	Moyenne T2	Moyenne T3	Moyenne T4	Moyenne annuelle	Valeur 31/12
2008						
Euribor 3 mois	4,71 %	4,84 %	5,12 %	4,21 %	4,63 %	2,89 %
OAT 10 ans	4,27 %	4,50 %	4,59 %	3,88 %	4,22 %	3,36 %
2009						
Euribor 3 mois	2,02 %	1,31 %	0,87 %	0,72 %	1,23 %	0,70 %
OAT 10 ans	3,61 %	3,79 %	3,62 %	3,53 %	3,64 %	3,61 %
2010						
Euribor 3 mois	0,66 %	0,68 %	0,87 %	1,02%	0,81%	1,00%
OAT 10 ans	3,48 %	3,18 %	2,78 %	3,03%	3,12%	3,36%
2011						
Euribor 3 mois	1,09%	1,41%	1,56%	1,49%	1,39%	1,36%
OAT 10 ans	3,54%	3,51%	2,99%	3,19%	3,31%	3,17%

CAC 40	1er janvier	31-déc	Cours le + haut	Cours le + bas	Variation annuelle
2008	5 614	3 218	5 614	2 881	- 43 %
2009	3 218	3 935	3 892	2 519	+ 22 %
2010	3 935	3 805	4 066	3 331	-3 %
2011	3 805	3 160	4 157	2 810	-17%

I-2 La conjoncture et les perspectives économiques

La situation de l'économie mondiale s'est détériorée en 2011. Les économies émergentes ont continué de croître mais leur taux de croissance tend à se modérer. Les pays développés ont connu un ralentissement de la croissance économique. Dans le contexte de la crise des dettes publiques et d'un affaiblissement de la confiance des agents économiques, les enquêtes de conjoncture indiquent que la zone euro est en légère récession en fin d'année.

Dans son scénario de référence, sous les hypothèses de politiques monétaires restant très accommodantes, de problèmes des dettes publiques et du secteur bancaire dans la zone euro contenus et de resserrements budgétaires non excessifs, l'OCDE envisage une croissance très faible à court terme dans les pays développés et une légère récession dans la zone euro, suivies à partir du second semestre 2012 d'une reprise modérée et progressive.

1. Environnement international : les perspectives de croissance se dégradent

La croissance mondiale continuera d'être soutenue par les pays émergents. La reprise sera toutefois en perte de vitesse avec une croissance du PIB de 1,6% seulement en 2012 dans l'ensemble des pays développés contre 1,9% en 2011.

Aux Etats-Unis, selon l'OCDE, « la croissance devrait rester assez hésitante jusqu'à la fin de 2012 », le manque de confiance et la faible croissance de l'emploi pesant sur les dépenses des consommateurs, le climat d'incertitude modérant l'investissement des entreprises, et la poursuite de l'assainissement budgétaire freinant l'activité, même s'il devrait être moins rapide en 2012 qu'en 2011. Le taux de chômage – 8,6% en novembre 2011 – ne devrait reculer que lentement et donc devrait rester bien supérieur à ce qu'il était avant la crise (5,8% en 2008), avec les conséquences que cela comporte pour l'économie américaine.

En décembre, constatant « une amélioration modeste de l'économie, mais pas assez pour changer de cap », la Fed a confirmé le maintien jusqu'à mi-2013 du niveau exceptionnellement faible du taux directeur (0%-0,25%). Par ailleurs, l'opération « twist » (400 milliards de dollars) par laquelle la Fed vend les obligations d'Etat à court terme (moins de 3 ans) qu'elle détient pour en acheter à plus long terme (entre 6 et 30 ans) devrait normalement tirer les taux longs à la baisse.

2. Dettes publiques et gouvernance : l'épreuve de vérité pour l'Europe

La zone euro fait face à des problèmes structurels marqués depuis 2008. Les écarts de situation entre le Nord et le Sud vont croissant. Les plans de relance et de sauvetage du système financier ainsi que la baisse du PIB en 2009 (- 4,2%) ont conduit à une augmentation des dettes publiques et des déficits budgétaires. La crise a été encore aggravée par la défiance des marchés qui a entraîné un dérapage des taux d'intérêt à long terme et la contagion de la Grèce au Portugal, à l'Italie et à l'Espagne, avec des répercussions sur les banques européennes.

La zone euro est confrontée à un problème de gouvernance: trois plans successifs de sauvetage ont été conclus en mai 2010, juillet et octobre 2011 pour traiter le cas de la Grèce. Devant la défiance persistante des marchés, le Sommet européen du 8 décembre a dû adopter une règle d'équilibre budgétaire stricte et des mécanismes de sanctions automatiques pour les pays en déficit excessif.

La mise en place de plans d'assainissement budgétaires dans tous les pays aura pour conséquence une croissance économique très faible en 2012 : 0,2% selon l'OCDE. La récession ne sera évitée que si d'une part les décisions du Sommet européen sont suivies d'effets, notamment celles concernant la stabilisation des marchés (déploiement du Fonds Européen de Stabilisation Financière et mise en place du Mécanisme Européen de Stabilité appelé à lui succéder dès mi-2012), et d'autre part une politique très accommodante est conduite par la BCE : les baisses du taux directeur à 1,25% et maintenant 1%, et la durée des prêts portée à 3 ans, ne sont qu'une étape sur cette voie.

3. France : la reprise se grippe

En raison du ralentissement engendré par l'absence de résolution de problèmes de dette souveraine en Europe, la France est restée dans une zone de croissance très modérée (+0,2%) au 4^{ème} trimestre 2011. Le chômage a augmenté de 0,2 point à 9,3% au 3^{ème} trimestre et cette aggravation devrait se poursuivre. Le « moteur » consommation des ménages se grippe avec un recul en septembre et une quasi-stabilité en octobre. Si les encours de crédits aux sociétés restent soutenus (+ 5,5% en rythme annuel en octobre), un infléchissement est constaté au niveau du crédit habitat, en relation avec la correction en cours du marché immobilier.

Selon l'OCDE, le PIB ne devrait progresser que de 0,3% en 2012, un niveau bien inférieur à l'hypothèse de croissance du budget 2012 (1%). Compte tenu du ralentissement de la croissance et de la charge croissante de la dette, de nouveaux ajustements budgétaires pourraient devenir nécessaires, après les deux derniers plans de rigueur de 11 et de 7 milliards d'euros, afin d'atteindre les objectifs du gouvernement, un déficit réduit à 4,5% du PIB en 2012 et 3% en 2013.

■ L'ACTIVITE DE LA CAISSE REGIONALE

LA COLLECTE DES RESSOURCES

Les ressources du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes sont essentiellement constituées :

- De la collecte bilan faite auprès de la clientèle, à travers les supports monétaires (comptes courants ou monétaire rémunéré) et l'épargne CAM (essentiellement épargne réglementée comme les livrets ou l'épargne logement),
- Des avances que la Caisse régionale souscrit auprès de Crédit Agricole SA, proportionnelles aux montants des crédits consentis à la clientèle,
- Des refinancements à court terme réalisés auprès de Crédit Agricole SA conformément aux limites fixées par Crédit Agricole SA en matière de risque de liquidité.

L'activité collecte conserve sa dynamique. La collecte bilan (10,50 Mds d'euros) s'accroît de 5,36 % et se décompose comme suit :

- Une progression modérée de l'épargne CAM (+ 0,48 % à 6,87 Mds d'euros). Cette progression est portée par les encours d'épargne logement et les livrets.
- Une progression remarquable de la collecte monétaire (+ 16,03% % à 3,63 Mds d'euros) tirée par l'évolution des dépôts à vue clientèle et surtout par l'attractivité de l'offre de DAT de la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes.

LES EMPLOIS

Dans un contexte économique et financier difficile, la Caisse Régionale confirme en 2011 sa forte implication et son rôle de principal partenaire de l'économie régionale. Les encours bruts de crédit progressent de +6,3% pour s'établir désormais à 11,32 Mds d'euros.

- La progression des encours de crédits immobiliers participe pleinement à ce succès (+8,8%).
- Le volontarisme de la Caisse Régionale aura également permis d'accompagner un nombre croissant d'entreprises et de collectivités locales dans leurs investissements. Nos encours de crédits d'équipement progressent de +3,8%.
- Le financement des collectivités locales à progressé de 25% sur les réalisations de crédits amortissables et les encours progressent de 7,4% pour atteindre 1 580 millions d'euros.

Le volume des réalisations de crédits amortissables est également en progression par rapport à 2010 et se situe à 2 148 millions d'Euros.

LA VENTE DE SERVICES

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a amélioré l'équipement de sa clientèle en services et en produits d'assurance, permettant d'augmenter les commissions encaissées de 5,1% à périmètre constant :

- Au cours de l'année 2011, plus de 34 000 clients ont rejoint la Caisse régionale témoignant ainsi de leur intérêt aux offres et aux hommes qui la constituent. Les 41 000 affaires nouvelles portent le stock de contrats IARD en portefeuille à plus de 221 000 en progression de 4% par rapport à 2010.

LA POLITIQUE SOCIALE

En 2011, la politique de RH de la Caisse Régionale s'est traduite par un maintien de nos effectifs sur nos trois bassins d'emploi, nous avons confirmé la volonté d'assurer un emploi stable.

Sur le plan de la formation, l'année 2011 a permis la poursuite des mises en place de pépinières (Chargés Professionnels, Managers) formant préalablement les collaborateurs à leurs nouveaux métiers afin de répondre au mieux aux renouvellements des générations ainsi qu'aux attentes de nos clients.

Par ailleurs, 2011 a vu la mise en place du projet EODE : nouvelle organisation de la Direction du Marché des Entreprises.

Les axes majeurs de la politique sociale de la Caisse Régionale demeurent le développement de la compétence par la formation, et la mise en place d'un process structurant de gestion des emplois et des compétences. L'ensemble des coûts liés aux formations effectuées au cours de l'année 2011 représente près de 6% de la masse salariale.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes poursuit en 2011 son engagement dans une démarche responsable dont l'objectif s'articule autour de quatre axes essentiels :

- Accompagner nos clients dans leur démarche de développement durable en termes de conseil, de financement, d'assurances et d'épargne au travers de produits et services responsables,
- Soutenir le monde Agricole,
- Accompagner le développement des salariés et favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées dans notre Caisse Régionale,
- Lutter contre le changement climatique par nos investissements immobiliers.

En 2011, notre action s'est concrétisée par diverses opérations, pour accompagner les projets de nos clients en leur proposant des conseils, des offres et des services, mais aussi pour réduire l'impact sur l'environnement de notre activité.

En termes d'offres :

- Financer les investissements environnementaux avec les crédits photovoltaïques, 15,5M€ de financement en 2011 (UNIFERGIE), Attitude Verte pour les professionnels,
- Promouvoir une Agriculture respectueuse de l'environnement : Offres Gestion de l'eau et CA BIO,
- Lancement d'une offre de crédit habitat à conditions exceptionnelles pour nos clients particuliers investissant dans des Bâtiments aux normes BBC, et en complément de cette offre, nos commerciaux et nos clients peuvent s'appuyer sur CALCULEO, très belle concrétisation de CASA, pour affiner les projets autour des économies d'énergie,
- Mise en avant d'une offre de financement des véhicules émettant moins de 125g de CO₂ pour les particuliers (410 véhicules financés pour 4,5M€),
- Promouvoir une gamme de placements Investissement Socialement Responsable (ISR) sur l'ensemble de nos marchés.

Réduire l'impact de notre activité sur l'environnement :

- Tous les salariés du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes trient leurs consommables,
- Mise aux normes NF de 9 Millions d'enveloppes, tous nos dépliants imprimés sur du papier recyclé,
- Dématérialisation de notre communication et des informations clients : 115 161 e-relevés (53 % de plus qu'en 2010), 1 055 870 e-mailings (55 % de plus qu'en 2010), 1 389 939 e-newsletters (+ 39 % par rapport à 2010) 1 166 076 SMS envoyés.
- Mise aux normes HQE de nos agences,

Nous réalisons depuis plusieurs années déjà, nos chantiers d'implantation et de réaménagements d'agence avec la préoccupation de mettre en œuvre le plus possible les concepts de développement durable.

Au cours du chantier

- Choix des entreprises locales
- Tri des démolitions
- Nuisances réduites

Choix des matériaux et équipements

- Moquettes recyclables
- Peintures non polluantes
- Economie d'énergie
 - Systèmes de chauffage-clim VRV réversibles à vitesse variable et haut rendement (30% d'économie d'énergie)

Rideau d'air chaud sur ce système
Eclairages intérieurs basses conso (DéTECTEURS de présence)
Enseignes à leds (60% d'économie d'énergie)
Isolation renforcée (murs, plafonds, vitres)
Economie de fluides
Eau
Mobilier d'usine certifiées OSAS

Pendant l'exploitation de l'agence

Economies d'énergie (régulation des équipements)
Produits d'entretien non polluants
Tri des déchets

Après la fin de vie des locaux

Matériaux recyclables

En cours actuellement, un bâtiment BBC (Bâtiment Basse Consommation) à Bourgoin la Grive qui sera disponible fin 2012. Et notre projet Crédit Agricole Sud Rhône Alpes le Store pour lequel nous appliquons les mêmes principes HQE sous le contrôle d'un bureau d'étude.

LE MUTUALISME

- Dans un contexte économique instable, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a souhaité affirmer sa responsabilité en renforçant sa présence aux côtés de ses clients et sociétaires. Ses valeurs mutualistes de proximité, de responsabilité et de solidarité se sont illustrées au quotidien. Dans ce sens, nous avons pu mesurer la force de notre organisation alliant à tous les niveaux, une structure mutualiste et bancaire.

Des Caisses locales mobilisées :

- La dimension économique et sociale, que nous avons installée progressivement sur l'ensemble de nos territoires, s'est accrue en 2011 :
 - o Nos actions de développement au plus proche de nos territoires. En 2011, 34 projets de développement local ayant trait à l'économie, au social ou à l'environnement ont été mis en œuvre et sont valorisés lors des Assemblées Générales annuelles de Caisses locales qui rassemblent plus de 12000 sociétaires.
 - o Notre engagement dans la sauvegarde du patrimoine. Au cours de l'année 2011, le Crédit Agricole a eu le plaisir d'inaugurer 11 édifices et œuvres restaurés.
 - o Notre concours les « CA d'Or » qui récompense les associations et les professionnels pour leur capacité à innover et investir au bénéfice de nos territoires ; pour cette 7^{ème} édition, sur 21 candidats présentés par les Caisses locales, 8 lauréats ont reçu trophées et récompenses.
 - o Notre partenariat avec les 14 plates-formes France Initiative présentes sur le territoire Sud Rhône Alpes démontre notre volonté d'être acteur dans le développement du tissu économique régional, en favorisant la création et reprise d'entreprises.
 - o Notre dispositif microcrédit, offre réservée à nos clients porteurs de projets (professionnel ou personnel) n'ayant pas accès au financement classique. A fin 2011, plus de 200 clients bénéficient de ce dispositif solidaire.
 - o Notre offre « cartes sociétaires » dont le visuel matérialise l'adhésion du porteur aux valeurs mutualistes. A ce jour, plus de 44 000 clients affichent sur leur carte bancaire leur statut de sociétaire. L'abondement de notre Caisse Régionale de 0,01 € pour tout paiement ou retrait dans un distributeur du CA effectué par un sociétaire, versé sur un fonds dédié à renforcer nos actions mutualistes, a permis de réaliser de nombreux projets pour un montant global de 240 000 €
 - o Outre notre investissement dans le développement du microcrédit, ce fond a permis les actions suivantes :
 - 93 remises de chèques au profit d'associations sur le territoire pour un montant global de 41 000 €,
 - L'élaboration d'un projet régional avec une journée de découverte du cirque offerte aux enfants malades des associations Rêves de nos 3 départements pour un montant de 17 140 €,
 - Des aides Solidaires octroyées à des éleveurs et des arboriculteurs touchés par la sécheresse et la grêle.
- De même, la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes, en partenariat avec le Crédit Agricole Solidarité Développement, participe à des opérations en faveur de l'insertion en France et du développement à l'étranger, et soutient le logement social et très social sur le territoire par le biais du Programme Solidarité Logement. Cette année, cinq projets ont été soutenus, une aide globale de 225 000 € du Programme

Solidarité Logement pour des projets en faveur du logement social, et 24 000 € pour des projets d'aide au développement des pays en voie de développement.

- Une Nouvelle action de Mécénat a bénéficié à notre territoire : CA Assurance filiale assurance du groupe Crédit Agricole a sélectionné et aidé à hauteur de 4 312 € un projet en faveur des aidants familiaux proposé par l'une de nos Caisses locales.
- Enfin la Caisse Régionale a apporté sa contribution au groupe Crédit agricole qui a offert 1 million de repas aux Restos du Cœur.
- L'année 2011 aura été marquée par une volonté de poursuivre le développement du sociétariat, de promouvoir notre différence coopérative et mutualiste et de renforcer notre capital social.
 - o La deuxième édition de la semaine du sociétaire a permis de valoriser les actions mutualistes de notre entreprise et notamment les actions issues de l'abondement Carte Sociétaire, faire connaître notre différence de banque coopérative et offrir à notre clientèle une soirée conviviale et riche d'information sur le thème de la retraite
Cette semaine a ainsi permis de renforcer notre socle de sociétaires.
En 5 jours, près de 3 000 personnes sont devenues sociétaires et près de 1,5 M€ ont été collectés en capital social.
- Les 8 et 9 Novembre 2011, s'est déroulé le séminaire des présidents de Caisses Locales
Cette deuxième édition s'est tenue à Paris dans les locaux de la Fédération Nationale de Crédit Agricole et à CASA. Cette rencontre avait pour objectif la découverte du Groupe Crédit Agricole et l'ouverture sur la banque de demain.
Les présidents ont été très satisfaits de ces deux journées de découverte et de rencontre notamment avec le Président de la Fédération et le Président de CASA .Ce fut l'occasion de mieux appréhender la structure et le fonctionnement du groupe Crédit Agricole et de découvrir également les innovations en préparation au niveau national en terme de relation clientèle.

Le succès de toutes ces actions et manifestations est le fruit des compétences et la complémentarité des Elus et des Salariés et réaffirme notre force et notre différence de banque coopérative régionale animée par des valeurs mutualistes.

L'année 2011 a également été l'occasion de célébrer les 15 ans de Sud Rhône Alpes née de la fusion en 1996 des Caisses régionales Ardèche - Drôme – Isère.
Une rétrospective des évènements qui ont jalonné la vie de l'entreprise depuis sa création a permis de mesurer tout le chemin parcouru grâce à l'engagement des élus et des salariés.

Un Conseil d'Administration CR Informé et formé :

Outre les réunions du Conseil d'administration, des séances de formation/information, se déroulant sur une demi-journée sont organisées trimestriellement à destination de l'ensemble des administrateurs.
Elles permettent d'approfondir certains thèmes ou des enjeux stratégiques pour la Caisse régionale.
En mars 2011, les administrateurs ont suivi une formation sur les risques intégrant l'approche Bâle II. D'autres formations axées sur le développement personnel ont été également dispensées et trois administrateurs CR ont bénéficié d'une formation à l'IFCAM.

La réunion de mai a été consacrée aux orientations stratégiques de la Caisse Régionale pour les années à venir, celle du mois de septembre 2011 portant plus spécifiquement sur les pré-orientations de l'année 2012.

L'ensemble de ces actions d'information et formation ont permis au Conseil d'administration de renforcer sa performance, tant sur la compétence de ses membres, que par leur implication personnelle dans les différents travaux.

On notera par ailleurs l'implication de l'ensemble des administrateurs de la Caisse régionale dans l'économie locale au travers des diverses fonctions de responsabilité qu'ils occupent. De plus des membres du Conseil d'Administration participent à divers évènements nationaux comme par exemple, la Confédération Nationale de la Mutualité de la Coopération et du Crédit Agricole.

Ceci leur confère une compétence et une connaissance indispensable à l'exercice de leur mandat au sein de la Caisse régionale.

Les mandats occupés au sein du Groupe par le Président de la Caisse régionale relèvent de la même démarche. Un séminaire, réunissant l'ensemble des administrateurs les 14 et 15 juin 2011, a permis de réaliser un bilan des actions de l'année écoulée et d'entamer les premières réflexions sur le Projet d'Entreprise de la Caisse régionale.

LES FAITS MARQUANTS

Dans un contexte économique marqué par la crise de la dette publique et la crise de la liquidité, la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes a su poursuivre l'accompagnement de l'ensemble de ses clients au cours de leurs événements de vie, traduisant ainsi l'utilité, la pérennité et le développement de la relation durable souhaitée.

La poursuite des actions innovantes (ventes privées, DAT boostés, Récompense de la Fidélité, Semaine du sociétaire ...) a permis au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes d'affirmer son rôle d'acteur principal du monde économique de sa région.

L'année commerciale 2011 a été marquée par une distribution record de crédit (2,3 milliards d'euro) et a positionné la Caisse Régionale comme un leader incontesté du paysage bancaire sur ses 4 départements.

Ses encours de crédit progressent de 6,3%. Pour la deuxième année consécutive, ses parts de marché progressent à 26,4% confortant ainsi le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dans sa position de leader.

Par ailleurs pour soutenir le développement de l'activité crédit, la caisse régionale Sud Rhône Alpes poursuit ses efforts en matière de collecte. La collecte Bilan progresse significativement à +5,4%, notamment soutenue par la collecte monétaire (DAV et DAT) à +16%.

D'un point de vue financier, la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes consolide son Produit Net Bancaire sur des niveaux records à 453,5 M€ (+2,6%) après 2 années de très forte progression (+24,8% en cumul sur les 2 années 2009 et 2010). La progression des encours de collecte, de crédits et la progression du nombre de clients et de leur équipement expliquent cette évolution favorable du PNB de la Caisse régionale.

Les charges restent maîtrisées avec une progression de 0,7% hors surcoût du projet de transformation de l'informatique groupe (projet NICE). Les effectifs permettant de soutenir le développement de cette activité sont en hausse. Ils témoignent de la volonté d'investissement de la Caisse Régionale et de son soutien au développement.

Le coefficient d'exploitation poursuit son amélioration et se situe à 50,4% en gain de 0,6pt sur l'exercice.

Par ailleurs, la Caisse Régionale a poursuivi ses efforts de provisionnement par anticipation des risques futurs. Elle a procédé à l'ajustement de sa provision collective et à la dotation d'un FRBG. Le cumul des 2 opérations se traduit par une dotation nette de 28,4 M€ tandis que ses risques nés sont au plus bas, avec un taux de CDL à 1,51% en capital.

■ LES COMPTES INDIVIDUELS

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 20 10-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'année 2011 n'a donné lieu à aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

L'ACTIF

En M€	Montant		Evolution	Structure en %	
	2011	2010		2011	2010
Opérations de trésorerie et interbancaires	65	84	-22,0	0,5	0,7
Opérations internes au réseau	1 221	506	+141,4	8,7	4,0
Opérations avec la clientèle	11 213	10 578	+6,0	79,8	83,6
Opérations sur titres	471	472	-0,3	3,4	3,7
Valeurs immobilisées	739	795	-7,1	5,3	6,3
Comptes de tiers, actions propres et divers	344	223	+52,3	2,4	1,8
TOTAL	14 053	12 659	+11,0	100	100

Les opérations de trésorerie et interbancaires (65 M€ ; -22,0 %) comprennent principalement les encaisses et les comptes Banque de France. Le faible recours aux créances interbancaires en 2011 est à l'origine de la contraction de cette rubrique.

Les opérations internes au réseau (1 221 M€ ; +141,4 %) sont principalement constituées des placements de nos excédents monétaires auprès de Crédit Agricole S.A.. La progression s'explique par le remplacement systématique de la liquidité obtenue via les émissions groupe de covered bonds et par une opération de Switch portant sur la participation de CAsa dans la CR Sud Rhône Alpes ; opération visant à satisfaire aux exigences de Bâle III en matière de fonds propres.

Les opérations avec la clientèle (11 213 M€ ; + 6,0 %) correspondent aux encours de crédits accordés à notre clientèle, nets des provisions couvrant les créances douteuses et litigieuses. La principale composante de ce poste concerne les crédits habitat en augmentation de 8,9%.

Les opérations sur titres (471 M€ ; -0,3 %) représentent l'essentiel des placements de l'excédent de fonds propres de la Caisse Régionale. Ce poste se répartit en 429 M€ (-1,8%) d'obligations et autres titres à revenus fixes et 42 M€ (+ 18,3%) d'actions et autres titres à revenus variables dont l'accroissement résulte d'opérations sur des FCPR de Private Equity (participation dans des sociétés non cotées) et des fonds immobiliers. Cette répartition du portefeuille concrétise l'orientation prudente et sécurisée de la gestion des excédents de fonds propres favorisant les placements obligataires à taux fixes de durées courtes et moyennes.

Les valeurs immobilisées (739 M€ ; - 7,1 %) se composent principalement de 621,9 M€ de participations (-9,4%) et de 86 M€ d'immobilisations (+2,8%).

Les participations sont constituées, pour l'essentiel, des titres de la SAS la Boétie, société holding, qui porte les titres de Crédit Agricole S.A. pour les Caisses régionales ainsi que d'une avance d'actionnaire au bénéfice de Crédit Agricole SA. Cette avance a été réduite de 110 M€ à 28,2 M€ dans le cadre de l'opération Switch et trouve sa contrepartie dans l'accroissement des opérations internes au réseau (cf supra).

Les comptes de tiers et divers (344 M€ ; +52,3%) sont essentiellement composés des comptes de régularisation et d'encaissement.

LE PASSIF

En M€	Montant		% Evolution	Structure en %	
	2011	2010		2011	2010
Opérations de trésorerie et interbancaires	3	4	-17,9	0	0
Opérations internes au réseau	8 245	7 738	+6,6	58,7	61,1
Comptes créditeurs de la clientèle	3 607	3 111	+16,0	25,7	24,6
Dettes représentées par un titre	279	38	+642,7	2,0	0,3
Comptes de tiers et divers	342	307	+11,2	2,4	2,4
Provisions et dettes subordonnées	231	272	-15,0	1,6	2,1
FRBG	59	0	NS	0,4	0
Capital et Réserves	1 176	1 085	+8,4	8,4	8,6
Résultat	111	105	+5,0	0,8	0,8
TOTAL	14 053	12 659	+11,0	100	100

Les opérations de trésorerie et interbancaires (3 M€ ; - 17,9 %) représentent les dettes envers les établissements de crédits. Ce poste n'appelle pas de commentaire particulier.

Les opérations internes au réseau (8 245 M€ ; + 6,6 %) concernent les avances obtenues auprès de Crédit Agricole S.A. relatives à la collecte centralisée par le groupe (avances miroirs) ainsi que celles obtenues en

contrepartie des crédits octroyés à la clientèle. Ce poste de bilan évolue dans une proportion équivalente à la progression des crédits.

Les comptes créditeurs de la clientèle (3 607 M€ ; + 16,0 %) comprennent les comptes à vue des clients auprès de notre établissement, ainsi que les comptes à terme rémunérés. L'essentiel de l'accroissement (+422 M€) est issu de l'évolution des encours de comptes à terme.

Les dettes représentées par un titre (279 M€ ; + 642,7%) sont composées essentiellement des Titres de Créances Négociables (C.D.N. et B.M.T.N.). Du fait du bon positionnement en 2011 des CDN interbancaires, en terme de coût de la ressource, ce compartiment a connu un fort développement, ce qui a permis d'améliorer les conditions de refinancement de notre établissement.

Les comptes de tiers et divers (342 M€ ; + 11,2 %) représentent essentiellement des comptes de régularisation (charges à payer ou produits perçus d'avance) par essence fluctuant entre les arrêtés comptables. Leurs montants n'appellent pas de remarque particulière.

Les provisions et dettes subordonnées (231 M€ ; - 15,0 %). Les provisions pour risques et charges (105 M€ ; - 24,3 %) sont en diminution du fait de l'adoption des normes groupe pour le calcul des provisions collectives. En tenant compte de la dotation FRBG, le niveau global de couverture des risques liés à l'activité se renforce cependant de 18,5%. Cette rubrique comptabilise également les Titres Subordonnés Remboursables (TSR) qui permettent d'améliorer l'assise financière de la Caisse Régionale, pour un montant de 73,3 M€, à l'identique de 2010.

FRBG (59 M€): En 2011 la Caisse Régionale a fait le choix, en relation avec les nouvelles normes Bâle III, de doter du FRBG pour 59 M€.

Le capital et les réserves (1 176 M€ ; + 8,4 %). L'évolution de ce poste représente la conservation du résultat de 2010 conformément aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2011.

Le résultat de l'exercice avant distribution s'établit à 110,6 M€ en hausse de 5,0 %.

■ LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

LE PRODUIT NET BANCAIRE

En M€	Montant			Structure en %	
	2011	2010	%	2011	2010
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés et revenus des titres	258,9	243,4	6,4	57,1	55,1
Produits nets des commissions	197,5	196,7	0,4	43,6	44,5
Produits nets des opérations financières	-2,6	2,2	-214,8	-0,6	0,5
Autres produits nets d'exploitation	-0,3	-0,5	-38,7	-0,1	-0,1
PRODUIT NET BANCAIRE	453,5	441,8	2,6	100	100

Le produit net bancaire s'élève à 453,5 M€, en hausse de 2,6 %.

Les produits nets d'intérêts et revenus assimilés et revenus des titres (258,9M€ ; +6,4 %)

Ce poste regroupe les produits perçus sur les opérations de crédits avec la clientèle, les intérêts de nos placements monétaires et de fonds propres, et enregistre en contrepartie les charges sur avances de Crédit Agricole S.A. et les coûts de notre collecte monétaire. Il intègre également le résultat net de la macro-couverture de nos opérations de protection contre le risque de taux.

La marge d'intermédiation incluant les instruments de couverture progresse de 5,8% pour s'établir à 222 M€. Malgré un contexte de taux moins porteur qu'en 2010, le spread entre taux longs et taux courts demeure bien orienté et reste favorable à la gestion optimisée de notre liquidité et à la progression des marges de crédit.

Le revenu des titres de participation progresse de 5,4% et s'élève à 31,2 M€ soutenu par la progression du dividende versé par la SAS La Boétie à la Caisse Régionale.

Les produits nets des commissions (197,5 M€ ; + 0,4 %)

Il s'agit d'un regroupement de deux postes :

- Les commissions internes au réseau Crédit Agricole comprenant essentiellement les commissions de collecte pour 23,9 M€ (nets), en baisse de 19,4% sous l'effet de la hausse des taux de marché moins favorables à la transformation de la collecte, effet cependant limité par la croissance des encours collectés par la Caisse Régionale.

- Les commissions clientèle de 172,8 M€ (nets) en évolution de 4,9%, les comptes service affichent une bonne progression ainsi que l'assurance vie et l'ADI sous l'effet combiné d'une commercialisation performante et d'une sinistralité maîtrisée

Les produits nets des opérations financières (-2,6M€ ; - 214,8%)

Ce poste est le reflet de la gestion du portefeuille de placement de la Caisse régionale dans un contexte de crise financière durable et de gestion prudente du portefeuille.

Les autres produits nets d'exploitation (-0,3M€ ; -38,7 %)

Sont compris dans ce poste les loyers de nos immeubles de rendement, les ventes de produits Uni-Editions, des profits et charges divers d'exploitation bancaire.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

En M€	Montant		Evolution	Structure en %	
	2011	2010		2011	2010
Frais de personnel	132,0	133,0	-0,8	57,7	59,1
Autres frais administratifs	83,6	78,1	7,1	36,6	34,7
Amortissements	13,0	14,1	-7,7	5,7	6,3
TOTAL CHARGES	228,6	225,2	1,5	100	100

Les charges de fonctionnement progressent de 0,7% hors surcoût du projet NICE. Après surcoût lié au projet NICE elles ressortent à 228,6 M€ en hausse de 1,5 %.

Les charges de personnel (132 M€ ; -0,8%) : Après une forte progression en 2010 (11,7%) les charges de personnel sont en légère diminution sous l'effet de la stabilisation des effectifs et d'un effet favorable pour la Caisse Régionale du fond de péréquation. Ce fond mutualise le coût de reclassement des effectifs informatiques qui ne s'inscrivent pas dans la cible du projet NICE (projet de convergence des informatiques des GIE vers un système informatique unique).

Les autres frais administratifs (83,6 M€ ; +7,1%)

Les impôts et taxes progressent de 14,6% et les autres services extérieurs de 6,5% passant de 71,6 M€ à 76,2 M€. Hors impact du projet NICE cette progression serait ramenée à 3,5%

Le montant des charges non déductibles visées à l'art. 223 quater du CGI s'élève à 35 773,92€. L'impôt correspondant ressort à 12 914,39€

Les amortissements (13,0 M€ ; - 7,7 %) : Ce poste diminue car une part significative des immobilisations, issues de la fusion des Caisses Régionales à l'origine de la constitution de la nouvelle entité Sud Rhône Alpes, sont en 2011 complètement amorties

LE RESULTAT

En M€	Montant		Evolution
	2011	2010	
Résultat brut d'exploitation	224,9	216,6	3,8
Coût du risque	13,1	-47,4	-127,6
Résultat sur actifs immobilisés	-10,2	-6,8	49,6
Dotation nette au F.R.B.G. et provisions réglementées	-59,0	0,0	NS
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	NS
Charge fiscale	-58,2	-57,1	1,8
RESULTAT	110,6	105,3	5,0

Le résultat brut d'exploitation (224,9 M€ ; + 3,8 %). La progression s'explique par l'écart favorable entre la hausse du PNB (cf. supra) et la progression des charges.

Le coût du risque et FRBG (-45,9 M€ ; - 3,2 %). Pour l'essentiel cette baisse résulte d'un recul de 3M€ (-19,9%) des pertes sur créances en partie compensée par l'augmentation des dotations nettes de l'exercice de +0,9 M€ (+2,5%).

Le résultat net sur actifs immobilisés de -10,2M€ est la conséquence de provisions sur titres de participation et de moins values de cession.

Après une charge fiscale quasi étale de 58,2 M€, le résultat net s'établit à 110,6 M€, en hausse de + 5,0 %.

Distribution du résultat

Pour les trois dernières années et pour l'année 2011 (projet sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale), la politique de distribution du résultat a été la suivante.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2008	6,26	6,26	0,53
2009	6,26	6,26	0,59
2010	6,82	6,82	0,51
Prévu 2011	7,16	7,16	0,54

Les intérêts aux parts sociales et les dividendes versés aux porteurs de CCI et de CCA sont éligibles à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques.

■ CERTIFICATS COOPERATIFS D'INVESTISSEMENT

Corrélativement à l'évolution des marchés boursiers, le CCI Sud Rhône Alpes a connu une baisse de son cours, compensée néanmoins par un niveau de dividende élevé. Au cours de l'exercice 2011, la performance du CCI, dividende inclus, a été de -8,4%, il atteint un cours de 88,30€ au 31 décembre

La décote du titre par rapport à sa valeur d'actif net* s'établit à -73% sur la base du cours au 31/12/2011.

* Valeur d'actif net = capital et réserves liées + réserves consolidées part du groupe + gains/pertes latents ou différés + résultat net part du groupe

Il sera proposé, à l'assemblée générale la mise en paiement d'un dividende de 7,16€, correspondant à une rentabilité par titre de 8,11% sur la base du dernier cours de 2011.

■ ACTIVITE DES FILIALES

SRA PLACEMENT

Le fonds SRA Placement, fond dédié aux placements d'excédents de fonds propres de la Caisse Régionale, est entré dans le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale en 2010. Le fonds a bénéficié d'apports importants de la part de la caisse régionale. Ses actifs passant de 9,5 millions d'euros en 2010 à 20,5 millions d'euros. En raison de la crise, les allocations du fonds sont essentiellement monétaires.

SAS SQUARE HABITAT Sud Rhône Alpes (ex SIMCAD)

Comme cela avait été annoncé en 2010 la rationalisation de l'organisation par la fusion des filiales détenues à 100% par la société Simcad a été réalisée dès le 1^{er} trimestre 2011 avec effet au 1^{er} janvier.

La nouvelle société a pris le nom de SQUARE HABITAT Sud Rhône Alpes.

Malheureusement la crise sur le marché de l'immobilier, très sensible au 2^{ème} trimestre, n'a pas permis d'exprimer toute la force du réseau constitué.

L'année 2011 se termine avec un résultat déficitaire dont la caisse régionale a décidé de prendre immédiatement en compte une partie en abandonnant 678 milliers d'euros.

Le réseau Square Habitat qui est le premier réseau immobilier sur son territoire est prêt à profiter des premiers signes de reprise.

CAPIDA SAS

La société CAPIDA SAS au capital de 5 Millions d'Euros détenu en totalité par la Caisse Régionale est destinée à prendre des participations minoritaires dans des sociétés en développement. Deux opérations d'investissement ont été conduites en 2011 pour 539 milliers d'euros.

Elle détient au 31 décembre 2011, 11 lignes de participation pour un montant de 4 759 milliers d'euros.

SRA CAPITAL

Le Comité d'investissement de la société SRA CAPITAL a donné son accord à des interventions dans 9 sociétés au cours de l'année 2011 pour un total de 830 milliers d'euros.

Compte tenu de désinvestissements sur certaines lignes, elle détient, au 31 décembre 2011, 13 lignes de participation pour un montant global de 1 827 milliers d'euros.

SAS Malherbes Claudel

La SAS Malherbes Claudel a pour objet l'acquisition pour la vente ou la location de tous immeubles bâties ou non bâties et la participation dans toute société de services immobiliers.

Créée en janvier 2009 son capital variable a fortement évolué au cours des années 2010 et 2011 pour atteindre 3,5 M€. Son activité devient significative. En 2010 deux opérations importantes ont été lancées. La première sur le centre de Grenoble est destinée à accueillir à terme la vitrine technologique du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. La seconde est la prise de participations dans la SAS Vercors Gustave Eiffel qui construit un ensemble immobilier à usage de bureaux sur Grenoble également. Ces 2 opérations sont toujours en cours au 31.12.2011. La Sas Malherbes Claudel a poursuivi son développement en 2011 en acquérant 3 immeubles ou parties d'immeubles pour un montant de 1 860 milliers d'euros. Le total bilan de la société s'élève au 31.12.2011 à 12 938 milliers d'euros.

■ SUIVI ET CONTROLE DES RISQUES

Se rapporter au chapitre « Les facteurs de risques au 31 décembre 2011 »

■ PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) DU 27 MARS 2012

Se reporter au chapitre « Projet de Résolutions ».

■ LES COMPTES CONSOLIDÉS

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc, certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2011. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droits de souscription d'actions.	23 décembre 2009 (UE n°1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1R, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n°574/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.	23 juillet 2010 (UE n°662/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendements portant améliorations annuelles (2008-2010) modifiant les normes et interprétations suivantes : IFRS 1, IFRS 3R, IFRS 7, IAS 1, IAS 27, IAS 34, IFRIC13	18 février 2011 UE n°149/2011	1 ^{er} janvier 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement d'IFRS 7 sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n°1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

LE PERMETRE DE CONSOLIDATION

Il comprend toujours les 82 Caisses locales et le Fonds Commun de Placement dénommé « Sud Rhône Alpes Placement ».

LE BILAN CONSOLIDE

L'ACTIF

	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en millions d'euros)</i>		
Caisse, banques centrales	63	62
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3	10
Instruments dérivés de couverture	31	39
Actifs financiers disponibles à la vente	650	639
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 198	518
Prêts et créances sur la clientèle	11 230	10 615
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	137	58
Actifs financiers detenus jusqu'à l'échéance	410	410
Actifs d'impôts courants et différés	68	96
Comptes de régularisation et actifs divers	249	174
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0	0
Immeubles de placement	3	1
Immobilisations corporelles	75	74
Immobilisations incorporelles	2	2
Ecarts d'acquisition	0	0
TOTAL DE L'ACTIF	14 118	12 697

LE PASSIF

	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en millions d'euros)</i>		
Banques centrales	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	2
Instruments dérivés de couverture	175	113
Dettes envers les établissements de crédit	8 234	7 687
Dettes envers la clientèle	3 607	3 111
Dettes représentées par un titre	219	38
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	27	22
Passifs d'impôts courants et différés	0	47
Comptes de régularisation et passifs divers	243	208
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0
Provisions	38	41
Dettes subordonnées	76	76
TOTAL DETTES	12 622	11 343
Capitaux propres	1 496	1 354
Capitaux propres - part du Groupe	1 496	1 354
Capital et réserves liées	350	341
Réserves consolidées	1 000	897
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-15	-4
Résultat de l'exercice - part du Groupe	161	120
Intérêts minoritaires	0	0
TOTAL DU PASSIF	14 118	12 697

LE COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2011	31/12/2010
(en millions d'euros)		
Intérêts et produits assimilés nets de charges	239	226
Commissions nettes	201	202
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-1	-2
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	15	20
Produits des autres activités nets de charges	0	-1
PRODUIT NET BANCAIRE	454	444
Charges générales d'exploitation	-217	-211
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-13	-14
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	224	219
Coût du risque	12	-50
RESULTAT D'EXPLOITATION	236	169
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-1	0
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT	236	169
Impôts sur les bénéfices	-75	-50
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
RESULTAT NET	161	120
Intérêts minoritaires	0	0
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	161	120

Le tableau ci-dessous retrace de façon explicite le passage du résultat établi selon les normes françaises de la Caisse régionale seule au résultat consolidé établi sous les normes internationales (IFRS) puis l'apport des sociétés consolidées.

en millions d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Résultat NF	110,6	105,3
Titres en JV par résultat	-1,1	-1,2
Retraitements dépréciations temporaires sur titres	8,2	3,3
impôts différés	-16,7	8,5
Autres (FRBG)	57,6	0,9
Résultat NI	158,6	116,7
Résultat Caisses Locales	3,0	2,1
Résultat Fond dédié	-1,0	1,0
Résultat consolidé	160,6	119,8

Le résultat IFRS est en forte augmentation par rapport à 2010 ; Augmentation principalement liée au retraitement des FRBG non reconnus en IFRS qui ont été dotés par la caisse régionale sur l'année 2011.

Le retraitement des dépréciations temporaires des titres disponibles à la vente qui sont inscrites en déduction des capitaux propres a également un effet positif sur le résultat.

Le résultat du fonds dédié traduit la dégradation des cours de bourse sur l'année. La caisse régionale a beaucoup investi dans cette entité dont le total bilan passe de 9,5 millions d'euros au 31.12.2010 à 20,5 millions d'euros au 31.12.2011.

Les Caisses locales ont vu leur capital nettement progresser en 2010 (+19 millions) et également en 2011 (+10 millions d'euros). Elles contribuent plus fortement au résultat consolidé.

■ EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Néant.

■ LOI DE MODERNISATION DE L'ECONOMIE : DELAI FOURNISSEURS

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, nous signalons que le solde des dettes du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à l'égard de ses fournisseurs s'élève au 31 décembre 2011 à 2407 milliers d'euros (contre 2454 milliers d'euros fin décembre 2010). A défaut d'indications ou de prescriptions particulières, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes règle ses factures dans un délai maximum de 30 jours date de facture.

■ CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2011

Le modèle de banque régionale de proximité confirme encore plus sa solidité durant cette période de crise :

- Le PNB est en forte progression à près de 30% sur 3 ans grâce à la solidité de ses fondamentaux (proximité, responsabilité, solidarité),
- L'activité services et assurances reste soutenue,
- L'année 2011 a été l'occasion de succès commerciaux importants, qui ont permis à la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes d'avoir des progressions de parts de marché tant sur les crédits que sur la collecte,
- La gestion et la couverture des risques restent un élément fort de la Caisse Régionale.

Le contexte économique général 2012 s'annonce dans le prolongement de la fin de l'année 2011 avec une croissance économique qui restera faible. La Caisse Régionale Sud Rhône Alpes a su, en 2011, se développer dans un marché en croissance modeste (PIB +1,7%). Elle compte poursuivre sa dynamique en accompagnant l'ensemble de sa clientèle sur ses univers de besoins.

Le développement de la collecte bilan, permettant de renforcer les ressources de la Caisse Régionale et de sécuriser les avoirs des clients, reste une priorité pour cette année 2012. Elle lui permettra d'être active sur le marché des crédits.

Le développement des services bancaires et des assurances sera renforcé pour d'une part fidéliser les clients en répondant au mieux à leurs besoins, et d'autre part développer le PNB d'activité insensible au contexte de taux.

L'année 2012 sera marquée par la poursuite de l'évolution du système d'information permettant à l'ensemble des Caisses Régionales du Groupe de se doter d'une informatique unique au service du développement.

LES FACTEURS DE RISQUES AU 31 DECEMBRE 2011

INTRODUCTION

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants¹ :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spreads de crédit).
- Les risques induits par la crise financière.
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité).

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.
- Les risques juridiques: risque d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.

Les données comptables sont fournies sur base consolidée.

RISQUES DE CREDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celle-ci présente une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, garanties données ou engagements confirmés non utilisés. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par l'utilisation d'instruments dérivés et la titrisation.

I.OBJECTIFS ET POLITIQUE

La Politique des Risques Crédit a été revue par le Conseil d'Administration et approuvée en mai 2010. Elle a fait l'objet d'une actualisation approuvée en date du 20 décembre 2011 par le Conseil d'Administration. Son périmètre couvre les crédits et les engagements sur des contreparties, hors opérations pour compte propre (placements de fonds propres, opérations de marché ...). Elle a pour objectif de guider les analyses et les décisions de tous les acteurs de l'entreprise en matière de prise de risques de contrepartie.

Elle est organisée autour de deux grands marchés :

- le « marché de proximité » qui regroupe les particuliers, les professionnels, les agriculteurs, les associations.
- le marché de la « Grande Clientèle » qui regroupe les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1,5 M.€, les collectivités Publiques, la Promotion Immobilière.

Cette Politique s'articule autour des principes et limites suivants :

1. Division des Risques
2. Partage de Risques
3. Limite par contrepartie
4. Limites par secteurs d'activité et exclusions.

Il est régulièrement proposé au Conseil d'Administration une révision de la politique crédit en fonction de l'évolution de la cartographie des risques.

Le respect de la mise en œuvre de la Politique Crédit et du bon fonctionnement du dispositif d'octroi et de surveillance des risques crédits entre dans le périmètre de contrôle de la Caisse Régionale. Le dispositif de contrôle s'articule autour :

¹ Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31décembre 2011 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

- du Contrôle Permanent
- Le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques est rattaché directement au Directeur Général et s'appuie sur deux services qui lui sont hiérarchiquement rattachés:
- o Le Contrôle Central des Risques
 - o Le Contrôle Permanent et Conformité
- du Contrôle Périodique qui est également directement rattaché au Directeur Général.

II.GESTION DES RISQUES DE CREDIT

1 PRINCIPES GENERAUX DE PRISE DE RISQUES

Pour la banque de détail, les managers des agences bénéficient de délégations permettant de traiter environ 90 % des dossiers constitués au titre des marchés de particuliers. Des services d'engagement, spécialisés par marchés, traitent des dossiers dont l'encours dépasse la limite par contrepartie ou dont le score exclut l'exercice de la délégation.

La mise en force de ces crédits, en agence, n'est possible que pour les crédits sans garantie ou garantis par des sûretés personnelles.

Pour la grande clientèle, la situation est totalement inverse et la majorité des crédits est décidée en centralisé par un service engagement dédié, rattaché à la Direction des Crédits.

Outre le dispositif de délégation en vigueur au sein de la Caisse Régionale et permettant notamment des décisions au niveau des Directeurs d'Agence, des Directeurs de Secteurs, des services engagements et des Responsables des directions Crédit et Marché des Entreprises, les organes décisionnels sont les suivants :

Comité d'Engagements

Les décisions sont prises conjointement par les Directeurs Crédit et Marché des Entreprises.

Fréquence : hebdomadaire.

Ce Comité tient lieu également de pré comité pour le Comité des Prêts.

Comité des Prêts

Il est composé d'administrateurs et est présidé par un Directeur Général Adjoint ou un Directeur.

Fréquence : hebdomadaire.

Il a vocation à décider de tout crédit qui dépasse le champ de délégation du Comité Engagements (à l'exception des crédits consentis aux Administrateurs de la Caisse Régionale, ou à toute collectivité publique au sein de laquelle un Administrateur Caisse Régionale est élu, ou à toute entreprise dans laquelle un Administrateur Caisse Régionale fait partie du conseil d'administration ou de l'équipe dirigeante).

Il peut par ailleurs accepter tout dossier de crédit qui déroge à la Politique Crédit, sauf non respect de la limite correspondant à la Division des Risques. Pour ce cas, il peut toutefois valider un dépassement de 5 % maximum.

Délégation Direction Générale

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints ont les pouvoirs les plus étendus pour prendre une décision en matière de crédits (à l'exception des crédits consentis aux Administrateurs de la Caisse Régionale, ou à toute collectivité publique au sein de laquelle un Administrateur Caisse Régionale est élu, ou à toute entreprise dans laquelle un Administrateur Caisse Régionale fait partie du conseil d'administration ou de l'équipe dirigeante). Tout dossier accepté dans le cadre de cette délégation doit être ensuite présenté pour information au Comité normalement compétent.

Pour toute décision dérogeant à la politique crédit (hors dépassement supérieur à 5 % des limites globales), le dossier doit être accepté conjointement par deux personnes parmi le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints.

Bureau du Conseil

Les Administrateurs réunis en « Bureau » peuvent fixer une limite maximale par contrepartie supérieure aux limites globales fixées dans le cadre de la Politique de Division des Risques. Ils ont ainsi sur ce point les mêmes pouvoirs que le Conseil d'Administration réunit en séance plénière.

Depuis 2008, la Caisse Régionale a également renforcé son dispositif en faisant porter par le service Contrôle Central des Risques un « avis risque indépendant » sur tout dossier en dérogation à la politique crédit et ayant pour effet d'augmenter les engagements de plus de 500 K€. Cet avis est donné avant la prise de décision par l'instance habilitée. Le Contrôle Central des risques peut également être saisi de tout dossier à la demande de la Direction Générale. En dehors de toute nouvelle demande de financement, le Service Contrôle des Risques peut se saisir de tout dossier et porter un « second regard » sur la relation développée avec un client.

2 METHODOLOGIES ET SYSTEMES DE MESURE DES RISQUES

2.1 Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Description du dispositif de notation

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ex Commission Bancaire) a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Le classement des contreparties s'organise en :

- 14 grades pour la banque de détail, eux-mêmes regroupés en segments (Risque très Faible, Risque Faible, Risque Moyen, Risque Fort, Risque Avéré)
- 15 grades pour la Grande Clientèle (A + à F et Z)

Principe de consolidation des risques crédit

La Caisse Régionale procède à une consolidation du risque crédit consenti à un ensemble de contreparties dès lors que celles-ci forment entre elles un groupe de risques. Celui-ci est constitué d'un ensemble d'entités liées par des liens capitalistiques ou présentant entre elles une forte dépendance économique et financière de telle sorte que, si une des entités avait de sérieuses difficultés financières, elle obérirait fortement la capacité de remboursement des autres entités.

A cet effet, sur le périmètre Grande Clientèle, la Caisse Régionale s'appuie notamment sur le workflow « Tiers et Groupe » mis en place au niveau du groupe Crédit Agricole et permettant :

- d'avoir une gestion unique des groupes de risques
- qu'un client en relation avec plusieurs entités du groupe Crédit Agricole ait au même instant la même note dans toutes les entités avec qui il est en relation

2.2 Mesure des risques de crédit

La mesure des expositions au titre des risques de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

3 DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

Afin de sécuriser l'octroi de crédit et d'éviter à la Caisse Régionale de prendre des risques de manière inconsidérée, la politique crédit s'articule autour de plusieurs limites (limite de division des risques, principe de partage des risques, limites globales par secteurs d'activités économiques ...).

Un dispositif adéquat de contrôle et de surveillance des risques a été mis en place.

3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Le contrôle des limites s'effectue au 1er degré par les agences, puis au niveau des services engagements au fil de l'examen des dossiers qui leur sont soumis, lesquels veillent à faire prendre la décision par l'instance habilitée. Le Contrôle Central des Risques organise les revues trimestrielles de risques permettant un suivi régulier des expositions sur des contreparties, ou des groupes de contreparties, présentant un niveau d'engagements significatif.

Afin de maîtriser l'exposition de la Caisse régionale et limiter son risque, les points suivants font l'objet d'une attention toute particulière :

3.1.1 Division des Risques

Elle définit les limites d'engagements pris sur un groupe de risques.

Ces limites au titre de l'année 2011 sont les suivantes :

Grande Clientèle

Marché Entreprises

NOR* du groupe	Limite (engagements bruts)
A + à B	33 M€
C + à D +	23 M€
D à D -	13 M€
E+ à E -	6 M€

Marché Promotion Immobilière

NOR* du groupe	Limite (engagements pondérés)
A + à B	16 M€
C + à D +	11 M€
D à D -	6 M€
E+ à E -	3 M€

Marché Collectivités Publiques

NOR* du groupe	Limite (engagements bruts)
A + à A	66 M€
B + à D +	34 M€
D à D -	13 M€
E+ à E -	/

(*NOR = Notation Bâle II retenue)

Banque de détail

L'ensemble des engagements consentis sur un même groupe de risques ne peut pas être supérieur à 3 M€.

Définition de limite

Encours de crédits à terme + plafonds d'autorisations (y compris les engagements acceptés non encore mis en place) avant déduction d'éventuelles contre garanties et syndications.

Par ailleurs, la Caisse Régionale limite son exposition :

- grâce à la politique de partage des risques détaillée ci-après.
- en recourant le cas échéant à la couverture FONCARIS (couverture à 50 % à partir de 16 M€, couverture à 25 % entre 12 et 16 M€). Cette couverture ne concerne ni le marché des Collectivités Publiques, ni celui de la Promotion Immobilière.

Des limites individuelles sur certains groupes peuvent être décidées ponctuellement par les Administrateurs réunis en Conseil d'Administration ou en « Bureau ».

3.1.2 Partage des Risques

Cette politique vise à se fixer des règles par lesquelles la Caisse Régionale veille à partager avec un autre établissement les engagements sur une contrepartie dès que la limite maximale d'encours après projet est atteinte:

MARCHE	LIMITE	OBSERVATIONS
Banque de Détail : Particuliers Professionnels	1,5 M€ 2,0 M€ si Risque Très Faible ou Faible 1,5 M€ si Risque Moyen 0,8 M€ si Risque Fort ou Avéré /	Les engagements de ces 3 marchés sont totalisés
Grande clientèle : Entreprises et Collectivités Publiques	5 M€ si NOR A + à A 4 M€ si NOR B + à B 3 M€ si NOR C+ à C – 2 M€ si NOR ≤ D +	Les engagements de ces 3 marchés sont totalisés
Promotion Immobilière	2 M€	

N.B. : La politique de partage des risques ne s'applique pas au marché de l'Agriculture.

Un dossier est considéré partagé dès l'instant où le total des engagements n'excède pas 66% du total des concours consentis au client, les contre garanties de type OSEO ou SIAGI venant en réduction de notre exposition.

Des exceptions peuvent exister mais elles doivent rester très limitées et être dûment motivées. Elles sont décidées en Comité des Prêts (ou par la Direction Générale par délégation) et présentées au Comité de Surveillance des Risques.

3.1.3 Limite par contrepartie

Des limites maximum par contreparties sont également fixées en fonction des particularités propres à chaque marché.

3.1.3.1 Promotion Immobilière

Limite d'engagements par opérateur

Dans le cadre du financement des professionnels de l'immobilier, il est défini une limite maximale « d'engagements pondérés » par opérateur, tenant compte de sa solidité financière. Celle-ci correspond à :
6 X Fonds Propres X part que la Caisse Régionale souhaite prendre dans les financements de l'opérateur
(part limitée à 66 % dès lors que les engagements pondérés excéderont 2 M€)

Partage des opérations

Toute opération pour laquelle le Risque Bancaire est supérieur à 2 M€ doit faire l'objet d'un financement dans le cadre d'un pool bancaire.

Niveau de Risque Bancaire

Une opération de Promotion Immobilière, de Lotissement ou de Marchand de Biens peut être financée sous réserve que le « risque bancaire » soit au maximum de 80 %.

3.1.3.2 Entreprises

Pour chaque contrepartie, une orientation de renforcement, maintien ou désengagement est fixée ; le support est la fiche de décision crédit.

La mise à jour est faite lors de l'examen annuel du dossier et à l'occasion d'un nouveau financement ou d'un événement particulier.

Cette orientation permet au chargé d'affaires d'orienter sa démarche commerciale.

3.1.3.3 Marchés de proximité (y compris clientèle patrimoniale)

Il n'apparaît pas adéquat de fixer une politique générale de limite par contrepartie sur ces marchés, la politique de partage évoquée précédemment suffit à limiter l'exposition.

Les engagements de plus d'un million d'euros étant très peu nombreux, ils font l'objet d'un examen particulier et poussé de la part des services Engagements et en Comités.

Ces dossiers font l'objet d'une revue quatre fois par an en Comité des Risques Significatifs.

3.1.4 Limites par secteurs d'activité et exclusions

Concernant les Particuliers, sont notamment exclus :

- Les financements d'actifs à l'étranger ou hors France métropolitaine,
- Le financement d'un prospect domicilié et investissant hors zone de compétence de la Caisse Régionale.

Pour les zones limitrophes, une intervention demeure néanmoins possible, mais doit faire l'objet d'une décision du service Engagements. Une délégation spécifique est également donnée aux agences pour intervenir en limite immédiate de leur territoire.

La Caisse Régionale ne finance pas les professionnels ou entreprises situés hors de sa zone de compétence, sauf s'il s'agit de filiales de clients ou en cas de :

- participation à une syndication conduite par une entité du groupe Crédit Agricole
- d'accompagnement de la Caisse Régionale locale.

Pour les zones limitrophes, une intervention demeure également possible, mais fait l'objet d'une décision des Engagements.

Il est également exclu de financer :

- des activités pouvant nuire à l'image de la Caisse Régionale
- les entreprises en incident ou ne fournissant pas de bilan (sauf forfait).

Les cautions aux agents immobiliers et aux constructeurs de maisons individuelles (garanties de livraison à prix et délai convenus) sont exclues ; ils sont systématiquement dirigés vers des sociétés spécialisées.

Il est régulièrement proposé au Conseil d'Administration une révision de la politique crédit en fonction de l'évolution de la cartographie des risques.

Engagements sur les 10 plus grandes contreparties

Au 31/12/2011, nos engagements sur les 10 plus grandes contreparties représentaient un montant total de 823.907 K€ soit 6,41 % des engagements totaux de la Caisse régionale.

Parmi ces engagements 718.931 k€ correspondent à des Collectivités Publiques dont la notation Bâle II est comprise entre A+ et B+ (source : Arcade).

Couverture FONCARIS

Au titre du fonds de mutualisation des grands risques au sein du groupe Crédit Agricole (FONCARIS), la Caisse régionale bénéficie du dispositif suivant depuis le 01 juillet 2010 :

- au-delà de 25 M€ d'engagements sur un groupe (hors collectivités publiques) la couverture est de 50 %
- possibilité de présenter tout dossier dont les engagements sont compris entre 12,5 M€ et 25 M€ en vue de bénéficier d'une couverture de 25 %

Au 31/12/2011, le montant total des engagements garantis par FONCARIS s'élevait à 306 704 K€ et le montant de la garantie correspondante s'élève à : 137 755 K€ soit une couverture à hauteur de 44,91 %.

Outre le service Contrôle Central des Risques qui a un rôle de détection et de suivi des risques sur l'ensemble de la Caisse Régionale, le suivi et le contrôle des risques donne lieu à la tenue des Comités suivants :

3.2 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Outre le service Contrôle Central des Risques qui a un rôle de détection et de suivi des risques sur l'ensemble de la Caisse Régionale, le suivi et le contrôle des risques donne lieu à la tenue des Comités suivants :

3.2.1 Comité Mensuel des Risques Marché de Proximité

Animé par le Directeur Crédit.

Présents : le Contrôle Central des Risques, la Direction Commerciale et les services de la Direction Crédits concernés.

Fréquence : mensuelle, à l'exception du mois où se tient le Comité des Risques Significatifs du Marché de Proximité.

Objet :

- fait le point sur l'évolution des risques sur le marché de proximité
- examine individuellement les dossiers CDL (Créances Douteuses et Litigieuses) > 200 K€ et les entrées contentieuses > 200 K€

3.2.2 Comité Mensuel des Risques Marché Entreprises

Animé par le Directeur Général Adjoint en charge du Fonctionnement.

Présents : Directeur du Marché Entreprises, les engagements Entreprises, le Contrôle Central des Risques.

Fréquence : mensuelle, à l'exception du mois où se tient le Comité des Risques Significatifs du Marché Entreprises.

Objet :

- fait le point sur l'évolution des risques sur le marché de la Direction du Marché Entreprises
- examine les dossiers présentant des anomalies de plus de 30 jours ou supérieures à 100 K€
- examine les dossiers dont la notation Bâle II se dégrade pour devenir E – ou F
- examine les dossiers pour lesquels la notation Bâle 2 chute en une seule fois d'au moins 2 grades

3.2.3 Comité des Risques Significatifs Marché de Proximité

Animé par le Directeur Crédit.

Présents : les différents services engagements, le Contrôle Central des Risques

Fréquence : Trimestrielle

Objet :

- examine les dossiers correspondant à des groupes pour lesquels les engagements sont supérieurs à 1M€.
 - fait le point sur l'évolution des risques sur le marché de proximité
 - examine individuellement les dossiers CDL (Créances Douteuses et Litigieuses) > 200 K€ et les entrées contentieuses > 200 K€

3.2.4 Comité des Risques Significatifs Marché Entreprises

Animé par le Directeur Général Adjoint en charge du Fonctionnement.

Présents : Directeur du Marché Entreprises, les engagements Entreprises, le Contrôle Central des Risques

Fréquence : Trimestrielle

Objet :

- examine les dossiers correspondant à des engagements groupe supérieurs à 5 M€ (les dossiers Collectivités Publiques ne sont présentés qu'une fois /an)

- les 20 plus grosses contreparties dont la notation Bâle II est comprise entre E + et F
- les 20 plus gros risques résiduels (risque après prise en compte des provisions)

Avec un suivi particulier des dossiers dont la cotation est dégradée (inférieure ou égale à D), ou s'est dégradée durant le dernier trimestre ou dont les engagements ont augmenté.

3.3 Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

La Caisse régionale Sud Rhône Alpes applique les règles de déclassement en Créances Douteuses et Litigieuses CDL) définies par l'ACP, lesquelles ont été revues en octobre 2011 afin, à terme de converger avec les règles de classement en Défaut.

Ainsi, sont considérées comme « douteuses », les créances :

correspondant à des « crédits Habitat » présentant un retard de remboursement de plus de 180 jours sur les particuliers, les professionnels, les agriculteurs et les entreprises présentant un compte débiteur ou un retard de remboursement d'échéance de prêt, autre que « Habitat » de plus de 90 jours ou au premier incident pour les prêts restructurés

- pour les prêts aux Collectivités Publiques, présentant un retard de remboursement de plus de 180 jours,
- présentant un caractère contentieux en raison d'une procédure en cours
- présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement, total ou partiel.

Depuis le mois d'octobre 2011, toutes les créances faisant l'objet d'une procédure de surendettement à l'étude, d'un moratoire ou d'un quasi moratoire, sont automatiquement déclassées en Créances Douteuses et Litigieuses.

Sur la Banque de Détail, le principe de contagion s'applique dans tous ces cas, ce qui signifie que l'ensemble des dettes, y compris leur partie non encore exigible, doit être classé en créances douteuses. Dans le même ordre d'idée, la notion de confusion de patrimoine est présumée et la contagion s'applique donc à l'ensemble des concours et comptes ouverts au nom d'une personne au titre de ses activités professionnelles et privées.

Sur la Grande Clientèle, le principe de contagion est, dans le cas des groupes de sociétés, examiné au cas par cas. Les sociétés réellement interdépendantes, soit par les liens financiers, soit par l'imbrication économique des composantes du groupe, font l'objet d'un reclassement en créances douteuses si tel est le cas (holding et sociétés d'exploitation, sociétés de production et sociétés de commercialisation ...).

Le classement en créances douteuses et litigieuses s'applique au premier Euro.

Dispositif de recouvrement amiable mis en place à la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes :

Réseau de proximité

La Caisse Régionale a intégré un dispositif de règlement automatique des opérations débitrices, pour les clients les mieux notés selon les indicateurs Bâle II. L'agence conserve néanmoins la charge de suivi des régularisations. L'envoi des lettres de demande de régularisation, de rappel et de mise en demeure est géré automatiquement.

La détection des incidents de règlement des échéances ou de couverture des comptes au niveau du réseau est effectuée au moyen :

- du poste de travail (transaction de sélection multicritères : montants, ancienneté, opérations rejetables, ...),
- d'états de suivi des retards et débiteurs > 30 j, stocks et flux de CDL.

Tout dossier dont l'anomalie est supérieure à 90 jours doit faire l'objet d'une décision de maintien en agence par l'instance habilitée, à défaut il doit être transmis au service « recouvrement ».

Le suivi des anomalies > 500 € et > 40 jours a été renforcé et nécessite des actions de reporting des directeurs d'agence vis-à-vis tant de la Direction Commerciale que du service assurant la surveillance des risques.

Selon l'importance des incidents ou à défaut d'information, le service recouvrement peut se saisir du dossier sur demande de l'unité surveillance risques.

Un suivi mensuel est effectué pour suivre les régularisations (animation du responsable du recouvrement, relais des Directeurs de secteur, reporting en Comité mensuel des risques).

Les petits dossiers sont adressés à un huissier : comptes débiteurs et crédits à la consommation essentiellement. Les comptes de dépôt dont le solde est débiteur de moins de 300 € peuvent être passés par perte dans le réseau (par délégation), après relance infructueuse.

Réseau Entreprises, Collectivités Publiques, Promotion Immobilière

Des revues de portefeuilles sont réalisées lors des comités des risques mensuels (anomalies) et trimestriels (engagements supérieurs à 5.000 K€). Elles peuvent aboutir au classement d'un dossier en statut « sensible » ou à son transfert en « affaires spéciales » dont la gestion est assurée au service Engagement Entreprises.

Cette unité prend également en charge tout dossier en mandat ad hoc, de conciliation ou à la demande de la Direction, voire d'un Comité de risques.

3.4 Processus de suivi des risques sur base consolidée

De son côté, le Contrôle Central des Risques suit l'ensemble des risques crédits de la Caisse Régionale en établissant, avec suivi et actualisation régulier :

- des indicateurs par marché, par type de crédit
- une cartographie par secteur d'activité économique (un certain nombre de filières font l'objet d'un suivi particulier)
- une répartition par agences, par groupes d'agences (régions correspondant à l'organisation de notre réseau d'agences), par lieu d'investissements (notamment pour les crédits habitat) ou par zones de résidence de nos clients.

Il rend régulièrement compte de ses travaux à la Direction Générale et au Comité Central des Risques.

3.4.1 Le Comité Central des Risques

Présidé par le Directeur Général.

Présents : Directeur Général Adjoint en charge du Fonctionnement, les Directeurs du Marché Entreprises, Crédit et Financier, le Contrôle Central des Risques

Fréquence : Trimestrielle.

Il a pour objet le pilotage des risques à partir notamment des éléments suivants :

- tableau de bord des risques (cartographies des risques selon indicateurs Bâle II et NOR, CDL),
- coût du risque de crédit,
- modalités de provisionnement et couverture de la perte attendue (EL),
- suivi des provisions collectives et affectées
- examen des indicateurs avancés de risques et alertes éventuelles, des concentrations, des zones de vulnérabilité,
- études filières, risques spécifiques sur produits et marchés.

3.4.2 Comité de Surveillance

Il est assuré par le Bureau du Conseil d'Administration.

Participant également : le Directeur Général Adjoint en charge du Fonctionnement, les Directeur Crédits et Marché Entreprises, le Contrôle Central des Risques

Fréquence : Trimestrielle

Objet : Contrôle global de la gestion du risque de contrepartie dans la Caisse régionale, au nom et par délégation du Conseil d'Administration. A ce titre, il examine notamment les tableaux de bord CDL et Provisions. Lui sont également présentés les risques significatifs, les risques avérés et les provisions correspondantes, le compte-rendu des exceptions à la politique crédit.

Les notions de Probabilité de Défaut, d'EL (Expected Loss = perte attendue) et d'EAD (Exposition Au moment du Défaut) sont de plus en plus développées dans les usages afin de pouvoir mettre en place un véritable pilotage prévisionnel, permettant d'avoir une vision complète du risque. Ceci doit permettre d'être de plus en plus réactif dans l'actualisation des politiques de distribution du crédit.

3.5 Impacts de stress scenarii

La méthodologie se base sur un scenario de crise contenant des prédictions concernant les indicateurs économiques principaux (par exemple recul du PNB de 1 %, augmentation significative du taux de chômage). Actuellement la Caisse Régionale n'a pas élaboré ni mis en œuvre ses propres simulations de crise sur le risque crédit.

Par contre, elle s'appuie sur les travaux réalisés au niveau du groupe Crédit Agricole. Ainsi, un scenario macro économique groupe réalisé en septembre 2011 et s'articulant autour de 2 points principaux :

- une économie mondiale devant faire face à de nouveaux chocs
- Aggravation de la crise des dettes souveraines en Europe

se serait traduit pour la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes par un accroissement de la perte attendue (Expected Loss _ EL) de + 22,8 % en 2011 et de + 18,6 % en 2012.

3.6 Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a des engagements limités vis-à-vis des dettes souveraines. Elle n'a pas mis en place de processus interne de surveillance ; elle suit les recommandations Groupe en la matière.

4 MECANISMES DE REDUCTION DU RISQUE DE CREDIT

4.1 Garanties reçues et sûretés

La Caisse Régionale prend en compte les sûretés réelles ou personnelles en tant que techniques de réduction du risque, conformément aux principes mis en œuvre par le groupe Crédit Agricole dans le cadre de la réglementation Bâle II notamment en terme d'éligibilité et de valorisation.

Ainsi, les sûretés sont incluses dans la liste limitative des instruments éligibles (hypothèques, nantissement de dépôts en espèces et de contrats d'assurance vie auprès de l'établissement prêteur, les actions ou obligations convertibles incluses dans un indice principal ou cotés sur un marché reconnu, les parts d'OPCVM sous condition, etc.).

La Caisse Régionale valorise ces garanties conformément aux règles en vigueur au sein du groupe.

Elle se doit par ailleurs de respecter les exigences minimales suivantes pour la prise en compte des sûretés et notamment l'éligibilité des garants : non-corrélation entre la qualité de crédit du débiteur et la valeur de la sûreté, documentation et examen juridique assurant la mise en œuvre effective et un recouvrement rapide de la sûreté dans toutes les juridictions concernées, procédures adaptées aux différents types et montants de sûretés, réévaluation régulière de la valeur de marché de l'instrument, échéance suffisante de la sûreté financière, assurance adéquate des biens immobiliers utilisés en tant que sûreté.

La politique de l'établissement consiste également à céder dès que possible les actifs qui seraient obtenus après mise en jeu des garanties.

4.2 Utilisation de contrats de compensation

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par cette technique

4.3 Utilisation des dérivés de crédits

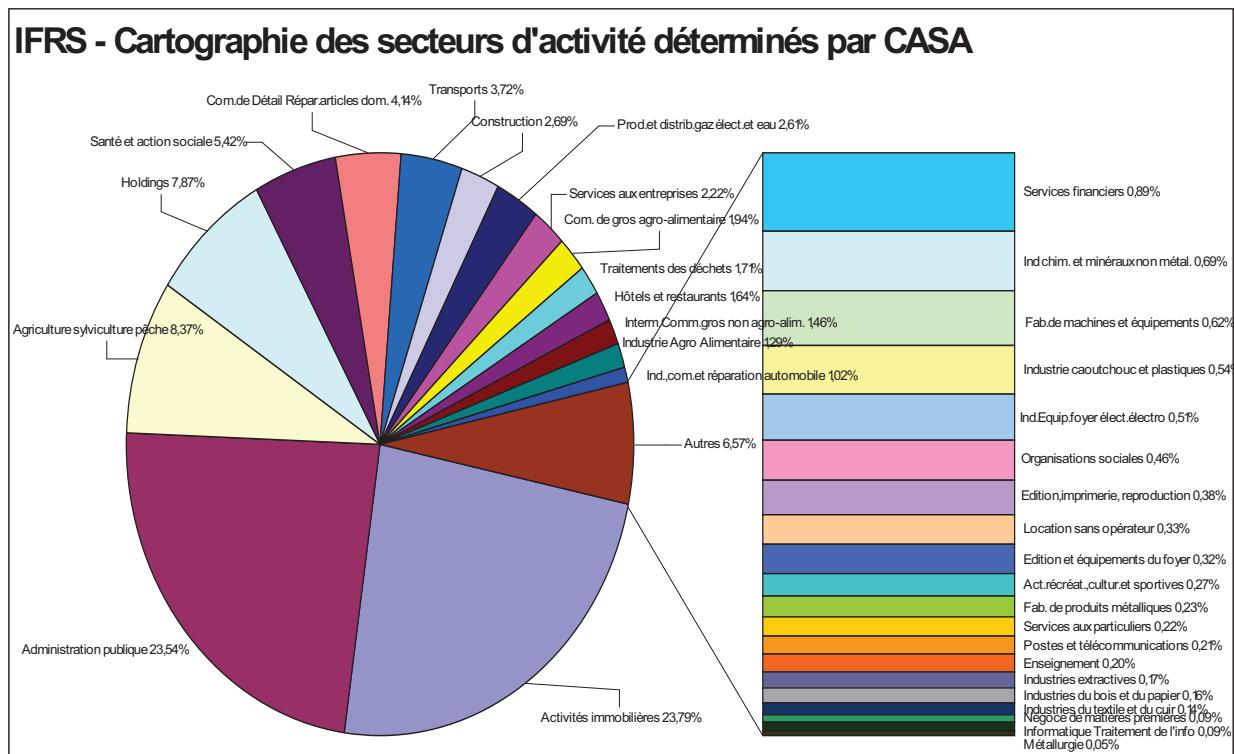
Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par cette technique

III. EXPOSITION

1 EXPOSITION MAXIMALE

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	3 359	9 703
Instruments dérivés de couverture	30 708	39 226
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	35 643	36 657
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	557	11 809
Prêts et créances sur la clientèle	11 229 570	10 614 717
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	409 946	410 452
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	11 709 783	11 122 564
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 364 297	1 353 332
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	226 334	214 423
Provisions - Engagements par signature	- 5 778	- 5 841
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 584 853	1 561 914
TOTAL EXPOSITION NETTE	13 294 636	12 684 478

1.1 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique



1.2 Ventilation des encours de prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit par agent économique

	Encours bruts (en milliers d'euros)	31/12/2011			
		dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépré ciations individuelles	Dépré ciations collectives	Total
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Banques centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit Réseau	1 197 202	0	0	0	1 197 202
Etablissements de crédit Hors réseau	557	0	0	0	557
Institutions non établissements de crédit	1 725 999	4 331	-2 836	0	1 723 163
Grandes entreprises	1 424 892	33 930	-25 120	-10 728	1 389 044
Clientèle de détail	8 267 990	143 421	-95 257	-55 370	8 117 363
Total *	12 616 640	181 682	-123 213	-66 098	12 427 329
Valeurs au bilan					12 427 329

*Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 13 355 milliers d'euros

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

	Encours bruts (en milliers d'euros)	31/12/2010			
		dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépré ciations individuelles	Dépré ciations collectives	Total
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Banques centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit Réseau	498 128	0	0	0	498 128
Etablissements de crédit Hors réseau	11 798	0	0	0	11 798

Institutions non établissements de crédit	1 553 564	2 177	1 455	0	1 552 109
Grandes entreprises	1 552 200	35 808	22 895	20 658	1 508 647
Clientèle de détail	7 679 308	133 031	84 026	76 026	7 519 256
Total *	11 294 998	171 016	108 376	96 684	11 089 938
Créances rattachées nettes					42 437
Valeurs au bilan					11 132 375

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 15 733 milliers d'euros

IV. QUALITE DES EN COURS

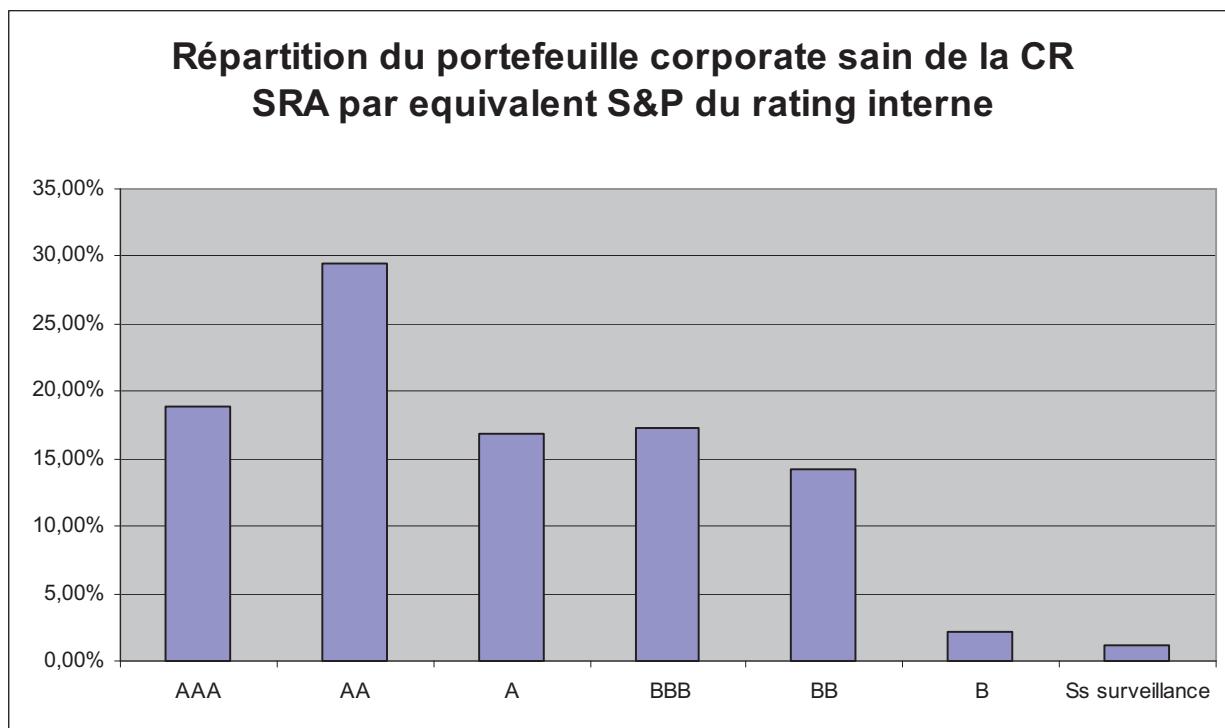
1 ANALYSE DES PRETS ET CREANCES PAR CATEGORIES

Il convient de se référer aux différents tableaux figurant dans les annexes des comptes consolidés sous la note 3.1

2 ANALYSE DES EN COURS PAR NOTATION INTERNE

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2011, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 99,7 % des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés la par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail. La répartition par rating et présentée en équivalent notation Standard & Poors est la suivante :



La ventilation par équivalent note Standard & Poor's est obtenue selon le tableau suivant :

Notation Interne	Probabilité de défaut	Equivalent S&P	Libellé graphique
A+	0,00%	AAA	AAA
A	0,01%	AA+ & AA	AA
B+	0,02%	AA- & A+	
B	0,06%	A & A-	A
C+	0,16%	BBB+	
C	0,30%	BBB	BBB
C-	0,60%	BBB-	
D+	0,75%	BB+	
D	1,25%	BB	BB
D-	1,90%	BB-	
E+	5,00%	B+ & B	B
E	12,00%	B-	Sous surveillance
E-	20,00%	CCC & CC & C	
F	100,00%	D	Défaut
Z	100,00%	D	
ND			
NON VENTILE			
HORS RETAIL			

3 DEPRECIATION ET COUVERTURE DES RISQUES

3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

Outre la constitution de provisions pour risques de contrepartie déterminée sur la base d'un examen individuel des créances (provisions pour créances douteuses), la Caisse Régionale se doit de constituer des provisions à hauteur des pertes probables relatives à des créances non dépréciées sur base individuelle.

Ces provisions constituées doivent être justifiées par l'existence d'une perte probable :

- portant sur des ensembles homogènes de prêts, c'est-à-dire des ensembles de prêts ayant des caractéristiques de risque de crédit similaires
- due à l'existence d'un (ou de plusieurs) événement(s) de perte intervenu(s) après la réalisation du prêt
- évaluée par différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux de trésorerie futurs des prêts actualisés au taux d'origine, dont la mesure est fiable.

En outre, cette perte probable tient compte du jugement expérimenté de l'entité.

A cet effet, la Caisse régionale dispose d'outils et de bases statistiques permettant de déterminer, pour chaque créance et engagement hors bilan, les « pertes attendues » au regard des caractéristiques de risques de contrepartie observées.

3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

Il convient de se référer aux notes 6.5 et 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés et aux tableaux qui y figurent.

V. COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-54 052	-92 209
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	0
Prêts et créances	-49 720	-86 240
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-3 000	0
Autres actifs	-115	-834
Engagements par signature	-1 107	-763
Risques et charges	-110	-4 372
Reprises de provisions et de dépréciations	67 782	45 459
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	0
Prêts et créances	63 686	44 022
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Autres actifs	1 160	336
Engagements par signature	1 090	800

Risques et charges	1 846	301
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	13 730	-46 750
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	0	0
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 835	-3 601
Récupérations sur prêts et créances amortis	597	1 134
Décotes sur crédits restructurés	-30	-377
Pertes sur engagements par signature	0	0
Autres pertes	-57	-93
Coût du risque	12 405	-49 687

L'évolution du coût du risque sur 2011 est liée à l'adoption du modèle défini par le groupe Crédit Agricole au titre des provisions collectives. Dans ce modèle la provision collective n'est calculée que sur les seuls encours de plus d'un an notés de H à L (éventuellement les encours en défaut non dépréciés individuellement) pour la clientèle de détail et les encours notés E+, E, E-, pour les entreprises, sans prise en compte de scénario de stress et avec des coefficients standards calculés sur les durées restantes à courir des crédits. Cette application du modèle standard se traduit par une reprise de provision de 30'586 milliers d'euros

Retraité de cette reprise le coût du risque est particulièrement peu élevé dans la caisse régionale. C'est un des points forts de la Caisse régionale de contenir au maximum le niveau de ses risques.

RISQUES DE MARCHE

Les risques de marché représentent le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'atteint pas le seuil d'assujettissement à la réglementation relative à la surveillance des risques de marché.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé aux risques de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La caisse régionale n'a pas un trading book traduisant une activité importante. Son activité essentielle relève du Banking book constitué de titres de participation, de titres d'investissement et de titres de placement.

Le suivi des risques de marché est effectué régulièrement sur la base de l'ensemble du périmètre des titres constituant l'excédent de fonds propres. Ce suivi fait l'objet de reportings quotidiens (suivi des stop loss), mensuels (rapport d'activité) et de mesures d'exposition trimestrielle au moyen de la méthode VaR.

Semestriellement, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes simule des scenarii dits «catastrophes» sur le risque de taux ainsi que sur l'excédent de fonds propres. Les résultats sont présentés au Conseil d'Administration.

II. GESTION DES RISQUES DE MARCHES

1 DISPOSITIF LOCAL ET CENTRAL

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A.. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires.

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

- Au niveau de la Caisse Régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et lui est directement rattaché. Il est appuyé dans ses missions par un Contrôleur permanent comptable et financier qui effectue en toute indépendance et transparence les contrôles qui lui sont impartis.

2 LES COMITES DE DECISION ET DE SUIVI DES RISQUES

2.1 Organes de suivi des risques de niveau Groupe :

Différents comités sont chargés de suivre les risques au niveau central du groupe.

- Le Comité des Risques Groupe (CRG)
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR)
- Le Comité Normes et Méthodologies

2.2 Organes de suivi des risques de niveau Caisse régionale

2.2.1 Comité financier

- Participants : Directeur Général, Directeurs Généraux Adjoints, Directeur financier, Responsable de la gestion financière et pilotage, Responsable du contrôle permanent.
- Rôle et responsabilité :
 - o Validation des grandes orientations de stratégie financière concernant :
 - La gestion des excédents de fonds propres
 - La gestion du risque de taux et de la liquidité
 - o Contrôle de leur mise en œuvre
 - o Contrôle du respect des ratios réglementaires
 - o Analyse les évolutions des indicateurs financiers de la CR.
 - o Fixe le dispositif de limites de marché et d'alertes, validées par le conseil d'administration et en assure la révision annuelle

2.2.2 Comité de gestion financière (composé d'un comité actif-passif et d'un comité de trésorerie)

- Participants : Directeur Général Adjoint responsable du pôle « risques », Directeur financier, Responsable de la gestion financière et pilotage, Trésorier, gestionnaire ALM, Contrôleur Permanent comptable et financier, chargé d'activité Middle Office.
- Rôle et responsabilité : Traduire et mettre en œuvre sous forme de décisions de gestion, accompagnées de reportings, la politique générale arrêtée en comité financier et validée par le conseil d'administration. Ces décisions portent sur les domaines suivants :
 - o la gestion des excédents de fonds propres
 - o la gestion du risque de taux et de la liquidité

III. METHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHES

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

L'encadrement des risques de marché du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes repose sur la combinaison de quatre indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou des seuils d'alerte :

- la surveillance quotidienne des stop-loss sur le portefeuille de placement par le Middle Office Trésorerie
- le suivi quotidien du respect de la charte de fonctionnement du service et de son dispositif de limites validé par le Conseil d'Administration :
- le calcul d'un scénario catastrophe un fois par trimestre.
- Un suivi mensuel du risque de marché sur le portefeuille AFS effectué au moyen de la méthode VaR.

1 LES INDICATEURS

1.1 La VaR (Value at risk)

Définition

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de un mois.

Le calcul de VAR fait l'objet d'un reporting en Comité Financier et Conseil d'Administration par le Directeur Financier. Une double limite a été fixée pour 2011 :

- o 1er niveau d'alerte Direction générale à 15% du Résultat net comptable (N-1)

- 2nd niveau d'alerte Conseil d'Administration à 20% du RNC (N-1)
Aucun de ces seuils n'a été atteint au cours de l'année

1.2 Les stress scenarios

La Caisse régionale calcule également une sensibilité par facteurs de risques qui se mesure au travers de scénarios stress :

- Le « stress scenario », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :
 - Les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé;
 - Les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes;
 - Les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.
- Ces scénarios sont adaptés aux risques propres du portefeuille de placement sur lequel il est calculé. Les hypothèses prises en compte ont été validées au niveau du Groupe Crédit Agricole:
 - Baisse de 35% du marché actions
 - Baisse de 10% de la classe d'actif alternatif
 - Baisse de 40% du marché immobilier
 - Baisse du marché obligataire : différents chocs appliqués aux piliers obligataires en fonction de leur maturité, du sous-jacent, du rating et de la zone géographique.

Ces résultats sont exploités par le Front Office Trésorerie et sont intégrés comme paramètre de détermination de notre politique d'allocation fonds propres annuelle.

1.3 Les indicateurs complémentaires

Concernant les titres de placement, de transaction et d'activité de portefeuille à l'exception des produits dont le capital est garanti à l'échéance, une limite de "stop loss" est fixée pour chaque titre. Son respect fait l'objet d'un suivi quotidien par le Middle Office.

Sauf décision exceptionnelle relevant de la Direction Générale, et sous réserve de validation par le Conseil d'Administration, l'atteinte d'un stop loss entraîne la vente immédiate du titre.

Le portefeuille global fait également l'objet d'un reporting quotidien d'indicateurs définis dans notre Charte de Gestion Financière

- Engagements par contrepartie hors groupe Crédit Agricole: maximum de 10% du portefeuille en valeur de marché
- Poids des signatures du groupe Crédit Agricole: entre 25% et 60% de l'encours estimé à sa valeur de marché pour les titres de placement selon la taille du portefeuille de placement (pour les titres d'investissement aucune restriction n'est imposée).
- Encours par produit de gestion Collective hors monétaire pour un maximum de 15M€
- Ratio d'emprise : maximum de 10% de l'actif net du fonds (hors fonds dédié)
- Limite de moins values latentes ou réalisées fixées à 1% des fonds propres consolidés

2 SENSIBILITE DE LA JUSTE VALEUR AUX PARAMETRES NON OBSERVABLES

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

3 L'UTILISATION DES DERIVES DE CREDIT

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas exposé aux dérivés de crédit.

IV. EXPOSITION : ACTIVITES DE MARCHE (VALUE AT RISK)

Le portefeuille de placement exposé au risque de marché s'élève à 50.7 M€ au 31/12/2011
Sur cette base, l'allocation VaR par facteur de risque est la suivante :

Allocation VaR	31/12/2011
Monétaire	20
Obligations	20,5
Actions	2,4
Immobilier	3,6
FCPR	2,6
Gestion alternative	1,6
Total portefeuille de placement	50,7

Dans le cadre d'une analyse VaR à 12 mois, et sur la base d'un niveau de confiance de 99%, l'évolution de nos plus values latentes serait la suivante :

	31/12/2011
Volatilité portefeuille avec effet diversification	4,62%
Espérance de rentabilité moyenne annualisée	2,23%
VaR 1 mois à 99% de confiance	1,49 M€
Matelas de +/-values latentes AVANT scénario catastrophe	-2,4M€
Matelas de +/-values latentes APRES scénario catastrophe	-3,79 M€

V. RISQUE ACTIONS

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé indirectement au risque actions au travers de la détention d'OPCVM ou de FCP à composantes actions et de BMTN indexés sur actions ou paniers d'actions.

1 RISQUE SUR ACTIONS PROVENANT DES ACTIVITES DE TRADING ET D'ARBITRAGE

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas d'activité de trading et d'arbitrage sur du risque action.

2 RISQUE SUR ACTIONS PROVENANT DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT

Le portefeuille placement du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élève à 50.7 M€ au 31/12/2011 (valeur de marché). La part actions représente 4.7% soit 2.4 M€

3 TITRES AUTO DETENUS

3.1 Contrat de liquidité

Le 12 avril 2001 le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et Crédit Agricole S.A. ont signé un contrat de liquidité avec Crédit Agricole Cheuvreux. Ce contrat a été modifié en 2005 pour se conformer à la charte de déontologie de l'AFEI (approuvée par l'AMF par une décision du 22 mars 2005). Le contrat est conforme aujourd'hui à la charte AMAFI. La quote-part du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dans ce contrat est de 65.08%

Objectif :

L'intermédiaire intervient pour le compte du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur le marché en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres.

Caractéristiques des interventions de l'intermédiaire :

Dans le respect des règles du marché, l'objectif des interventions de l'intermédiaire consiste à favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres.

Indépendance de l'intermédiaire :

Dans le cadre du contrat qui lui est confié l'intermédiaire agit en pleine indépendance. Il apprécie seul l'opportunité de ses interventions sur le marché au regard du souci

- d'une part de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres
- d'autre part d'assurer la continuité du contrat en considération des titres et espèces disponibles sur le contrat de liquidité.

Rémunération :

Au titre de ses interventions sur le marché l'intermédiaire perçoit une rémunération forfaitaire annuelle de 15.000 € HT versée par l'émetteur.

3.2 Contrat de rachat

Depuis avril 2009, la Caisse Régionale a étendu la délégation donnée à son prestataire de services d'investissement (CA-Cheuvreux) de procéder, pour son compte, à des rachats de titres dans le cadre d'un programme établi conformément aux décisions de l'Assemblée Générale ordinaire du 31 mars 2009.

Le contrat de rachat a pour finalité l'acquisition de CCI en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

Ce programme de rachat a été mis en place dans le respect des dispositions des articles L.225-209 et suivant du code du commerce et du Règlement 2273/2003 de la commission Européenne du 22 décembre 2003.

Des finalités nouvelles ont été adoptées par l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2010. (14^{ème} résolution)

Au terme de cette résolution, il est prévu une extension des finalités du programme de rachat et notamment la possibilité d'annulation en une ou plusieurs fois de tout ou partie des CCI acquis par la Caisse Régionale dans la limite de 10 % du nombre de CCI composant le capital par période de vingt-quatre (24) mois à compter de l'assemblée l'ayant autorisé. Dans ce cas il y aurait réduction corrélative du capital social. L'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2011 a rappelé l'existence de ce programme de rachat courant sur 24 mois. (8^{ème} résolution). Il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2012 de reconduire pour 2 ans la possibilité d'annuler les CCI acquis dans les mêmes limites.

3.3 Bilan des contrats de liquidité et rachat au 31 décembre 2011

Selon les décisions prises en Assemblée générale le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ne peut détenir plus de 10% de ses 825.000 titres soit 82.500 titres. Au 31 décembre 2011, la Caisse Régionale détenait au total 65 864 titres soit 7.98%.

Dans le cadre du contrat de liquidité,

- Nombre de titres achetés 9091 (du 01/01/2011 au 31/12/2011)
- Nombre de titres vendus 7842 (du 01/01/2011 au 31/12/2011)
- Cours moyen d'achat et de vente (01/01/2011 au 31/12/2011) 106.72€
- Le nombre de titres détenus au 31.12.2011 est de 6 582 (soit à la valeur liquidative de 88.30 une valeur de 581 milliers d'euros

Dans le cadre du programme de rachat,

- L'ensemble de ces titres ont été acquis au cours des exercices 2009, 2010 et 2011 (achat du 01/01/2011 au 31/12/2011 : 14 129 titres)
- Coût moyen d'achat de 106.97 € (du 01/01/2011 au 31/12/2011).
- 59 282 titres détenus au 31.12.2011 soit 7.19% du nombre total de CCI.
- Valeur liquidative au 31.12.2011 : 6 153 milliers d'euros au cours de 88.30 € par titre

GESTION DU BILAN

Gestion du bilan – les risques financiers structurels

RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book")".

La politique de couverture menée par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes depuis plusieurs années a pour objectif de limiter au maximum l'impact sur le PNB d'une variation des taux d'intérêts.

METHODOLOGIE

Description de la méthode

Le périmètre de suivi de risque de taux d'intérêt global intègre la totalité des données du bilan incluant titres et fonds propres et du hors bilan du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Notre analyse porte essentiellement sur les gaps Taux fixes. Le risque inflation est couvert au travers de notre entrée dans le dispositif des Avances Miroirs Structurées (AMS).

Les modèles d'écoulement retenus sont ceux déterminés, en central, par le groupe. Depuis le 31 mars 2009, la Caisse Régionale utilise l'applicatif Cristaux 2 développé par Crédit Agricole Sa pour le calcul de ses GAPS. Cet applicatif de suivi des GAPS intègre les effets de la macro-couverture afin d'afficher une vision nette des impacts de couverture.

Outil utilisé	Cristaux 2,
Périodicité	Mesures mensuelles
Méthode utilisée	Approche statique (sans renouvellement d'activité)
Indicateurs utilisés	Gaps de taux fixe synthétique.

Utilisation des limites

Les positions de risque de taux sont encadrées par un double dispositif de limites :

- Limites en VAN :

Un impact maximum en valeur actuelle nette pour un choc normatif (+/- 200 bp) à la hausse et à la baisse ne doit pas dépasser 10% de Fonds Propres.

- Limites en GAP :

Le calibrage maximum de la limite de concentration doit être inférieur aux niveaux suivants :

- o Sur l'horizon court terme correspondant à la première année civile, la limite maximum est fixée telle qu'une sensibilité à un choc de 200bp soit inférieure ou égale à 3% du PNB annuel budgété.
- o Sur la deuxième année civile, la limite est fixée telle qu'une sensibilité à un choc de 200bp soit inférieure ou égale à 2,5% du PNB annuel budgété
- o Sur les années suivantes, la limite maximum est fixée telle qu'une sensibilité à un choc de 200 bp soit inférieure ou égale à 2% du PNB annuel.

L'ensemble de ce dispositif est validé annuellement par le Comité Financier et le Conseil d'Administration. Ces limites sont conformes aux orientations fixées par le groupe.

Le risque de taux est couvert

- par des opérations de hors bilan. A l'exception des opérations de micro-couverture calées sur les caractéristiques de leur sous-jacent, nos opérations de macro couvertures du risque de taux sont intégralement effectuées au moyen de swaps vanilles prêteurs ou emprunteurs
- par un choix adapté (taux fixes, taux variables) de l'index des refinancements qu'effectue le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes auprès de Crédit Agricole SA (avances globales)

Le risque de Cap est couvert par la méthode dite de l'équivalent delta.

II. GESTION DU RISQUE DE TAUX AU CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES

La gestion de l'exposition au risque de taux du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes se fait dans le respect des limites et des normes groupe sous le contrôle du comité de gestion actif-passif.

Le comité de gestion actif-passif a pour mission de traduire et mettre en œuvre sous forme de décisions de gestion, accompagnées de reportings, la politique générale arrêtée en comité financier et validée par le conseil d'administration en matière d'exposition au risque de taux. Les décisions concernant le risque de taux portent sur les domaines suivants :

- le niveau de transformation souhaité
- le recours aux instruments de hors bilan
- le choix des index de refinancements.

Un relevé de décisions est établi à l'issu de chaque comité, cosigné par le Directeur Financier et le responsable de la gestion financière.

III. EXPOSITION

Par convention et conformément à la méthodologie Groupe, nous appelons :

- GAP TF négatif, un GAP né d'un manque de ressources à TF rapporté au volume des emplois à TF et donc une exposition adverse à la hausse des taux
- GAP TF positif, un GAP né d'un manque d'emplois à TF rapporté au volume des ressources à TF et donc une exposition adverse à la baisse des taux

L'effet d'une variation des taux sur le PNB s'appréhende par la notion de sensibilité du PNB à une variation de 1% des taux et se mesure ainsi : $S(a) = [GAP(a) \times 1\%] / PNB(a)$.

Cette sensibilité, en montant et % du PNB, est calculée pour une hausse des taux de 100bp.

Au 31/12/2011, l'exposition du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est la suivante :

en M€	2012	2013	2014	2015	2020	2025	2030	2035
GAP Synth.	-333	186	129	72	-86	-34	-49	-37

L'application d'un choc de +/- 200 bp des taux sur les 30 prochaines années, aurait, dans le cadre de notre profil actuel de GAP, les incidences suivantes sur notre PNB et Fonds Propres Prudentiels :

	Choc +200 bp	Choc - 200bp	Limite réglementaire	Limite Groupe	Limite SRA
Fonds Propres	728		20%	10%	10%
Ratio avec gap	1,78%	-0,65%			

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné de façon significative par ce type de risque.

RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

- Le règlement CRBF n°97-02 modifié par l'arrêté ministériel du 05 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité
- L'instruction n°2009-05 de la Commission Bancaire relative à l'approche standard du risque de liquidité

II. GESTION DU RISQUE

1 ROLE DE CREDIT AGRICOLE SA

Le rôle de centrale de refinancement dévolu à Crédit Agricole S.A. s'inscrit dans une démarche d'optimisation financière. Ses missions sont multiples :

- L'établissement chaque année d'un budget en besoins de liquidité permettant d'établir le programme annuel de refinancement
- L'appel au marché court terme et moyen terme
- Encadrer le risque de liquidité de chaque Caisse Régionale
- Assurer la liquidité du groupe dans son ensemble.

2 ROLE DE LA CAISSE REGIONALE

La gestion de la liquidité en Caisse Régionale consiste à mesurer et gérer le risque de liquidité sur une base permanente et prospective tant en terme de respect du ratio de liquidité (supérieur à 100%) que de respect des limites de refinancement court terme mises en place par Crédit Agricole SA. Malgré cela, Crédit Agricole SA reste, in fine, le garant de notre liquidité.

Les ressources de marché accessibles aux Caisses régionales pour gérer cette double limite comprennent :

- La mobilisation du compte courant de trésorerie
- Les emprunts en blanc auprès de la trésorerie de Crédit Agricole SA
- Les avances dites spécifiques (rétrocession de liquidité par Crédit Agricole SA au Caisses Régionales suite à des émissions obligataires sécurisées (covered bonds))
- Les émissions de CDN dans le cadre de programme noté chaque année
- Les émissions de BMTN, notamment structurés.

Le comité de gestion actif-passif a pour mission de traduire et mettre en œuvre sous forme de décisions de gestion, accompagnées de reportings, la politique générale arrêtée en comité financier et validée par le conseil d'administration en matière de pilotage de la liquidité. Les décisions concernant la liquidité portent sur les domaines suivants :

- Le niveau de mobilisation de notre limite de refinancement court terme
- Le recours éventuel aux émissions de certificats de dépôt interbancaires
- Le montant des tirages d'avances globales.

Le suivi de la liquidité fait l'objet d'un reporting semestriel au Conseil d'Administration et au minimum trimestriel en comité financier.

Programme d'émission de CDN/BMTN

Pour 2011, un programme d'émission de TCN (clientèle et interbancaire) a été validé auprès de la Banque de France.

	CDN	BMTN
MONTANT	500M€	500M€ Dont 200M€ de BMTN Subordonnés
DUREE	10 jours à 1 an	> 1 an
REMUNERATION ENVISAGEE	Libre	Libre
MONTANT MINIMUM FIXE	150 000€	150 000€
EMISSION	En Euros	En Euros

III. METHODOLOGIE

L'approche est double :

- S'assurer que le niveau du ratio de liquidité mensuel est supérieur à 100%
- Mesurer les cash-flows susceptibles d'entrer et de sortir du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à divers horizons (1semaine, 1 an) et s'assurer que le solde est, ou peut être, constamment positif (notion de gaps de liquidité)
En cas d'impasse, couvrir ce besoin par des refinancements adaptés.

IV. EXPOSITION

Au 31/12/2011, l'exposition du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est la suivante :

- Ratio de Liquidité : 124% à fin décembre 2011 pour 143% à fin décembre 2010. Le ratio de liquidité a été impacté en 2011 par un accord de refinancement de 350 M€ donné à Crédit Agricole S.A. La mobilisation par la Caisse Régionale d'un accord de refinancement reçu s'élève à 1 254 M€ au 31/12/2011.
- Limite de refinancement court terme = 1 665 M€ consommée à hauteur de 1551 M€
- Encours de CDN émis (clientèle et interbancaire) = 236,59 M€
- Encours de BMTN clientèle et interbancaires émis = 38,8 M€

V. EMISSION

Programme de refinancement de l'année :

- Le refinancement de notre progression d'encours crédit de 666 M€ a été assuré par la progression de notre collecte bilan pour plus de la moitié, par la progression de notre consommation de limite court terme (refinancement sans coût de liquidité y compris les CDN interbancaires), par des BMTN interbancaires et pour le résiduel par des emprunts en blanc de maturité 2 ans auprès de Crédit Agricole SA.
- Les émissions des TCN interbancaires ont atteint 271M€ en 2011, soit 237M€ de CDN et 34M€ de BMTN

VI. POLITIQUE DE COUVERTURE

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les trois approches ci-dessous :

1 COUVERTURE DE JUSTE VALEUR (FAIR VALUE HEDGE)

L'ensemble des instruments dérivés classés dans cette catégorie étant négocié avec une contrepartie externe au palier de consolidation de la Caisse Régionale, leur éligibilité au titre d'instrument de macro couverture FVH est donc respectée.

Au 30/09/2011, la mesure de l'efficacité de la relation de couverture, réalisée à partir de l'échéancier du poste de passif des dépôts à vue, est satisfaite au niveau des tests prospectifs, en cours de période et rétrospectifs.

Instruments financiers dérivés de micro couverture

L'efficacité de chacun des instruments financiers dérivés classés en micro couverture a été vérifiée sur la base des éléments suivants :

- éligibilité à la relation de micro couverture FVH : tous les swaps considérés sont prêteurs ou emprunteurs TF contre Euribor, Eonia ou TAM
- corrélation forte entre les périodicités du swap et de l'élément couvert
- corrélation forte entre le notionnel du swap et de l'élément couvert
- corrélation forte entre les dates de maturité du swap et de l'élément couvert corrélation forte entre les index de taux du swap et de l'élément couvert
- variations de JV des flux d'intérêt générés par l'élément couvert oscillent entre [80% et 125%] des variations de JV du flux d'intérêts généré par la jambe fixe du swap de couverture.

Les instruments financiers dérivés n'entrant dans aucune de ces catégories ont été classés en trading.

2 COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE (CASH FLOW HEDGE)

Ce type de couverture n'a pas été retenu par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

3 COUVERTURE DE L'INVESTISSEMENT NET EN DEVISE (NET INVESTMENT HEDGE)

Ce type de couverture n'a pas été retenu par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau social de la Caisse régionale,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II. GESTION DU RISQUE : ORGANISATION, DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe; le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par un membre de la Direction Générale de la Caisse régionale. Le Management du Risque Opérationnel intervient ponctuellement auprès des Comités de Contrôle Interne et de Direction.

L'organe exécutif est par ailleurs informé à minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. Le GIE informatique CA Technologie est doté de ses propres dispositifs de gestion et de surveillance.

En 2011, nous assistons à un recul marqué du coût du risque opérationnel tant au niveau du risque frontière crédit qu'au niveau du risque opérationnel pur pour atteindre respectivement 0,52 % et 0,55 % du PNB.

III. METHODOLOGIE

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels. La validation de cette méthode par l'ACP a été actée en décembre 2007.

A l'origine la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en CNM le 15 février 2007. Depuis lors, le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel par le Groupe Crédit Agricole. Pour information, l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle II, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'exigence de fonds propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'exigence de fonds propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risques plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risques de Bâle II et les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La méthode de calcul standard (TSA) est également utilisée et appliquée aux filiales de la Caisse Régionale. L'exigence en fonds propres de ces entités suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices. Trimestriellement, le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue de validation afin de détecter toute entrées, modifications ou sorties du périmètre. La part d'exigences en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel

IV. ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES OPERATIONNELS

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA

RISQUES DE NON-CONFORMITE

Il convient de se référer au dernier rapport au 31 décembre 2011 du Président du Conseil d'administration à l'assemblée générale des sociétaires sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne.

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES
15, 17 Rue Paul Claudel
38100 GRENOBLE

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE AU TITRE DE LA LOI DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE (LSF)**

- Exercice 2011 –

(*Code monétaire et financier, art. L. 621-18-3 ; Code de commerce, art. L. 225-37*)

Mesdames, Messieurs les sociétaires

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base, notamment, des travaux des responsables du Contrôle périodique, du Contrôle permanent, du Contrôle de la conformité, de la Filière « risques », du Secrétariat général, et de la Direction Financière .

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre, des échanges réguliers portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'administration (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques).

Enfin, le projet de rapport a été présenté au comité d'audit du 19 Janvier 2012, qui a communiqué au Conseil ses observations sur la base des travaux réalisés dans le cadre de sa mission de suivi de l'efficacité du système de gestion des risques et du contrôle interne.

Le présent rapport sera ensuite présenté pour approbation au Conseil lors de sa séance du 20 mars 2012 et sera rendu public.

I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Les principes de gouvernance de la Caisse régionale résultent des articles du Code monétaire et financier propres aux Caisses de crédit agricole mutuel et de la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

La Caisse régionale, du fait de son statut coopératif, ne peut appliquer dans son intégralité les principes de gouvernement d'entreprise issus du rapport AFEP-MEDEF.

A titre d'exemple, pour caractériser l'indépendance des administrateurs des Caisses régionales, des critères spécifiques ont été définis au cours de l'exercice 2009 en s'appuyant sur les travaux de place effectués par le Groupement National de la Coopération pour les administrateurs de sociétés coopératives tout en prenant en considération le caractère normal et courant de la relation bancaire entre la Caisse régionale et son administrateur.

I.1. PRESENTATION DU CONSEIL

• Composition du Conseil

Le Conseil d'administration est composé de dix-huit membres maximum, désignés par l'Assemblée générale des sociétaires. Les administrateurs sont élus pour trois ans par l'Assemblée Générale et renouvelables par tiers chaque année (cf. liste en annexe 1).

Les administrateurs sont rééligibles, toutefois, ils ne peuvent rester en fonction au-delà de la date de l'Assemblée Générale qui suit leur 65 ème anniversaire. Ainsi, en 2011 trois administrateurs n'ont pas reconduit leur mandat en raison de la limite d'âge : Messieurs Jean-Paul CHAVAS, Joseph PEYRONNET et Michel PLANTE.

Leurs successeurs ont été élus lors de l'Assemblée générale du 29 mars 2011. Il s'agit de Messieurs Michel CLERC, André MOINS, et Jean-Louis PONCET.

Les administrateurs représentent les quatre départements couverts territorialement par la Caisse régionale: six pour le département de l'Ardèche, six pour le département de la Drôme, six pour le département de l'Isère et les vingt quatre communes du Rhône faisant partie de la circonscription de la Caisse régionale.

Le Conseil élit chaque année, à l'issue de l'Assemblée Générale, le Président, les Vice-présidents, le Secrétaire, le Secrétaire Adjoint, le Trésorier, ceux-ci formant le Bureau du Conseil (cf. liste en annexe 2).

En 2011, suite à la modification des statuts de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes instituant la désignation d'un troisième vice-président au Bureau du Conseil, Monsieur Philippe COSTET a été élu à cette fonction. On notera par ailleurs, l'entrée au Bureau du Conseil, de Monsieur Bernard CLAVEL en remplacement de Monsieur Jean-Paul CHAVAS.

Le Conseil désigne également chaque année ses représentants au Comité des prêts. Ce Comité se réunit chaque semaine depuis janvier 2009. Il bénéficie d'un pouvoir de décision en matière d'octroi de crédit, par délégation du Conseil d'administration, dès que les encours des contreparties excèdent les délégations conférées aux réseaux ou au comité des engagements.

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées, le Directeur Général étant nommé par le Conseil, et agréé par Crédit Agricole SA.

• Rôle et fonctionnement général du Conseil

Un règlement intérieur élaboré par le Conseil d'Administration précise les règles de fonctionnement des instances de la Caisse régionale à savoir le Conseil d'Administration, le Bureau du Conseil et le Comité des Prêts.

Le Conseil d'administration définit les politiques et les orientations générales de l'activité de la Caisse régionale, il procède aux arbitrages d'ensemble, sur présentation d'éléments de réflexion ou de gestion du Directeur Général.

Le Conseil contrôle l'application des politiques qu'il a fixées. Il décide du budget prévisionnel proposé par le Directeur Général et vérifie son exécution. Il décide également des budgets d'investissement de la Caisse régionale, ainsi que des participations financières.

Le Conseil se réunit, sur convocation du Président, « toutes les fois que les circonstances l'exigent et au moins dix fois par an. Il se tient, autant que possible, en tenant compte des principes exprimés d'efficacité, de proximité et de présence sur les différents sites de la Caisse régionale » (Art.1.3 du Règlement Intérieur -RI). L'ordre du jour est proposé par le Directeur général et validé par le Président, signataire de la convocation. Le procès-verbal est établi par la Direction, adressé à chaque Administrateur et validé au Conseil suivant.

Le Directeur Général, les Directeurs Généraux Adjoints et le Secrétaire Général participent régulièrement aux travaux du Conseil de même que des représentants du personnel. Les cadres de direction y sont invités ainsi que les collaborateurs de la Caisse régionale au regard des dossiers présentés. Le Conseil ne comporte pas d'auditeurs permanents. (Art.1.6 du Règlement Intérieur).

Le Conseil est informé régulièrement de la réalisation des objectifs en regard des orientations prises. Chaque trimestre, une information sur la remontée des soldes intermédiaires de gestion à Crédit Agricole SA lui est faite.

Le Conseil d'administration valide au moins une fois par an, sur proposition du Directeur Financier et du Comité Financier, la Politique Financière de la Caisse régionale ainsi que les orientations générales retenues sur

- la gestion des Excédents de Fonds Propres et leur allocation, la gestion du risque de marché
- la gestion du risque de taux et les stratégies de couverture associées,
- la gestion du risque de liquidité.

Des stress scénarii (scénarii catastrophe) sont appliqués sur les différents compartiments afin de tester les seuils de résistance définis.

Des révisions sont possibles en cours d'année pour peu qu'elles aient été validées en Comité de Gestion Financière et que le Comité Financier et le Conseil d'Administration en aient été informés.

Enfin, les comptes sociaux et consolidés des arrêtés à fin juin et à fin décembre de la Caisse régionale, sont systématiquement présentés en Conseil.

Chaque fin d'année, le Conseil est amené à délibérer, sur proposition du Directeur Général, sur les thèmes suivants :

- les objectifs d'activité de la Caisse régionale (collecte, crédit, services),
- les budgets de fonctionnement,
- les budgets d'investissement,
- le plan d'action commerciale.

Chaque semestre, le 22 avril et le 21 octobre pour l'exercice 2011, le Responsable des Contrôles Permanents et des Risques de la Caisse régionale rend compte au Conseil du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne de la Caisse – en conformité avec les obligations du CRBF 97/02 (Comité de la Réglementation Bancaire et Financière) - et de la correcte évaluation et maîtrise des risques.

Sont également suivis le respect de l'ensemble de nos obligations réglementaires que ce soit en matière de Sécurité Financière (lutte contre le blanchiment des capitaux) ou au titre de notre activité de Prestataire de Services d'investissement (réglementation AMF). Le plan d'Audit de la Caisse régionale fait aussi l'objet d'une présentation détaillée.

Déontologie

Il est rappelé à l'administrateur son rôle, son action, ainsi que les droits et obligations auxquelles il est astreint :

- le respect du secret bancaire,
- la non divulgation et la non utilisation de l'information privilégiée,
- le respect de la réglementation bancaire,
- le conflit d'intérêts,

Pour mémoire, des règles propres à favoriser le bon fonctionnement du Conseil d'administration, basées sur les principes du mutualisme, sont en vigueur, concernant les membres du Conseil:

- ils ne détiennent qu'une part du capital de la Caisse régionale,
- aucun administrateur n'exerce le métier de banquier ou d'assureur,
- aucun administrateur n'est salarié de la Caisse régionale, et ils ne sont pas directement intéressés aux résultats de la Caisse régionale.

D'autre part, le Règlement Intérieur prévoit que l'administrateur qui est en position de conflit d'intérêt, ne prend pas part à l'examen et à la décision du dossier et doit quitter la réunion.

Lors de son élection au Conseil d'administration de la Caisse régionale, l'administrateur se voit notifier par courrier, qu'il doit retourner signé au Responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) de la Caisse régionale, son entrée dans le périmètre des *personnes concernées* (*Règlement Général de l'AMF art 313-3*). Ainsi, tous les administrateurs nouvellement élus cette année, ont reçu un courrier leur rappelant leurs obligations leur incombant en tant qu'initié permanent et dirigeant de sociétés cotées ainsi que les règles qui en découlent.

Les administrateurs membres du Bureau du Conseil sont *initiés permanents* sur le titre Certificat Coopératif d'Investissement Sud Rhône Alpes et sur le titre du groupe Crédit Agricole Sa, et *personnes sensibles* sur les titres des sociétés cotées clientes de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes. A cet égard, ils s'engagent,

En tant qu'*initiés permanents*, à:

- lever le secret bancaire au profit du Déontologue,
- déclarer les comptes titres qu'ils détiennent en propre ou pour lesquels ils sont mandataires,
- déclarer leurs transactions personnelles,
- n'opérer sur ces titres que durant des périodes autorisées par le Déontologue,
- déclarer et publier toute opération réalisée sur ces titres, dépassant le seuil de 5 000 €, en une fois ou en cumulé.

En tant que *personnes sensibles*, à

- s'interdire d'opérer sur les titres des sociétés cotées clientes.

Les autres membres du Conseil d'administration de la Caisse régionale sont *initiés permanents* sur le titre Certificat Coopératif d'Investissement Sud Rhône Alpes. A cet égard, ils s'engagent,

En tant qu'*initiés permanents*, à:

- lever le secret bancaire au profit du Déontologue,
- déclarer les comptes titres qu'ils détiennent en propre ou pour lesquels ils sont mandataires,
- déclarer leurs transactions personnelles,
- n'opérer sur ces titres que durant des périodes autorisées par le Déontologue,
- déclarer et publier toute opération réalisée sur ce titre, dépassant le seuil de 5 000 €, en une fois ou en cumulé.

Un rappel des règles est effectué chaque année auprès des administrateurs de la Caisse régionale.

• **Évaluation des performances du Conseil**

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil d'administration s'est réuni douze fois. Le taux d'assiduité est de l'ordre de 88%, en progression par rapport à 2010, démontrant une implication constante des administrateurs dans les travaux du Conseil.

Chaque Conseil, qui fait l'objet d'une convocation à laquelle est jointe l'ordre du jour, est précédé par une réunion préparatoire du Bureau du Conseil. Le compte rendu du Conseil d'administration est publié dans les jours qui suivent et validé lors du Conseil suivant.

Des présidents de Caisses locales sont accueillis à chaque Conseil, afin de partager la vie de l'entreprise.

Régulièrement, un ou plusieurs cadres de direction de la Caisse régionale interviennent lors des réunions du Conseil, pour présenter leur activité ou apporter un éclairage sur un point d'actualité touchant à leur domaine de compétence.

Toutes les questions importantes sont présentées et discutées en Conseil, en particulier celles ayant trait à la stratégie commerciale, à la politique risque ou bien encore à la politique financière de la Caisse régionale.

Le Directeur Général informe également le Conseil des principaux projets ou orientations touchant à la gestion proprement dite (immobilier, sécurité, système d'information, organisation générale ...).

Il fait aussi un point régulier sur l'actualité économique et financière, et sur la vie du Groupe.

Enfin, le Président du Comité d'Audit rend compte systématiquement lors du Conseil d'administration suivant la réunion du Comité d'Audit, de la synthèse des travaux effectués par cette instance.

Outre les réunions du Conseil d'administration, des séquences de formation/information, se déroulant sur une demi-journée sont organisées trimestriellement à destination de l'ensemble des administrateurs.

Elles permettent d'approfondir certains thèmes ou des enjeux stratégiques pour la Caisse régionale.

En mars 2011, les administrateurs ont suivi une formation sur les risques intégrant l'approche Bâle II. La réunion de mai a été consacrée aux orientations stratégiques de la Caisse Régionale pour les années à venir, celle du mois de septembre 2011 portant plus spécifiquement sur les pré-orientations de l'année 2012.

L'ensemble de ces actions d'information et formation ont permis au Conseil d'administration de renforcer sa performance, tant sur la compétence de ses membres, que par leur implication personnelle dans les différents travaux.

On notera par ailleurs l'implication de l'ensemble des administrateurs de la Caisse régionale dans l'économie locale au travers des diverses fonctions de responsabilité qu'ils occupent. Ceci leur confère une compétence et une connaissance indispensable à l'exercice de leur mandat au sein de la Caisse régionale.

Les mandats occupés au sein du Groupe par le Président de la Caisse régionale relèvent de la même démarche.

Un séminaire, réunissant l'ensemble des administrateurs les 14 et 15 juin 2011, a permis de réaliser un bilan des actions de l'année écoulée et d'entamer les premières réflexions sur le Projet d'Entreprise de la Caisse régionale.

Comme en 2010, une semaine du sociétaire, pilotée par la Commission « Parts Sociales » a été organisée du 28 novembre au 03 décembre 2011 en associant l'ensemble du réseau commercial. Ceci a permis de valoriser les actions mutualistes de la Caisse régionale, banque coopérative, et de renforcer notre socle de sociétaires.

• **Conventions « réglementées »**

Au titre de l'exercice 2011, le Conseil d'administration de la Caisse régionale a été amené à statuer conformément aux dispositions légales sur une seule convention réglementée.

- Le Conseil d'administration de la Caisse Régionale dans sa séance du 27 janvier 2012, a autorisé un abandon de compte courant à hauteur de 678 000 euros au titre de l'exercice 2011, au profit de la SAS SQUARE HABITAT SUD RHONE ALPES.

Conformément aux dispositions légales, ces conventions ont été transmises aux Commissaires aux comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point, à l'Assemblée générale.

• **Code de gouvernement d'entreprise – rémunération des dirigeants et mandataires sociaux**

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, lors de sa séance du 16 décembre 2008 a adhéré aux recommandations du rapport AFEP/MEDF d'octobre 2008 relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, en tenant compte, pour leurs modalités d'application, des spécificités de l'organisation du groupe Crédit agricole.

Le Crédit Agricole est constitué de Caisses régionales, sociétés coopératives, et d'une société anonyme cotée, Crédit Agricole S.A., structure nationale chargée, en qualité d'organe central, entre autres missions du contrôle du bon fonctionnement du réseau constitué par les Caisses régionales et leurs filiales. Dans ce cadre, le Code monétaire et financier confie à Crédit Agricole S.A. des missions de surveillance dont celle de l'agrément de la nomination des dirigeants des Caisses régionales. Les dirigeants, agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en tant que dirigeants responsables sont le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général.

Le capital des Caisses régionales est majoritairement détenu par les Caisses locales, elles aussi sociétés coopératives, qui leurs sont affiliées, ce qui les rend non opéables, et par Crédit Agricole S.A.

Outre les missions confiées à Crédit Agricole S.A. en sa qualité d'organe central, le groupe s'est doté de règles collectives, homogènes pour l'ensemble des Caisses régionales. Elles portent sur les conditions d'habilitation et de nomination des cadres de direction, leur politique de rémunération et leur régime de retraite. L'ensemble de ces règles résulte d'accords collectifs applicables au plan national à tous les cadres de direction. Aucune ne bénéficie à la seule catégorie des Directeurs Généraux. Ces règles obéissent aux recommandations du rapport AFEP/MEDF d'octobre 2008 relatives aux rémunérations, exception faite de celles relatives au contrat de travail expliquées ci-après et qui s'inscrivent dans l'organisation spécifique des Caisses régionales de Crédit agricole, sociétés coopératives.

Les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'administration, sur proposition du Président. Le candidat doit être inscrit sur une liste d'aptitude. Il doit avoir pour cela exercé préalablement des fonctions de cadre de direction dans une Caisse régionale ou une autre entité du groupe. En outre, conformément au Code monétaire et financier, la nomination d'un Directeur Général doit être approuvée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Le Directeur Général peut, à tout moment, être révoqué par le Conseil d'administration de sa Caisse régionale. Il peut aussi être révoqué par décision du Directeur Général de Crédit Agricole S.A. prise après avis de son Conseil d'administration.

Le statut de Directeur Général de Caisse régionale est régi par un corps de règles homogènes fondant la cohérence et l'équité des conditions en vigueur sur tout le territoire et résultant de la coexistence d'un contrat de travail et d'accords nationaux.

En cas de licenciement ou de révocation d'un Directeur Général de Caisse régionale, ce dernier bénéficie, si les conditions prévues par les accords nationaux applicables à l'ensemble des cadres de direction lui en donnent le droit, d'une indemnité de licenciement liée à son contrat de travail, à l'exclusion de toute indemnité de départ. Cette indemnité de licenciement est calculée selon les dispositions – conditions d'ancienneté et plafond – prévues par ces accords nationaux.

Le Président de la Caisse régionale, Jean-Pierre GAILLARD, est inchangé par rapport à 2010.

Il bénéficie d'une indemnité compensatrice de temps passé. Les principes et les règles arrêtés pour déterminer cette indemnité sont fixés sur le fondement du Code monétaire et financier et calculés annuellement selon des recommandations nationales applicables à toutes les Caisses régionales.

L'indemnité versée au Président de la Caisse régionale de Sud Rhône Alpes est fixée forfaitairement à un montant mensuel de 6 300 €. Le Président de Caisse régionale ne bénéficie pas d'indemnité de départ. En outre, pendant la durée de l'exercice de son mandat, le Président dispose d'un véhicule de fonction.

Lors du Conseil d'administration de la Caisse régionale en date du 21/10/2011, le Président a rappelé la règlementation pour les établissements de crédit (article L511-41-1 A du Code monétaire et financier créé par la loi du 22 octobre 2010) obligeant ces derniers à créer un Comité de rémunération.

Dans le souci de prendre en compte :

- l'organisation spécifique de notre Groupe où la loi donne un rôle à l'organe central quant à la nomination et à la rémunération des Directeurs Généraux,
- l'absence dans la Caisse régionale de salariés, professionnels des marchés financiers, dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'entreprise,
- la convention collective des cadres dirigeants actuellement en vigueur et, enfin
- l'existence de la Commission Nationale de Rémunération des cadres de Direction de Caisses régionales,

le conseil a accepté que la Commission Nationale de Rémunération « fasse office de Comité de rémunération » de la Caisse régionale, sachant que la composition de cette Commission ainsi que ses missions ont évolué afin de tenir compte de ce nouveau dispositif législatif.

Le Directeur Général de la Caisse régionale, Christian ROUCHON, est inchangé par rapport à 2010.

La rémunération des Directeurs Généraux de Caisses régionales est encadrée par des accords collectifs qui concernent tous les cadres de direction et est soumise à l'approbation du Directeur Général de Crédit Agricole S.A., conformément au Code monétaire et financier, après avis de la Commission Nationale de Rémunération des cadres de direction sur leur rémunération fixe et, le cas échéant, sur leur rémunération variable.

Comme précisé ci-dessus, la composition de cette commission a été modifiée en 2011, elle est désormais composée de trois membres dès qualité représentant le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., de trois Présidents de Caisse régionale et du Directeur Général de la F.N.C.A.

Cette commission donne aussi un avis sur la rémunération fixe des Directeurs Généraux Adjoints de Caisses Régionales. La rémunération des Directeurs Généraux, comme celle de l'ensemble des cadres de direction, se compose d'un salaire mensuel. Elle comprend aussi une rémunération variable comprise, dans le cadre des accords collectifs révisés en 2011, entre 0 et 45% de sa rémunération fixe sur 13 mois et versée annuellement après l'assemblée générale. Cette rémunération variable, proposée par le Président de la Caisse régionale et approuvée par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse régionale dont les risques. L'approbation par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. intervient après celle des comptes individuels des Caisses régionales et la tenue des assemblées générales ordinaires.

En cas de rémunération variable dépassant 120.000 €, l'excédent sera versé, par tiers, sur trois ans. Ces versements seront indexés sur la valeur du CCA de la Caisse régionale.

La rémunération versée au Directeur Général de la Caisse régionale de Sud Rhône Alpes en 2011 est de 227 673.11 € au titre de la rémunération fixe et de 90 908 € au titre de la rémunération variable versée en 2011 pour l'exercice 2010. En outre, le Directeur Général bénéficie, comme l'ensemble des cadres de direction, d'avantages en nature : un véhicule et un logement de fonction.

Le Président et le Directeur Général bénéficient de régimes de retraite supplémentaires souscrits au niveau national, l'un concernant l'ensemble des Présidents et l'autre, l'ensemble des cadres de direction. Ces régimes prévoient le versement d'une pension sous réserve d'être en activité dans le groupe Crédit agricole à 60 ans minimum. Les droits à pension sont calculés prorata temporis sur la base de l'ancienneté dans la fonction. Afin de pouvoir disposer de la retraite supplémentaire à taux plein, le Président et le Directeur Général doivent justifier d'une ancienneté minimale dans leur fonction respective, de 12 ans pour le Président et de 15 ans pour le Directeur Général.

Les conditions pour bénéficier de ce régime de retraite supplémentaire à taux plein passent de 60 à 62 ans et/ou 41 années de cotisation et, par voie de conséquence, l'ancienneté requise dans le statut de cadre de direction passe de 15 à 17 ans. Ces modifications seront effectives pour tous les cadres de direction au terme d'une période transitoire qui concerne les millésimes de naissance de 1952 à 1955.

Le Président et le Directeur Général de Caisse régionale ne bénéficient pas, au titre de leurs fonctions dans la Caisse, de stock-options, d'actions de performance ou de jetons de présence.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2010	Exercice 2011
Président : M Jean –Pierre GAILLARD		
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	63 180 €	75 600 €
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	Véhicule de fonction	Véhicule de fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2010	Exercice 2011
Directeur Général : M. Christian ROUCHON		
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	206 233 €	227 673€
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	90 908	ND(1)
Rémunération exceptionnelle		
Avantage en nature	Logement et véhicule de	Logement et véhicule de
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

(1) déterminées suite à l'Assemblée Générale en mars 2012

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail (1)		Régime de retraite Supplémentaire (1)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Président - Jean-Pierre GAILLARD - Date début Mandat 28/03/2006. - Date de renouvellement du mandat d'administrateur 29/03/2011		Non	Oui			Non		Non
Directeur Général - Christian ROUCHON - Date de prise de fonction dans la Caisse régionale: 01/04 /2007	Oui		Oui			Non		Non

(1) Précisions apportées dans le texte

I.2 PRESENTATION DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES COMITES (DES PRETS / D'AUDIT ET DES COMPTES / DES REMUNERATIONS / DES NOMINATIONS)

- **Le Comité d'Audit**

Les missions légales incomptant au comité d'audit sont inscrites dans l'article L823-19 du Code de commerce, tel que rapporté littéralement ci-dessous :

« Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance, ce comité est notamment chargé d'assurer le suivi :
 a) Du processus d'élaboration de l'information financière ;
 b) De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
 c) Du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
 d) De l'indépendance des commissaires aux comptes. Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue. Il rend compte régulièrement à l'organe collégial chargé de l'administration ou à l'organe de surveillance de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. »

La création d'un comité d'Audit, distinct du Conseil, a été prise lors du Conseil d'administration du 15 décembre 2009. Ce comité a pour principales missions de préparer les travaux réalisés pendant les Conseils d'administration, d'approfondir certains sujets plus techniques et enfin de renforcer la compétence et l'indépendance du Conseil.

Il est composé de quatre administrateurs, la présidence est assurée par un administrateur membre du Bureau du Conseil. Afin de garantir l'indépendance de l'information, le Président et le Directeur Général ne participent pas à ce Comité.

Le comité d'Audit se réunit à une fréquence trimestrielle. Ses travaux portent prioritairement sur les domaines financiers et comptables, sur le contrôle interne mais peuvent être étendus à tout autre sujet. Il assure également, en vertu de l'article L 511-46 du Code monétaire et financier, « le suivi de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques »

En 2011, le Comité d'Audit n'a pas connu de modification dans sa composition. Il est présidé par Monsieur Philippe COSTET, Vice- Président du Conseil d'Administration et membre du Bureau. Les administrateurs membres de ce

Comité sont Messieurs Jean-Michel COTTE, Guy-Noel DEVAMBEZ, également membre du Comité des Prêts et Jean-Claude GRIOT.

Les responsables des trois fonctions de contrôle de la Caisse régionale sont systématiquement associés: contrôle Périodique, contrôle de la Conformité et des Contrôles Permanents, ainsi que le Responsable de la Filière Risques.

Quatre réunions se sont tenues en 2011 : le 25 janvier ; le 7 avril ; le 21 juillet et le 12 octobre. Le taux de présence est de 88 %.

Au cours de ces séances, les thèmes suivants ont été examinés :

Contrôle interne et gestion des risques : présentation du dispositif de prévention et de lutte contre la fraude déployé au sein de la Caisse régionale répondant ainsi aux exigences du C.R.B.F. 97-02 modifié, présentation du plan d'action général de contrôle interne de la Caisse Régionale au titre de 2011, du Rapport Annuel de Contrôle Interne au titre de 2010, de la synthèse semestrielle sur le contrôle interne et présentation du dispositif de contrôles permanents du siège et du réseau.

Ont été également abordés les perspectives Bâle III ainsi que les différentes hypothèses d'évolution de nos fonds propres, la cartographie des risques opérationnels, les scénarios majeurs ainsi que la démarche associée de provisionnement.

Enfin, présentation des principales filières faisant l'objet d'un suivi spécifique: habitat locatif, grandes et moyennes surfaces, bâtiment et travaux publics.

Présentation semestrielle et annuelle des comptes sociaux et consolidés par le directeur Financier. A cette occasion, les Commissaires aux comptes ont exposé leur programme d'intervention et leur démarche d'audit. Présentation des provisions pour risques et charges et collectives.

Prestations de services essentielles externalisées (P.S.E.E.) ainsi que la problématique de la couverture d'Audit de ces PSEE.

Plan d'audit annuel : réalisations, analyses et plans d'action éventuels.

Une synthèse des travaux réalisés est systématiquement faite par le Président du Comité d'Audit lors du Conseil d'administration suivant.

• **Le Bureau du conseil**

Il est composé de sept administrateurs (cf. liste nominative en annexe 2). Il se réunit selon une fréquence mensuelle, en amont des réunions du Conseil d'administration. Son rôle est de préparer les travaux et les présentations pour le Conseil d'administration.

Le Directeur Général, les Directeurs Généraux Adjoints et le Secrétaire Général participent régulièrement aux travaux du Bureau. Les Cadres de Direction, ou tout autre collaborateur de la Caisse Régionale, sont invités à participer au regard des dossiers présentés

En 2011, on notera l'entrée au Bureau de Monsieur Bernard CLAVEL en remplacement de Monsieur Jean Paul CHAVAS, ceci a été validé en Conseil d'administration du 29 mars 2011.

• **Le Comité des prêts**

Composé de membres du Conseil d'administration et de représentants de la Direction, il est chargé d'examiner les demandes de prêts hors délégation des Comités d'engagements. Il se réunit selon une périodicité hebdomadaire.

En 2011, le Comité des prêts a connu les modifications consécutives à la modification des membres du Bureau du conseil: remplacement de Monsieur Joseph PEYRONNET par Monsieur Guy-Noël DEVAMBEZ, de Monsieur Jean-Paul CHAVAS par Monsieur Michel CLERC. Le secrétariat du comité est assuré par Monsieur Guy SAUVAJON membre du Bureau.

I.3 POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DELEGATION AU DIRECTEUR GENERAL

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Le Conseil a conféré au Directeur Général, avec faculté de subdélégation, l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, ces pouvoirs devant s'exercer dans le cadre des dispositions statutaires, orientations et directives générales décidées par le Conseil et dans le respect des règles d'éthique spécifiques au corps des cadres de direction du Crédit Agricole.

Au-delà de certains seuils définis dans les différentes politiques de la Caisse régionale (Crédit, Financière..), et dont les modifications sont systématiquement validées en Conseil d'administration, le Directeur Général doit en référer aux Comité ad hoc pour décision.

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant d'assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois des limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés:

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes;
- prévention et détection des fraudes et erreurs;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation.

Un reporting semestriel est assuré auprès du Conseil d'administration sur les résultats du contrôle périodique, du contrôle permanent et du contrôle de la conformité ainsi que sur la mesure et l'analyse des risques.

En 2011, un rapprochement entre le plan de contrôle et la cartographie des risques opérationnels a été réalisé afin de s'assurer de la couverture des processus sensibles ou critiques. Les écarts relevés font l'objet de plan de correction. Cette démarche vient relayer l'action initiée en 2010 dans le cadre du plan d'action général de Contrôle Interne de la Caisse régionale, qui avait déjà permis d'identifier les principaux dysfonctionnements.

Les effectifs des trois fonctions de contrôle s'élèvent à 34,5 Equivalent Temps Plein au 31/12/2011 qui se répartissent de la façon suivante : 12,4 Equivalents Temps Plein au sein du service Audit ; 11,10 Equivalents Temps Plein au sein du service Contrôle Central des Risques et 11 Equivalents Temps Plein au sein du service Contrôle Permanent et Conformité.

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale de Sud Rhône Alpes, s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

II.1. TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

- **Références internationales, émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.**
- **Références légales et réglementaires**
 - Code monétaire et financier, règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ;
 - Recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF)
 - Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.
- **Références propres au Crédit Agricole**
 - Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales ;
 - Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents ;
 - Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.
- **Références internes à la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes**
 - Charte de contrôle interne, présentée le 19 juin 2007 au Conseil d'administration et actualisée le 25 mai 2009,
 - Charte comptable et livre des procédures comptables, l'ensemble ayant été actualisé début 2011.
 - Charte de gestion financière actualisée notamment sur le volet politique d'emploi de fonds propres lors du Conseil d'administration du 25 février 2011. Les volets risque de liquidité et risque de taux ont été présentés en Conseil du 22 avril. Lors du Conseil du 20 décembre, la politique d'emploi de fonds propres a été revue.
 - Politique Crédit actualisée lors du Conseil d'administration du 20 décembre 2011.

- Corps procédural applicable au sein de la Caisse régionale est disponible depuis l'intranet par l'ensemble des salariés et actualisé au fil de l'eau.
- Code de déontologie de la Caisse régionale, actualisé en 2011 afin d'intégrer les évolutions significatives du contexte réglementaire.

II.2. PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

• Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, **limites** fixées aux prises de risques et utilisation de ces limites, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers opérationnels ou comptables (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques.

• Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes, trois responsables distincts du Contrôle périodique (Audit-Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et rapportent notamment à son Conseil d'administration.

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 19/01/2010 modifiant le règlement 97-02, le Cadre de Direction Responsable du Contrôle Permanent et des Risques est en charge de la **filière « Risques »**.

Il a notamment vocation à alerter les organes exécutif et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

Un « guide d'autoévaluation » élaboré au niveau du Groupe et dont le cadre s'appuie sur le recueil de bonnes pratiques de gestion des risques a permis de mesurer la conformité de la Caisse régionale aux nouvelles exigences du règlement 97-02, d'identifier les zones de vulnérabilité et de déterminer les mesures et plans d'actions correctrices à conduire sur 2011.

• Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des **limites globales** fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les **niveaux d'utilisation de ces limites** lui sont également communiqués.

En cas d'incidents significatifs, tels que définis dans les différentes politiques, charte et procédures, l'organe délibérant est informé dès lors que les seuils ou critères définis sont atteints.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Le dispositif de surveillance par l'organe délibérant est le suivant :

-Principe de reporting auprès des organes de gouvernance sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que sur les incidents révélés par ces systèmes.

-En cas de survenance d'incidents significatifs, des modalités d'information ont été mises en place pour assurer l'information des organes exécutifs et délibérants. Ces modalités sont fixées dans une procédure interne publiée dans l'Intranet de l'entreprise et accessible par tout collaborateur.

Le Bureau du Conseil d'administration du 01 décembre 2009 a ainsi validé un seuil d'alerte en fonction des fonds propres de la Caisse régionale. Ce seuil a été actualisé lors du Conseil du 27 septembre 2011.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne. Le rapport annuel sur le contrôle interne au titre de l'année 2010 a été présenté en Conseil d'administration du 22 avril 2011, l'information semestrielle sur le contrôle interne au 30 Juin 2011 a été faite lors du Conseil du 20 Novembre 2011 conformément à l'Article 39 modifié du règlement 97-02.

Le Bureau du conseil assiste l'organe délibérant dans l'exercice de sa mission, de même que le Comité d'Audit.

L'arrêté des comptes et les résultats financiers ont été abordés lors des Conseils du 28 janvier 2011, du 22 avril 2011, du 26 juillet 2011 et du 21 octobre 2011.

Les réunions du Conseil des 25 février 2011, 22 avril 2011, 27 septembre 2011, et 20 décembre 2011 ont été orientées sur les différents volets de la politique financière: gestion des fonds propres, gestion actif/passif, et mesures des risques financiers de la Caisse régionale.

La politique crédit a été présentée pour actualisation, lors du Conseil du 20 décembre 2011. Un éclairage sur les risques de la filière « bâtiment et travaux publics » a été fait en Conseil du 22 novembre.

Parmi les autres thèmes évoqués, on relèvera les risques opérationnels: présentation de la cartographie et de la collecte pour l'année 2010 en Conseil du 22 avril 2011, information sur la collecte au 30 juin 2011 à l'occasion du conseil du 22 novembre 2011.

Enfin, en application de la Directive Européenne CRD3 prévoyant l'encadrement des rémunérations variables des opérateurs de marché et des organes exécutifs, s'est tenu un comité de rémunération lors du conseil du 21 Octobre 2011.

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2011 sera présenté au Conseil d'administration d'Avril 2012 et sera transmis aux Commissaires aux comptes, une information semestrielle arrêtée au 30 juin 2011 ayant été faite en Conseil d'administration du 21 octobre 2011.

• **Rôle de l'organe exécutif**

Le Directeur général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement sous sa présidence.

• **Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales**

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse régionale Sud Rhône Alpes s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques : SAS CAPIDA et SAS Sud Rhône Alpes Capital, Crédit Agricole Alpes Développement ainsi que les sociétés de placements en fonds propres, la SAS Square Habitat, filiale immobilière, pour laquelle le déploiement s'est poursuivi en 2011 et qui couvre des activités de transaction immobilière, gestion et de syndic, et enfin, le GIE CA - TOP, afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses locales affiliées (cf. liste nominative, annexe 3 du présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

II.3. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE MAITRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMIS L'ENTREPRISE

a. Mesure et surveillance des risques

La Caisse régionale Sud Rhône Alpes met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels, comptables) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Dans le cadre du dispositif de surveillance des principaux facteurs de risques auxquels elle est exposée, la Caisse régionale Sud Rhône Alpes a mis en place un suivi spécifique sur plusieurs filières : « bâtiment et travaux publics », « grandes et moyennes surfaces », pharmacies, transports, automobiles, commerce de détail, viticulture, Promotion Immobilière, financements LBO (Leverage Buy Out). Nos expositions sur ces filières sont régulièrement suivies et analysées dans le cadre du Comité Central des Risques, auquel participe le Directeur Général, et qui se réunit trimestriellement.

Une présentation de la filière « bâtiment et travaux publics » a été faite au Conseil du 22 novembre 2011. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe. Pour les principaux facteurs de risques mentionnés ci-dessus, la Caisse régionale Sud Rhône Alpes a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année, les limites et procédures lui permettant de sélectionner a priori, de mesurer et d'encadrer les risques pris sur ces filières.

Pour les principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des **limites globales**, des règles de division des risques, d'engagements par filière, par pays, par facteur de risque de marché, etc., formalisées sous la forme de Politique Risque. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et aux résultats de la Caisse régionale de Sud Rhône Alpes ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant ;
- des **limites opérationnelles** (contreparties / groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

La Caisse régionale Sud Rhône Alpes mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « **scénarii catastrophes** », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse régionale Sud Rhône Alpes assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue trimestrielle des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par une révision au moins annuelle de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen trimestriel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par le Comité Central des Risques.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés au sein du Comité Central des Risques.

Enfin, le système de contrôle des opérations et des procédures internes a également pour objet :

- de vérifier l'exécution dans des délais raisonnables des mesures correctrices décidées
- de vérifier l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, notamment en ce qui concerne les opérateurs de marché, en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2009 modifiant le règlement 97-02.

Par ailleurs La Caisse régionale de Sud Rhône Alpes identifie, conformément au règlement 97-02, les incidents significatifs en fonction :

- des critères et seuils définis dans les procédures régissant les dispositifs de limites dans le domaine des risques de crédit validés en Comité de Contrôle Interne du 3 décembre 2009 et intégrés dans la politique crédit de la Caisse régionale. La politique crédit est présenté au moins une fois par an au Conseil d'administration ou en cas de modification.

- des critères et seuils qui ont été fixés afin d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne et leurs modalités de mise en œuvre. Ces critères couvrent l'ensemble des risques encourus.

Le dispositif de surveillance du risque de liquidité, a été sensiblement renforcé à l'issue des récentes crises financière et économique. Cela se traduit par de nouvelles normes d'encadrement diffusées par le Groupe et mises en œuvre au sein de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes. Les trois dimensions du risque de liquidité, risque court et moyen terme, et risque de prix sont ainsi prises en compte par le dispositif de contrôle permanent.

Enfin, pour répondre à l'exigence du régulateur Crédit Agricole S.A. a mis en place un plan d'urgence en cas de crise de liquidité (stress scenarii) sur le risque systémique, idiosyncratique, et sur le prix de la liquidité. Tous ces paramètres, intégrés en 2011, ont été respectés.

b. Dispositif de Contrôle permanent

Le dispositif de contrôles permanents s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés.

Au sein des services / unités / directions / métiers, des manuels de procédures décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles permanents opérationnels afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la stratégie « risque », règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct déroulement, etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de Contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par l'entité, sont regroupées sous l'autorité du Responsable des Risques et Contrôles permanents. Un Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Le plan de contrôles permanents, mis en œuvre sur le périmètre de contrôle interne, est élaboré, formalisé, mis à jour régulièrement sous la responsabilité de l'équipe Risques et Contrôles permanents, en collaboration avec les experts métiers.

Lorsqu'ils n'ont pas été intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations, les points à contrôler ont été exhaustivement recensés et sont régulièrement actualisés, en s'appuyant notamment sur la cartographie des risques opérationnels. Le contrôle permanent s'appuie également sur les rapports de l'Audit, la compétence des services experts et la ligne métier Risques et Contrôle Permanent de Crédit Agricole SA pour actualiser son plan de contrôle.

Par ailleurs, en 2010 a été mis en place, au niveau du Contrôle Permanent un outil de suivi consolidé des contrôles réalisés par les unités opérationnelles. Il permet d'identifier les zones de vulnérabilité et de travailler, en concertation avec ces dernières, à leur sécurisation ou à la mise en place d'actions correctrices. Ce dispositif a été étendu à l'ensemble du réseau commercial de la Caisse Régionale en 2011.

Les résultats des contrôles sont formalisés, tracés par le biais de fiches de contrôle informatisées. Une synthèse est remontée périodiquement au niveau hiérarchique adéquat : les directeurs pour les services du siège et les directeurs de régions pour le réseau commercial.

Par ailleurs, ils font l'objet d'un reporting régulier en Comité de Contrôle Interne, présidé par le Directeur Général de la Caisse régionale, afin d'identifier les principales zones de vulnérabilité et de suivre les plans d'actions correctrices mis en place. Enfin, ces résultats ont été présentés en Comité d'Audit du 12 octobre 2011.

Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

L'extension du dispositif à des filiales non encore couvertes s'est poursuivie en 2011 et la mise à jour de certaines procédures doit être effectuée. Dans le cadre de la démarche Groupe, le plan d'action visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale a été mis en œuvre.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne le fonctionnement statutaire de la Caisse locale, l'animation de la vie locale, la souscription de parts sociales. Les contrôles de premier degré sont assurés par le Directeur d'agence concerné, en qualité de Secrétaire de la Caisse locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

c. Dispositif de contrôle des risques de non-conformité

Ce dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Au cours de l'année 2011, la Caisse régionale a engagé des travaux, ou a poursuivi ceux initiés précédemment, afin de se conformer aux nouvelles obligations réglementaires. On relèvera parmi les principales actions

- Après la désignation en 2010, d'un correspondant Fraude au niveau de la Caisse régionale, le déploiement opérationnel du dispositif de lutte et de prévention de la fraude. Celui-ci repose sur un circuit de remontées d'alertes clairement défini, des procédures rédigées accessibles par l'ensemble du personnel depuis le poste de travail, un reporting régulier auprès de l'exécutif (Comité de Contrôle Interne) et une présentation du dispositif ainsi que de

l'état d'avancement aux instances de gouvernance : présentations en Comités d'Audit du 20 janvier 2011 et du 07 avril 2011.

- L'intégration des exigences réglementaires dans nos procédures, sur les domaines relevant de la protection de la clientèle comme le droit au compte, la mobilité bancaire, la tarification et la Loi sur le Crédit et la Consommation. Des contrôles ont été parallèlement déployés afin de s'assurer du respect des normes professionnelles dans ces domaines. Les process et outils ont également évolué dans ce sens, principalement sous l'égide du Groupe.
- Le renforcement du dispositif de validation des nouveaux produits et nouveaux process permettant au Responsable de la Conformité de la Caisse régionale de s'assurer que les aspects réglementaires et les normes professionnelles ont bien été pris en compte avant toute mise en marché ou lancement.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. Lorsque des axes d'amélioration sont identifiés, ils font l'objet d'un plan de mise en conformité comme le suivi de la mise à jour des dossiers des clients, y compris la qualification de nos clients au regard de la Directive MIF.

Le pilotage de ces deux chantiers s'est poursuivi en 2011 afin d'assurer une vigilance constante sur les flux et stocks.

d. Des dispositifs de contrôle particuliers recouvrent :

- Les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est réalisée périodiquement et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.
- Le projet NICE (informatique des Caisse régionales), dont la mise en œuvre en cours doit être source de rationalisation des infrastructures techniques et applicatives actuelles en apportant, notamment, une meilleure maîtrise des risques informatiques associés.
- Le déploiement et le test de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de repli utilisateurs et plans secours informatiques en cohérence avec les actions menées sur les travaux de « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II ».
- Le dispositif national de gestion de crise (auquel est associé la Caisse régionale par l'intermédiaire de ses correspondants désignés) et qui est testé chaque trimestre.
- Les « Lignes métiers » : afin d'éviter l'effet « cloisonnement » lors d'un sinistre affectant une de ses entités, le Groupe a mis en place depuis plusieurs années une démarche de plans de continuité d'activités par « Ligne métier ». En 2011 les lignes métiers « Assurances », « Moyens de paiements » et « Titres retail » ont fait l'objet de tests transverses associant à la fois des représentants Caisse régionale, les entités informatiques impactées ainsi que les filiales nationales concernées par ces métiers.

e. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

• Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La Direction comptable et financière de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale s'est dotée, conformément aux recommandations du Groupe, en matière de Contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de l'information comptable et financière (contrôle 2^{ème} degré 2nd niveau) est assuré par une équipe dédiée, rattachée hiérarchiquement au Responsable du Contrôle permanent de la Caisse régionale.

La Charte comptable et le livre des procédures comptables, l'ensemble ayant été actualisé en mars 2011, définissent notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse régionale (Direction financière, Comptabilité générale, unités comptables décentralisées), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisse régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

• Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse

régionale et par la cartographie des outils concourant à la production et au contrôle de l'information comptable et financière. La formalisation des procédures relatives à la piste d'audit est réalisée au travers de l'outil national SCOPE. L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie pour partie sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

• **Données comptables**

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2011, la Caisse régionale a déployé, dans le cadre du projet national ARPEGE, le nouvel outil de consolidation Groupe, qui a été mis en production sur l'arrêté du 30 septembre 2011. Il permet outre l'accélération et l'amélioration de la production et de la qualité de l'information comptable, financière et prudentielle, de garantir l'industrialisation des traitements, réduire le risque opérationnel, renforcer la piste d'audit, et enfin de sécuriser les rapprochements des données comptables et risques.

• **Données de gestion**

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale de Sud Rhône Alpes font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion. Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

• **Description du dispositif de Contrôle permanent de l'information comptable et financière**

Les objectifs du Contrôle permanent de l'information comptable et financière visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a déployé en 2011 le nouveau dispositif du Guide de Contrôle Comptable validé par le Comité Normes et Méthodologie de Crédit Agricole SA du 18 février 2010, respectant ainsi les recommandations générales de contrôle de l'information comptable et financière. Parallèlement à la mise en production de ce nouveau guide de Contrôle, Crédit Agricole SA a publié un guide de contrôle de niveau 2.2.C assurant ainsi un reporting trimestriel consolidé des contrôles de la Caisse régionale. Ces mises à jour ont été effectuées en 2011.

Dans le cadre du projet Nice (regroupement des moyens informatiques des Caisses régionales) les objectifs fixés en 2010, sur l'évolution des outils, ont été atteints: plan de compte unifié en phase finale de réalisation, contrôles de non régression sur les nouvelles chaînes comptables.

Le contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- contrôles de la comptabilité de 1er degré assurés par les unités comptables décentralisées, rattachées aux directions de la Caisse régionale,
- contrôles de 2ème degré 1^{er} niveau exercés par la direction Comptable et Financière.

Le contrôleur permanent de l'information comptable et financière, rattaché au Responsable du Contrôle Permanent et des Risques analyse, sur la base des résultats des contrôles réalisés, les risques spécifiques du domaine. Il propose à partir des zones de vulnérabilité identifiées, des plans d'actions correctrices au Responsable du Contrôle permanent et des Risques de la Caisse régionale.

Le suivi du dispositif de rapprochement comptabilité-risque a été mis en œuvre de façon opérationnelle en 2011. Des réunions trimestrielles associant le Contrôleur spécialisé se sont tenues tout au long de l'année, chaque comité donne lieu à un reporting systématique auprès de Crédit Agricole S.A.

Le Responsable du Contrôle permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale de l'avancement des travaux du contrôle permanent de l'information comptable et financière et de l'évaluation de ce dispositif de contrôle permanent mis en place.

- **Relations avec les Commissaires aux comptes**

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

f. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

Le service Audit, désormais recentré sur des missions de contrôle périodique (3^{ème} degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Audit Inspection de la Caisse régionale s'effectue dans le cadre de l'Animation Audit Inspection exercée par l'Inspection Générale Groupe (IGL). De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses, outils d'analyse de données).

Les missions réalisées par le service Inspection Générale / Audit, ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées dans des délais raisonnables, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité et au Responsable du service Audit-Inspection d'effectuer les retours nécessaires aux organes exécutif et délibérant.

* * *

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-dessus, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

Le 9 février 2012
Le Président du Conseil d'administration
Jean-Pierre GAILLARD

ANNEXE 1

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de la CAISSE SUD RHONE ALPES AU 31/12/2011

NOM	FONCTION	
Jean-Pierre GAILLARD	Président	Membre du Bureau
Marc RASPAIL	Vice-président	Membre du Bureau
Nathaly PEYRACHON	Vice-président	Membre du Bureau
Philippe COSTET	Vice-président	Membre du Bureau
Guy SAUVAJON	Secrétaire	Membre du Bureau
Bernard CLAVEL	Secrétaire adjoint	Membre du Bureau
Daniel JENIN	Trésorier	Membre du Bureau
Michel CLERC	Administrateur	
Jean-Michel COTTE	Administrateur	
Guy-Noël DEVAMBEZ	Administrateur	
Claude GIRAUD	Administrateur	
Jean Claude GRIOT	Administrateur	
Jean-Marie LAGANIER	Administrateur	
André MOINS	Administrateur	
Marie Armelle MANCIP	Administrateur	
Jean Louis PONCET	Administrateur	
Annie ROUX	Administratrice	
Gisèle SIBEUD	Administratrice	

ANNEXE 2

MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2011

NOM	FONCTION
Jean-Pierre GAILLARD	Président
Marc RASPAIL	Vice-président
Nathaly PEYRACHON	Vice-président
Philippe COSTET	Vice-président
Guy SAUVAJON	Secrétaire
Bernard CLAVEL	Secrétaire- Adjoint
Daniel JENIN	Trésorier

ANNEXE 3

LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIEES A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES

CAISSES LOCALES	ADRESSE du SIEGE SOCIAL
ALLEVARD	Immeuble Les Belles Vardes – 7, boulevard Jules Ferry à Allevard (38580)
ANNEYRON	9, place Rambaud à Anneyron (26140)
AUBENAS	18, boulevard de Vernon à Aubenas (07200)
BEAUREPAIRE	18, place Yves Pagneux à Beaurepaire (38270)
BOURDEAUX	Route de Crest à Bourdeaux (26460)
BOURG D'OISANS	Avenue de la République à Bourg d'Oisans (38520)
BOURG DE PEAGE	9, avenue Alpes Provence à Bourg de Péage (26300)
BOURG ST ANDEOL	5, place du Champ de Mars à Bourg St Andéol (07700)
BOURGOIN-JALLIEU	60, rue de la République à Bourgoin-Jallieu (38300)
BUIS LES BARONNIES	Boulevard Aristide Briand à Buis les Baronnies (26170)
CHABEUIL	Route de Crest à Chabeuil (26120)
CHARTREUSE	Place de la Fontaine à St Laurent du Pont (38380)
CREMIEU	10, cours Baron Raverat à Crémieu (38460)
CREST	Avenue Georges Clémenceau à Crest (26400)
DIE	Place de la République à Die (26150)
DIEULEFIT	7, rue Malautière à Dieulefit (26220)
GRENOBLE : Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel pour le Développement du département de l'Isère	15, 17 rue Paul Claudel à Grenoble (38000)
GRENOBLE ET ENVIRONS	47, avenue Marcellin Berthelot à Grenoble (38000)
GRIGNAN-TAULIGNAN	Rue Sous les Remparts à Grignan (26230)
HAUT-GRESIVAUDAN	Avenue de la Gare à Pontcharra (38530)
HAUTERIVES	Grande Rue à Hauterives (26390)
HEYRIEUX	7, avenue de la République à Heyrieux (38540)
ISERE : Caisse Locale de l'ISERE	15, 17 rue Paul Claudel à Grenoble (38000)
JOYEUSE	Route nationale à Joyeuse (07260)

CAISSES LOCALES	ADRESSE du SIEGE SOCIAL
LA BIEVRE	22, rue des Cordiers à La Côte St André (38260)
LA CHAPELLE EN VERCORS	Avenue des Grands Goulets à La Chapelle en Vercors (26420)
LA MURE	2, avenue Chion Ducollet à La Mure (38350)
LA TOUR DU PIN	5, place de la Nation à La Tour du Pin (38110)
LA VERPILLIERE	Rue de la République à La Verpillière (38290)
LA VOULTE	4, rue Boissy d'Anglas à La Voulte (07800)
LAMASTRE	Avenue Victor Descours à Lamastre (07270)
LARGENTIERE	Rue Camille Vielfaure à Largentière (07110)
LE GRAND LEMPS	18, place du Château au Grand Lemps (38690)
LE TEIL	36, rue de la République au Teil (07400)
LES ABRETS	37, rue Jean Jannin aux Abrets (38490)
LES AVENIERES	9, avenue Perriollat aux Avenières (38630)
LES BOUTIERES	6, rue du 5 juillet 1944 au Cheylard (07160)
LES HAUTS PLATEAUX	Le Village à Coucouron (07470)
LES VANS	Avenue Ferdinand Nadal – Les Vans (07140)
LORIOL-LIVRON	9, place du Général de Gaulle à Loriol sur Drôme (26270)
LUC EN DIOIS	Route nationale à Luc en Diois (26310)
MENS-CLELLES	Rue du Pas de l'Aiguille à Mens (38710)
MEYZIEU/PONT DE CHERUY	15, 17 rue Louis Saulnier à Meyzieu (69330)
MONTELIMAR	11, place du Théâtre à Montélimar (26200)
MORESTEL	29, place de l'Hôtel de Ville à Morestel (38510)
NYONS	1, place de la Libération à Nyons (26110)
PIERRELATTE	Rue du Docteur Jaume à Pierrelatte (26700)
PONT DE BEAUVOISIN	Place du Professeur Trillat à Pont de Beauvoisin (38480)
PRIVAS	4, cours du Palais à Privas (07000)
PRIVAS : Caisse Locale pour le développement du département de l'ARDECHE (UNICAPITAL)	Avenue de l'Europe Unie à Privas (07000)
ROMANS	27, 31 place Jean Jaurès à Romans (26100)
ROUSSILLON	96, rue de la République au Péage de Roussillon (38550)
RUOMS	97, route nationale à Ruoms (07120)
SARRAS/ANDANCE	3, avenue du Vivarais à Sarras (07370)

CAISSES LOCALES	ADRESSE du SIEGE SOCIAL
SEDERON	Route nationale de Séderon (26560)
ST AGREVE	3, rue du Docteur Tourasse à St Agrève (07320)
ST FELICIEN	Rue Charles Forot à St Félicien (07410)
ST GEOIRE EN VALDAINE	Place de l'Eglise à St Geoire en Valdaine (38620)
ST GEORGES D'ESPERANCHE	9, place Edmond Budillon à St Georges d'Espéranche (38790)
ST JEAN DE BOURNAY	8, rue Hector Berlioz à St Jean de Bournay (38440)
ST JEAN EN ROYANS	Place du Champ de Mars à St Jean en Royans (26190)
ST MARCELLIN	14, 16 boulevard Riondel à St Marcellin (38160)
ST PAUL TROIS CHATEAUX	Place de la Libération à St Paul Trois Châteaux (26130)
ST PERAY	Place de l'Hôtel de Ville à St Peray (07130)
ST SAUVEUR LES OLLIERES	35, rue des Ecoles à St Sauveur de Montagut (07190)
ST SYMPHORIEN D'OZON	9, quai Hector Berlioz à St Symphorien d'Ozon (69360)
ST VALLIER	1, place Aristide Briand à St Vallier (26240)
SUZE-TULETTE	Avenue des Côtes du Rhône à Suze la Rousse (26790)
TAIN L'HERMITAGE	35, avenue Jean Jaurès à Tain l'Hermitage (26600)
TOURNON	30, quai Farconnet à Tournon (07300)
TULLINS	Place Jean Jaurès à Tullins (38210)
VALENCE : Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel pour l'Essor et le Développement de la Drôme (DROM'ESSOR)	290 rue Faventines à Valence (26000)
VALENCE ET SA REGION	77, avenue Sadi Carnot à Valence (26000)
VALLON PONT D'ARC	Rue Jean Jaurès à Vallon Pont d'Arc (07150)
VERNOUX	Avenue Vincent d'Indy à Vernoux (07240)
VIENNE	9, place Miremont à Vienne (38200)
VIF	9, avenue de Rivalta à Vif (38450)
VILLARD DE LANS	Avenue du Général de Gaulle à Villard de Lans (38250)
VILLENEUVE DE BERG	Place de l'Esplanade à Villeneuve de Berg (07170)
VINAY	13, place de l'Hôtel de Ville à Vinay (38470)
VIRIEU SUR BOURBRE	16, rue Carnot à Virieu sur Bourbre (38730)
VOIRON	1, place du Général Leclerc à Voiron (38500)

**CREDIT AGRICOLE
SUD RHONE ALPES**

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2011

**Arrêtés par le Conseil d'administration
en date du 27/01/2012
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire
en date du 27 mars 2012.**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Opérations interbancaires et assimilées		65 242	83 638
Caisse, banques centrales		62 702	61 731
Effets publics et valeurs assimilées	5	2 004	10 103
Créances sur les établissements de crédit	3	536	11 804
Opérations internes au Crédit Agricole	3	1 220 890	505 849
Opérations avec la clientèle	4	11 213 049	10 577 515
Opérations sur titres		470 631	471 981
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	428 832	436 651
Actions et autres titres à revenu variable	5	41 799	35 329
Valeurs immobilisées		738 769	795 151
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	621 917	686 562
Parts dans les entreprises liées	6,7	30 878	24 939
Immobilisations incorporelles	7	8 225	8 056
Immobilisations corporelles	7	77 750	75 594
Capital souscrit non versé			
Actions propres	8	6 519	5 011
Comptes de régularisation et actifs divers		337 811	220 206
Autres actifs	9	165 711	124 463
Comptes de régularisation	9	172 100	95 743
TOTAL ACTIF		14 052 911	12 659 350

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Opérations interbancaires et assimilées		3 038	3 697
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	3 038	3 697
Opérations internes au Crédit Agricole	11	8 245 183	7 737 508
Comptes créditeurs de la clientèle	12	3 607 129	3 110 542
Dettes représentées par un titre	13	278 896	37 549
Comptes de régularisation et passifs divers		341 948	307 595
Autres passifs	14	116 368	105 360
Comptes de régularisation	14	225 580	202 235
Provisions et dettes subordonnées		230 862	271 686
Provisions	15.16.17	104 536	138 021
Dettes subordonnées	19	126 326	133 665
Fonds pour risques bancaires généraux	18	59 010	
Capitaux propres hors FRBG	20	1 286 845	1 190 773
Capital souscrit		70 658	70 658
Primes d'émission		190 330	190 330
Réserves		915 253	824 467
Ecart de réévaluation		29	29
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		110 575	105 289
TOTAL PASSIF		14 052 911	12 659 350

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS DONNES		2 362 208	1 578 237
Engagements de financement	27	1 714 297	1 357 518
Engagements de garantie	27	646 694	220 172
Engagements sur titres		1 217	547

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS RECUS	5 552 864	5 075 250
Engagements de financement	27	1 272 210
Engagements de garantie	27	4 279 437
Engagements sur titres		1 217
		547

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 24
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 25

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés	32	476 653	442 967
Intérêts et charges assimilés	32	(248 954)	(229 124)
Revenus des titres à revenu variable	33	31 167	29 571
Commissions (produits)	34	227 886	228 648
Commissions (charges)	34	(30 347)	(31 930)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	35	(254)	(357)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	36	(2 316)	2 596
Autres produits d'exploitation bancaire	37	1 838	2 853
Autres charges d'exploitation bancaire	37	(2 163)	(3 387)
Produit net bancaire		453 510	441 838
Charges générales d'exploitation	38	(215 623)	(211 088)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(13 013)	(14 103)
Résultat brut d'exploitation		224 874	216 647
Coût du risque	39	13 083	(47 383)
Résultat d'exploitation		237 957	169 264
Résultat net sur actifs immobilisés	40	(10 211)	(6 828)
Résultat courant avant impôt		227 746	162 437
Résultat exceptionnel	41		
Impôt sur les bénéfices	42	(58 161)	(57 148)
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		(59 010)	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		110 575	105 289

NOTE 1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale 82 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses Locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2011, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56.25 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43.47%.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011, soit 0.28 % de son capital, contre 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme ou assimilés etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme de d'avances-miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont identiques à celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction pour une durée d'un an renouvelable. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleur fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2011

- Mise en place de la garantie Switch**

Dans le cadre de la garantie Switch dont le mécanisme est décrit ci-dessus, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a apporté sa garantie à hauteur de 407 594 milliers d'euros et a effectué un dépôt de garantie de 137 427 milliers d'euros.

- Augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a participé à l'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. via l'augmentation de capital de la Sas Rue La Boétie. La souscription de 1.268.256 nouvelles actions s'est élevée à 17.756 milliers d'euros. Sa participation au capital de Sas Rue La Boétie reste stable à 2.94%.

- Projet NICE (Nouvelle Informatique Convergente Evolutive)**

Les Caisses régionales ont décidé en 2008 de converger vers un système d'information unique pour remplacer les cinq SIR (Système Informatique Régional). Le projet s'est concrétisé par la création de deux nouveaux GIE, CA Technologies et CA Services. Le Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes apporte sa contribution au projet. Les sept Caisses qui constituaient l'ancien système d'information AMT seront rejointes au cours de l'année 2012 par 10 autres Caisses Régionales.

- Square Habitat Sud Rhône Alpes**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a procédé à la simplification de la filière immobilière qu'elle détenait au travers de sa filiale Simcad. Cette dernière société a absorbé les 11 sociétés dont elle était l'unique actionnaire. Cette opération est rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La nouvelle entité a pris le nom de Square Habitat Sud Rhône Alpes.

1.4. Evénements postérieurs à l'exercice 2011

Néant.

NOTE 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N°2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'année 2011 n'a donné lieu à aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'existence des systèmes de notation externes et / ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élève à 13.355 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 15.733 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Dans ces créances le montant des restructurations loi Neiertz représente respectivement 2569 milliers d'euros en 2011 et 5.668 milliers d'euros en 2010.

Le stock des décotes comptabilisées lors de l'enregistrement de tels prêts représente au 31.12.2011 un montant de 46 milliers contre 271 milliers d'euros au 31.12.2010.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis 90 jours au moins (180 jours pour les crédits habitat et ceux consentis aux collectivités publiques) étant précisé que la sortie du classement en créances douteuses ne peut être réalisée qu'après complète régularisation de la ou des anomalies.
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise ; Il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitements comptables des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ce type de risque.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. La caisse régionale le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis les cas prévus par le CRC 2008-17 les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée.
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le règlement CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Le titre de la SAS Rue la Boétie représente une participation tout à fait particulière. Pour cette participation non cotée, le choix a été fait de rechercher la valeur d'utilité qui tienne compte à la fois de la valeur de Crédit Agricole SA, de la valeur du contrôle de Crédit Agricole SA par la SAS Rue la Boétie et de la volonté de conserver durablement cette participation à un niveau supérieur à 50%.

La valeur d'utilité a été calculée sur la base d'une méthode d'actif net comptable réévalué en valorisant les titres Crédit Agricole SA détenus par la SAS Rue La Boétie sur la base de la quote-part d'actif consolidé de Crédit Agricole SA qu'ils représentent (actif net retraité des variations de juste valeur des titres disponibles à la vente). Pour la valorisation au 31 décembre 2011 la situation nette la plus récente ayant servi de base au calcul est celle du 30 septembre 2011. Sur cette base la valeur d'utilité du titre de participation SAS Rue la Boétie ressort à 21.45 € par titre. Le coût historique des titres SAS Rue La Boétie ressort quant à lui à 14.26€.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas opéré de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17 ni en 2011 ni les années précédentes.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

2.3 Immobilisations

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 ans
Second œuvre	5 à 15 ans
Installations techniques	8 à 15 ans
Agencements	5 à 10 ans
matériel de transports	4 ans
Matériel Informatique	3 à 5 ans (démentiel ou linéaire)
Matériel spécialisé	3 à 7 ans (démentiel ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement. Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par les risques-pays et n'a donc pas constitué de provisions à ce titre.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné non plus de manière significative par le risque de change.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ce type de provision.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

En 2011 le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a décidé la constitution de FRBG pour 59 millions d'euros.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88 02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a mis en place une comptabilité multi devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes du fait de l'adossement de ses opérations à Crédit Agricole SA n'est pas exposé au risque de change.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 24 et 25.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 24 juin 2011.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Ces engagements sont couverts par trois polices d'assurance souscrites auprès d'un organisme spécialisé auquel le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes verse des cotisations.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 Stock-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par le régime des stock-options.

2.14 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

2.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

La charge d'impôt intègre également la contribution exceptionnelle de 5% due par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes constate dans ses comptes la dette d'impôts dont il serait redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010	
	> 3 mois		> 1 an		Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
	<= 3 mois	<= 1 an	<= 5 ans	> 5 ans				
Etablissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	28				28	3	31	10 057
à terme								
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés		424	78	501	3	505	1 747	
Total	28	424	78	529	6	536	11 804	
Dépréciations							535	11 804
VALEUR NETTE AU BILAN								
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	240 712				240 712	87	240 799	6 846
Comptes et avances à terme	117 296	133 037	186 351	502 851	939 535	7 432	946 967	465 842
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnées				33 100	33 100	24	33 124	33 161
Total	358 008	133 037	186 351	535 951	1 213 347	7 543	1 220 890	505 849
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							1 220 890	505 849
TOTAL							1 221 426	517 653

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 33 628 milliers d'euros. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 76 529 milliers d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires

réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010		
	<= 3 mois	> 3 mois	<= 1 an	<= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	10 053					10 053		10 053	8 026
Autres concours à la clientèle	498 836	914 886	3 441 137	6 320 950	11 175 810	48 799		11 224 608	10 586 240
Valeurs reçues en pension livrée									
Comptes ordinaires débiteurs	100 315					100 315	1 276	101 591	103 071
Dépréciations								(123 203)	(119 822)
VALEUR NETTE AU BILAN								11 213 049	10 577 515

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 11 419 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 76529 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 1868 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2011 contre 1829 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les encours restructurés au 31 décembre 2011 s'élèvent à 13 355 millions d'euros contre 15 733 millions d'euros au 31 décembre 2010.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

Les opérations avec la clientèle se situent quasi exclusivement en France.

4.3 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

Les opérations avec la clientèle se situent quasi exclusivement en France.

4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux	Dépréciations des encours douteux	Dont dépréciations des encours douteux
			compromis	douteux	compromis
Particuliers	6 208 150	90 970	33 126	(58 904)	(27 762)
Agriculteurs	568 865	9 780	4 997	(7 352)	(4 788)
Autres professionnels	1 423 047	42 539	18 665	(28 737)	(16 444)
Sociétés financières	136 583	5 167	907	(3 537)	(828)
Entreprises	1 407 827	33 011	12 429	(24 483)	(11 109)
Collectivités publiques	1 533 090	123		(112)	
Autres agents économiques	58 691	81	36	(77)	(36)
TOTAL	11 336 253	181 671	70 160	(123 202)	(60 967)

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux	Dépréciations des encours douteux	Dont dépréciations des encours douteux
			compromis	douteux	compromis
Particuliers	5 724 184	86 714	26 302	(51 004)	(20 592)
Agriculteurs	549 070	14 295	6 660	(9 929)	(5 451)
Autres professionnels	1 368 175	41 847	16 095	(28 290)	(13 915)
Sociétés financières	141 376	3 570	1 819	(3 016)	(1 819)
Entreprises	1 434 525	36 021	12 677	(27 570)	(11 095)
Collectivités publiques	1 427 562	1		(0)	
Autres agents économiques	52 445	13	9	(13)	(9)
TOTAL	10 697 337	182 461	63 562	(119 822)	(52 881)

NOTE 5 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011					31/12/2010
	Titres de					Total
	Trans-action	Placement	l'activité de portefeuille	Inves-tissement	Total	
Effets publics et valeurs assimilées : (1)				4 930	4 930	9 865
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir				0	0	
Créances rattachées				74	74	238
Dépréciations (1)				(3 000)	(3 000)	
VALEUR NETTE AU BILAN				2 004	2 004	10 103
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs		21 977		398 745	420 722	428 096
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir		0		2	2	
Créances rattachées		271		9 409	9 680	8 699
Dépréciations		(1 570)			(1 570)	(144)
VALEUR NETTE AU BILAN	20 678			408 154	428 832	436 651
Actions et autres titres à revenu variable	262	23 483	18 932		42 676	38 000
Créances rattachées						
Dépréciations		(877)			(877)	(2 670)
VALEUR NETTE AU BILAN	262	22 605	18 932		41 799	35 329
TOTAL	262	43 283	18 932	410 158	472 635	482 084

Valeurs estimatives 43 034 18 932 406 050 468 016 487 065

(1) Les effets publics représentent exclusivement des titres sur la Grèce. Les échéances sont à moins de 2 ans. (Cf. note 5.3)

Transferts de titres en cours d'exercice :

Aucun transfert de portefeuille.

Au cours de l'année 2011 des cessions de titres d'investissement sont intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7bis du règlement CRB n°90-01 modifié par le règlement CR C n°2005-01, et aux normes comptables du groupe notamment quant à la constatation d'un risque avéré de contrepartie.

Ces cessions restent limitées et ont représenté, 6 639 milliers d'euros et généré 3 238 milliers d'euros de pertes.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 62 milliers d'euros au 31/12/2011, contre 5 932 milliers d'euros au 31/12/2010. La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 2 447 milliers d'euros au 31/12/2011, contre 2 838 milliers d'euros au 31/12/2010.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

Il n'y a pas de plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille au 31/12/2011, contre 265 milliers d'euros au 31/12/2010. Il n'y a pas de moins value latente sur les titres de l'activité de portefeuille.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 11 922 milliers d'euros au 31/12/2011, contre 11852 milliers d'euros au 31/12/2010.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 9 549 milliers d'euros au 31/12/2011, contre 3 757 milliers d'euros au 31/12/2010.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Administrations et banques centrales (y compris Etats) (1)	4 930	9 865
Etablissements de crédit	225 712	238 043
Sociétés financières	47 555	47 298
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	190 131	180 754
Divers et non ventilés		
Total en principal	468 328	475 959
Créances rattachées	9 754	8 938
Dépréciations	(5 447)	(2 814)
VALEUR NETTE AU BILAN	472 635	482 083

(1) Il s'agit de titres sur l'état grec ; les dépréciations constatées s'élèvent à 3000 milliers d'euros au 31 décembre 2011. Ces titres n'étaient pas dépréciés en 2010.

La ventilation s'entend hors actions propres.

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2011				31/12/2010			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
	revenu fixe	assimilées	variable	Total	revenu fixe	assimilées	variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable:								
	420 722	4 930	42 676	468 328	428 096	9 865	37 999	475 960
dont titres cotés	371 956	4 930		376 886	373 330	9 865		383 195
dont titres non cotés(1)	48 766		42 676	91 442	54 766		37 999	92 765
Créances rattachées	9 680	74		9 754	8 699	238		8 937
Dépréciations	(1 570)	(3 000)	(877)	(5 447)	(144)		(2 670)	(2 814)
VALEUR NETTE AU BILAN	428 832	2 004	41 799	472 635	436 651	10 103	35 329	482 083

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 40 703 milliers d'euros dont OPCVM français de capitalisation 24509 milliers d'euros.

OPCVM étrangers 933 milliers d'euros dont OPCVM étrangers de capitalisation 933 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	262	262
OPCVM obligataires		
OPCVM actions		
OPCVM autres (1)	41 374	41 374
TOTAL	41 636	41 636

(1) Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour une valeur de 20 318 milliers d'euros. Leur valeur liquidative est identique.

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe							
Valeur Brute	16 186	35 595	246 253	122 689	420 723	9 680	430 403
Dépréciations							(1 570)
VALEUR NETTE AU BILAN							428 833
Effets publics et valeurs assimilées							
(1)							
Valeur Brute		1 994	2 937		4 930	74	5 004
Dépréciations							(3 000)
VALEUR NETTE AU BILAN							2 004

(1) Exclusivement des titres sur l'état grec

5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2011	
	Encours brut	Dont encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	398 294	
Autres pays de l'U.E.	20 199	4 930
Autres pays d'Europe	4 068	
Amérique du Nord	3 092	
Amérique Centrale et du sud	0	
Afrique et Moyen-Orient	0	
Asie et Océanie (hors Japon)	0	
Japon	0	
Total en principal	425 653	4 930
Créances rattachées	9 754	
Dépréciations	(4 570)	(3 000)
VALEUR NETTE AU BILAN	430 837	1 930

NOTE 6 - TITRES DE PARTICIPATION

Informations financières	Devises	capital	Capital propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Résultat du dernier exercice clos	Année
(en milliers d'euros)								
Filiales et Participations					Brutes	Nettes		

Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

A) Titres de participation détenus dans les établissements de crédit								
B) Autres parts dans les entreprises liées								
SAS Square Habitat (Simcad)	EUR	5 008	223	100,00%	5 008	3 808	3 522	-1398
SCI VALPEYROUSE	EUR	1 520	206	99,90%	1 523	1 523		174
SAS CAPIDA	EUR	5 000	1 417	100,00%	5 000	5 000		81
SAS Foncière Malherbes	EUR	3 500	0	100,00%	3 500	3 500	5 688	-364
SAS SUDRHONEALPES Capital	EUR	2 000	0	100,00%	2 000	2 000		-68
					17 031	15 831	9 210	
C) Autres titres de participation								
SAS RUE DE LA BOETIE	EUR	2 312 121	13 872 073	2,94%	519 914	519 914	28 162	568 510
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	EUR	730 622	32 543	2,95%	21 522	21 522	10 065	11 652
SNC CREDIT AGRICOLE TITRES	EUR	15 245	25 297	1,99%	1 154	1 154		5063
SA DEFITECH	EUR	2 550	-1	33,34%	2 455	833		76
SAS SACAM INTERNATIONAL	EUR	856 238	-49 534	2,94%	26 439	18 560		-28179
SAS SACAM PARTICIPATIONS	EUR	62 558	20 606	2,57%	1 861	1 861		1894
SAS SACAM AVENIR	EUR	88 435	-2	4,33%	4 914	4 914		-19
SAS SACAM FIA NET	EUR	49 750		3,15%	1 567	1 567		-
					579 826	570 325	38 227	

Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

- Participations dans les Ets de crédit								
- Autres parts dans les entreprises liées	EUR				658	658	5 179	
- Autres titres de participation	EUR				7 665	6 418	2 590	
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS					605 180	593 232	55 206	

6.1 Valeur estimative des titres de participation

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	17 689	16 871	17 689	17 053
Titres cotés				
Avances consolidables	14 571	14 571	8 450	8 450
Créances rattachées				
Dépréciations	(1 382)		(1 200)	
VALEUR NETTE AU BILAN	30 878	31 442	24 939	25 502
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	587 491	882 673	566 680	827 177
Titres cotés				
Avances consolidables	40 816	40 816	121 539	121 530
Créances rattachées	158	158	173	
Dépréciations	(10 748)		(5 959)	
SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION	617 717	923 647	682 433	948 706
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	4 161	4 090	4 019	4 019
Titres cotés				
Avances consolidables	110	110	110	110
Créances rattachées				
Dépréciations	(71)			
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 200	4 200	4 129	4 129
VALEUR NETTE AU BILAN	621 917	927 847	686 562	952 836
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	652 795	959 289	711 501	978 338

La valeur estimative retenue pour le titre SAS Rue La Boétie correspond à la valeur d'utilité (cf. note 2.2 portefeuille titres, § parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme)

NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2011	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions)	autres mouvements	31/12/2011
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	17 689				17 689
Avances consolidables	8 450	7 086	(2 109)	1 144	14 571
Créances rattachées					
Dépréciations	(1 200)	(182)			(1 382)
VALEUR NETTE AU BILAN	24 939	6 904	(2 109)	1 144	30 878
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation :					
Valeurs brutes	566 680	20 907	(96)		587 491
Avances consolidables	121 539	20 256	(100 978)		40 816
Créances rattachées	173	158	(173)		158
Dépréciations	(5 959)	(4 806)	17		(10 748)
SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION	682 433	36 436	(101 230)		617 717
Autres titres détenus à long terme :					
Valeurs brutes	4 019	142			4 161
Avances consolidables	110				110
Créances rattachées					
Dépréciations		(71)			(71)
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 129	71			4 200
VALEUR NETTE AU BILAN	686 562	36 507	(101 230)		621 917
Total	711 501	43 411	(103 339)	1 144	652 794

Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2011	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions)	autres mouvements	31/12/2011
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	227 858	16 294	(12 277)	(554)	231 321
Amortissements et dépréciations	(152 264)	(12 986)	11 679		(153 571)
VALEUR NETTE AU BILAN	75 594	3 308	(598)	(554)	77 750
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	15 068	215	(20)		15 264
Amortissements et dépréciations	(7 012)	(27)			(7 039)
VALEUR NETTE AU BILAN	8 056	189	(20)		8 225
TOTAL	83 650	3 497	(618)	(554)	85 975

NOTE 8 – ACTIONS PROPRES

	31/12/2011				31/12/2010
	Titres de transaction	Titres de placement	Valeurs immobilisées	Total	Total
(en milliers d'euros)					
Nombre	6 582	18 947	40 335	65 864	50 921
Valeurs comptables	581	1 633	4 305	6 519	5 011
Valeurs de marché	581	1 673	3 562	5 816	5 285

Les actions propres détenues en valeurs immobilisées ont vocation à être annulées selon décision de l'AGE du 30 mars 2010.

NOTE 9 - COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Autres actifs		
Instruments conditionnels achetés	62	84
Comptes de stock et emplois divers	174	197
Débiteurs divers	165 307	124 068
Gestion collective des titres Livret Développement Durable		
Comptes de règlement	168	114
VALEUR NETTE AU BILAN	165 711	124 463
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	99 902	39 811
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	334	603
Charges constatées d'avance	1 210	1 412
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	7 686	9 027
Autres produits à recevoir	49 436	39 875
Charges à répartir	399	484
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	13 133	4 531
VALEUR NETTE AU BILAN	172 100	95 743
TOTAL	337 811	220 206

NOTE 10 - DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises et utili- sations	Dés- actuali- sation	autres mouve- ments	Solde au 31/12/2011
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	119 822	53 104	(47 266)	(2 457)		123 203
Sur opérations sur titres	2 828	5 337	(2 718)			5 447
Sur valeurs immobilisées	7 501	5 059	(17)			12 543
Sur autres actifs	1 587	114	(1 348)			353
TOTAL	131 738	63 614	(51 349)	(2 457)		141 546

NOTE 11 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010
	> 3mois		> 1an		Total en principal	Dettes rattachées	Total
	<= 3mois	<= 1an	<= 5ans	> 5ans			
Etablissements de crédit							
Comptes et emprunts :							
à vue	2 534				2 534	0	2 534
à terme		374	127		501	3	504
Valeurs données en pension							
Titres donnés en pension livrée							
Valeur au bilan	2 534	374	127		3 035	3	3 038
							3 697
Opérations internes au Crédit Agricole							
Comptes ordinaires	15 040				15 040	64	15 104
Comptes et avances à terme	2 307 296	2 189 155	2 024 992	1 689 540	8 210 983	19 096	8 230 079
Titres reçus en pension livrée							7 541 593
Valeur au bilan	2 322 337	2 189 155	2 024 992	1 689 540	8 226 023	19 160	8 245 183
							7 737 508
TOTAL	2 324 870	2 189 529	2 025 119	1 689 540	8 229 058	19 163	8 248 221
							7 741 205

Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole s.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 12 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010
	> 3mois		> 1an		Total en principal	Dettes rattachées	Total
	<= 3mois	<= 1an	<= 5ans	> 5ans			
Comptes ordinaires créditeurs	2 539 262				2 539 262	68	2 539 330
Comptes d'épargne à régime spécial :	40 358				40 358		40 358
à vue	40 358				40 358		40 358
à terme							40 358
Autres dettes envers la clientèle	19 362	116 634	765 422	113 217	1 014 635	12 806	1 027 441
à vue	1 189				1 189		1 189
à terme	18 173	116 634	765 422	113 217	1 013 446	12 806	1 026 252
Valeurs données en pension livrée							609 100
VALEUR AU BILAN	2 598 982	116 634	765 422	113 218	3 594 256	12 874	3 607 129
							3 110 542

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Particuliers	1 987 135	1 732 965
Agriculteurs	268 305	245 077
Autres professionnels	299 307	227 933
Sociétés financières	17 453	18 440
Entreprises	921 062	854 904
Collectivités publiques	7 131	14 399
Autres agents économiques	106 736	16 824
VALEUR AU BILAN	3 607 129	3 110 542

12.3 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par zone géographique

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné ; l'essentiel de ses activités sont en France.

NOTE 13 - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

13.1 Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010
	> 3mois		> 1an		Total en	Dettes	
	<= 3mois	<= 1an	<= 5ans	> 5ans	principal	rattachées	
Bons de caisse			2 700		2 700	27	2 727
Titres du marché interbancaire							
Titres de créances négociables	154 314	83 118	37 948		275 380	789	276 169
Emprunts obligataires							
Autres dettes représentées par un titre							
VALEUR AU BILAN	154 315	83 118	40 648		278 081	816	278 896
							37 549

13.2 Dettes représentées par un titre – analyse par zone géographique

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné ; l'essentiel de ses activités sont en France.

NOTE 14 - COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	24	10
Comptes de règlement et de négociation	292	894
Créditeurs divers	101 019	95 617
Versements restant à effectuer sur titres	15 032	8 838
VALEUR AU BILAN	116 367	105 359
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	25 020	22 376
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	8	0
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	14 503	17 319
Produits constatés d'avance	92 650	78 805
Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme	28 110	29 653
Autres charges à payer	49 993	52 552
Autres comptes de régularisation	15 296	1 531
VALEUR AU BILAN	225 580	202 236
TOTAL	341 947	307 595

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 15 – PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	autres mouve- ments	Solde au 31/12/2011
Provisions						
Pour engagements de retraite et assimilés	633	182				815
Pour autres engagements sociaux	1 025	31				1 056
Pour risques d'exécution des engagements par signature (1)	5 841	1 108	(80)	(1 090)	(1)	5 778
Pour litiges fiscaux (2)	170	4	(170)			4
Pour autres litiges	808	81	(182)	(182)		524
Pour risques pays						
Pour risques de crédit (3)	96 684			(30 586)		66 098
Pour restructurations (4)						
Pour impôts (5)						
Sur participations (6)						
Pour risques opérationnels (7)	16 596	309	(696)	(1 743)		14 466
Pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (8)	12 960	390		(2 910)		10 440
Autres provisions (9)	3 305	3 014	(537)	(1 363)	935	5 354
VALEUR AU BILAN	138 021	5 119	(1 665)	(37 874)	934	104 535

(1) Provisions couvrent des engagements de cautionnement pris par la Caisse régionale au profit de ses clients ou d'autres établissements de crédit et qui ont fait l'objet d'une demande de paiement non encore exécutée.

(2) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens.

(5) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale.

(6) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations.

(7) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(8) Voir note 16 ci-après.

(9) Provisions destinées à couvrir certains risques particuliers comme par ex les DAT à taux progressifs,

NOTE 16- EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	532	466
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	836	794
Ancienneté de plus de 10 ans	547	588
Total plans d'épargne-logement	1 905	1 848
Total comptes épargne-logement	461	452
TOTAL EN COURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT (1)	2 366	2 300

(1) encours hors prime d'Etat

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement	24	32
Comptes épargne-logement	86	100
TOTAL EN COURS DE CRÉDIT OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	110	132

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 10 ans	1,18	1,21
Ancienneté de plus de 10 ans	7,49	9,46
Total plans d'épargne-logement	8,67	10,67
Total comptes épargne-logement	1,77	2,29
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	10,44	12,96

Variations de la provision

(en millions d'euros)	31/12/2010	Dotations	Reprises	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	10,67	0,24	-2,24	8,67
Comptes d'épargne-logement	2,29	0,15	-0,67	1,77
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	12,96	0,39	-2,91	10,44

NOTE 17 - ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Présentation Passifs sociaux	2 011	2 010
------------------------------	-------	-------

Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	23 275	21 992
	Coût des services rendus sur la période	1 586	1 400
	Effet de l'actualisation	907	1 099
	Cotisations de l'employé	0	0
	Modification / Réduction / liquidation de plan	0	0
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	261	0
	Indemnités de cessation d'activité	0	0
	Prestations versées	-1 885	-2 067
	(Gains) / pertes actuariels	243	852
	Dette actuarielle au 31/12/n	24 388	23 275

Rendement attendu des actifs annualisé			
Détail de la charge comptabilisée en résultat	Coût des services rendus	1 586	1 400
	Effet de l'actualisation	907	1 099
	Rendement attendu des actifs sur la période	-777	-733
	Amortissement du coût des services passés	23	26
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	0	0
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations	0	0
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus	0	0
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 740	1 792

Variation de juste valeur des actifs et des droits à remboursement	Juste valeur des actifs au 31/12/n-1	22 384	21 744
	Rendement attendu des actifs	777	733
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	1 617	799
	Cotisations de l'employeur	1 256	1 176
	Cotisations de l'employé	0	0
	Modification / Réduction / liquidation de plan	0	0
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	261	0
	Indemnités de cessation d'activité	0	0
	Prestations versées	-1 885	-2 067
	Juste valeur des actifs au 31/12/n	24 411	22 384

Position Nette	Situation financière nette au 31/12/n	24 388	23 275
	Coût des services passés non comptabilisés	-235	-258
	(Gains) / pertes sur la limitation de surplus	0	0
	Juste valeur des actifs	24 411	22 384
	Situation financière nette (passif) / actif au 31/12/n	257	-633

Information sur les actifs des régimes	2011	2010
Composition des actifs		
-% d'obligations	83,60%	83,60%
-% d'actions	9,60%	9,60%
-% autres actifs	6,80%	6,80%
Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	2011	2010
Taux d'actualisation (1)	5,36 4,79 4,65 4,38	3,98 3,65 3,19
Taux de rendement attendus des actifs du régime	3,60 3,50	3,60 3,50
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	4,00 3,00 2,50	4,00 3,00 2,50

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

Une variation de +50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 4,28%
Une variation de -50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,61%

NOTE 18 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Fonds pour risques bancaires généraux	59 010	0
VALEUR AU BILAN	59 010	0

NOTE 19 - DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010
	<= 3mois		> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	Total en principal rattachées		Total
	<= 3mois	<= 1an	5ans	> 5ans	principal	rattachées	
Dettes subordonnées à terme		18 294	20 000	35 000	73 294	807	74 101
Euro		18 294	20 000	35 000	73 294	807	74 101
Autres devises de l'UE							
Dollar							
Franc suisse							
Yen							
Autres							
Titres et emprunts participatifs	2 058				2 058	37	2 095
Autres emprunts subordonnés à terme							
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)							
Euro							
Dollar							
Autres							
C/C bloqués des Caisses Locales				50 130	50 130		50 130
Dépôts de garantie à caractère mutuel							57 472
VALEUR AU BILAN	2 058	18 294	20 000	85 130	125 482	844	126 326
							133 665

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans

Commentaires : Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 3 740 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 4 086 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Le montant des charges relatives aux C/C bloqués des Caisses locales s'élève à 2 236 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 2 586 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

NOTE 20 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Ecart conversion réévaluation	Provisions réglementées subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2009	70 658	935 981	29		92 573	1 099 241
Dividendes ou intérêts aux parts sociales						
versés au titre de 2009					(13 757)	(13 757)
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat social 2009		78 816			(78 816)	
Report à nouveau débiteur						
Résultat de l'exercice 2010					105 289	105 289
Autres variations						
Solde au 31 décembre 2010	70 658	1 014 797	29		105 289	1 190 773
Dividendes ou intérêts aux parts sociales						
versés au titre de 2010					(14 503)	(14 503)
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat social 2010		90 786			(90 786)	
Report à nouveau débiteur						
Résultat de l'exercice 2011					110 575	110 575
Autres variations						
Solde au 31 décembre 2011	70 658	1 105 583	29		110 575	1 286 845

NOTE 21 - COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres	1 286 845	1 190 773
Fonds pour risques bancaires généraux	59 010	
Dettes subordonnées et titres participatifs	126 326	133 665
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 472 181	1 324 438

NOTE 22 - OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas consenti d'avantages significatifs en faveur des entreprises liées.

NOTE 23 - OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	13 947 152	13 786 025	12 617 271	12 412 446
Autres devises de l'Union Européenne	5 818	5 818	2 914	2 914
Franc Suisse	158	158	143	143
Dollar	11 285	11 285	11 766	11 766
Yen	963	963		
Autres devises	1 064	1 064	376	376
Valeur Brute	13 966 440	13 805 314	12 632 469	12 427 644
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	228 017	247 596	158 605	231 706
Dépréciations	(141 547)		(131 724)	
TOTAL	14 052 910	14 052 910	12 659 350	12 659 350

NOTE 24 - OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	8 508	8 505	13 253	13 419
Devises	4 441	4 441	6 675	6 847
Euros	4 067	4 064	6 578	6 572
Prêts et emprunts en devises				
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	8 508	8 505	13 253	13 419

NOTE 25 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	
Opérations fermes	3 994 018		3 994 018	4 933 376
Opérations sur marchés organisés				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré	3 994 018		3 994 018	4 933 376
Swaps de taux d'intérêt	3 994 018		3 994 018	4 933 376
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
F.R.A.				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles	73 901		73 901	52 667
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré	73 901		73 901	52 667
Options de swap de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés	1 583		1 583	2 397
Vendus	1 583		1 583	2 397
Instruments de taux de change à terme				
Achetés	35 368		35 368	23 937
Vendus	35 368		35 368	23 937
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de Crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	4 067 919		4 067 919	4 986 043

Les swaps de taux d'intérêt sont quasi exclusivement des swaps de macro couverture.

25.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2011			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	de 1 à 5 ans		> 5 ans
							<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	70 736			70 736					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	713 550	1 807 898	1 472 570	713 550	1 807 898	1 472 570			
Autres instruments de taux d'intérêt à terme conditionnels		3 165				3 165			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de Crédit									
Sous total	784 286	1 811 063	1 472 570	784 286	1 811 063	1 472 570			
Opérations de change à terme	16 901	110		16 901	110				
Swaps de devises									
Sous total	16 901	110		16 901	110				
TOTAL	801 187	1 811 173	1 472 570	801 187	1 811 173	1 472 570			

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2010			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	de 1 à 5 ans		> 5 ans
							<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	47 874			47 874					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	2 040 177	1 950 742	942 456	2 040 177	1 950 742	942 456			
Autres instruments de taux d'intérêt à terme conditionnels	343	4 451		343	4 451				
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de Crédit									
Sous total	2 088 394	1 955 193	942 456	2 088 394	1 955 193	942 456			
Opérations de change à terme	26 673			26 673					
Swaps de devises									
Sous total	26 673			26 673					
TOTAL	2 115 067	1 955 193	942 456	2 115 067	1 955 193	942 456			

25.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change		70 736		47 874
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	(144 581)	3 994 018	(73 313)	4 933 376
Forward taux				
Autres instruments de taux d'intérêt à terme conditionnels		3 165		4 794
Dérivés de Crédit				
Opérations fermes sur actions et indices				
Opérations conditionnelles sur actions et indices				
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux				
autres				
Sous total	4 067 919		4 986 043	
Swaps de devises				
Opérations de change à terme		17 011		26 673
TOTAL	4 084 931		5 012 715	

NOTE 26 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

Cadre général

Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie soit dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes. Il ne concerne que les opérations hors groupe c'est à dire hors CA S.A, les autres CR, CACIB, AMUNDI, CACF....Il est apprécié par le coût de remplacement et le risque potentiel futur.

Les contreparties autorisées dans le cadre de la gestion de la Caisse Régionale sont conformes aux recommandations du Crédit Agricole S.A qui prennent en compte :

- la nature de l'activité de la contrepartie,
- la notation interne du groupe Crédit Agricole,
- le niveau des fonds propres de la Caisse Régionale.

La politique de la Caisse Régionale est de limiter le nombre de contreparties aux intervenants majeurs de la place financière. Chaque nouvelle relation est soumise à l'arbitrage de la Direction Générale.

Les instruments dérivés

Les instruments dérivés, exclusivement de taux d'intérêts, sont destinés majoritairement à des opérations de macro couverture. Comme précisé dans le cadre général ci-dessus, les contreparties appartiennent soit au groupe Crédit Agricole, soit sont des établissements financiers majeurs.

Les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêts.

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

NOTE 27 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés	2 360 990	1 577 690
Engagements de financement	1 714 297	1 357 518
Engagements en faveur d'établissements de crédit	350 000	
Engagements en faveur de la clientèle	1 364 297	1 357 518
Ouverture de crédits confirmés	897 110	838 338
- Ouverture de crédits documentaires	3 822	3 293
- Autres ouvertures de crédits confirmés	893 288	835 045
Autres engagements en faveur de la clientèle	467 187	519 180
Engagements de garantie	646 694	220 172
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	418 284	5 749
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	23	510
Autres garanties (1)	418 262	5 239
Engagements d'ordre de la clientèle	228 409	214 423
Cautions immobilières	78 022	70 223
Garanties financières	53 865	40 811
Autres garanties d'ordre de la clientèle	96 522	103 390
Engagements reçus	5 551 647	5 074 703
Engagements de financement	1 272 210	1 293 286
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 272 210	1 293 286
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	4 279 437	3 781 418
Engagements reçus d'établissements de crédit	279 903	273 689
Engagements reçus de la clientèle	3 999 534	3 507 729
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	910 765	854 699
Autres garanties reçues	3 088 769	2 653 030

(1) Comprend la participation de la caisse régionale dans l'engagement de garantie Switch pour 407 594 milliers d'euros

NOTE 28 - ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a apporté 3 650 066 K€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 512 485 K€ en 2010. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a apporté :

- 1 956 058 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre 1 780 797 K€ en 2010;
- 346 039 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 457 229 K€ en 2010
- 461 037 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 558 745 K€ en 2010 ;
- 886 932 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 355 712 K€ en 2010.

NOTE 29 - ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIÉES

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas consenti d'avantages significatifs en faveur des entreprises liées.

NOTE 30 - ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas d'engagement de crédit bail.

NOTE 31 - OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

NOTE 32 - PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	16 196	14 962
Sur opérations internes au Crédit Agricole	27 780	21 328
Sur opérations avec la clientèle	411 034	386 828
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	20 766	18 186
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	26	28
Autres intérêts et produits assimilées	851	1 633
Intérêts et produits assimilées	476 653	442 965
Sur opérations avec les établissements de crédit	(14 994)	(14 172)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(176 323)	(149 932)
Sur opérations avec la clientèle	(27 521)	(29 490)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		(10)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	(27 077)	(33 609)
Sur dettes représentées par un titre	(2 890)	(465)
Autres intérêts et charges assimilées	(149)	(1 446)
Intérêts et charges assimilées	(248 954)	(229 124)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERET ET REVENUS ASSIMILES	227 699	213 841

NOTE 33 - REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Titres de placement	2 071	1 521
Livret développement durable		
Titres d'investissement	18 695	16 602
Opérations diverses sur titres	26	92
Revenus des titres à revenus fixes	20 792	18 215
Parts dans les entreprises liées, Titres de participation et autres titres détenus à long terme	31 161	29 572
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	7	
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	31 168	29 572
TOTAL DES REVENUS DES TITRES	51 960	47 787

NOTE 34 - PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	377		377	281	(3)	279
Sur opérations internes au Crédit Agricole	56 266	(15 558)	40 708	62 604	(14 469)	48 135
Sur opérations avec la clientèle	50 735	(2 127)	48 608	49 835	(2 478)	47 357
Sur opérations sur titres		(4)	(4)		(527)	(527)
Sur opérations de change	138		138	131		131
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan					(2)	(2)
Sur prestations de services financiers (1)	119 747	(12 143)	107 604	114 152	(12 972)	101 180
Provisions pour risques de commissions	623	(515)	108	1 644	(1 479)	165
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	227 886	(30 347)	197 539	228 648	(31 930)	196 718

(1) dont prestations d'assurance-vie : 31 666 milliers d'euros en 2011 contre 27 255 milliers d'euros en 2010

NOTE 35 - GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Solde des opérations sur titres de transaction	(69)	45
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	267	148
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	(452)	(550)
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	(254)	(357)

NOTE 36 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(2 337)	(3 454)
Reprises de dépréciations	2 718	5 064
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	381	1 610
Plus-values de cession réalisées	2 814	1 154
Moins-values de cession réalisées	(6 914)	(168)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	(4 100)	986
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	(3 719)	2 596
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées	1 402	
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	1 402	
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	1 402	
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	(2 316)	2 596

NOTE 37 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Produits divers	1 793	2 812
Quote-part des opérations faites en commun	40	41
Refacturation et transfert de charges		
Reprises de provisions	3	
Autres produits d'exploitation bancaire	1 836	2 853
Charges diverses	(640)	(1 586)
Quote-part des opérations faites en commun	(1 311)	(1 570)
Refacturation et transfert de charges		
Dotations de provisions	(212)	(230)
Autres charges d'exploitation bancaire	(2 163)	(3 387)
TOTALAUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(327)	(534)

NOTE 38 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Frais de personnel:		
Salaires et traitements	(73 193)	(74 737)
Charges sociales	(35 173)	(35 007)
- Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies		
Intéressement et participation	(15 858)	(15 555)
Impôts et taxes sur rémunérations	(10 935)	(10 192)
Total des charges de personnel	(135 159)	(135 492)
Refacturation et transferts de charges de personnel	3 160	2 487
Frais de personnel nets	(131 999)	(133 005)
Frais administratifs:		
Impôts et taxes	(10 093)	(8 951)
Services extérieurs et autres frais administratifs	(75 347)	(70 874)
Total des charges administratives	(85 440)	(79 826)
Refacturation et transferts de charges administratives	1 816	1 743
Frais administratifs nets	(83 624)	(78 083)
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	(215 623)	(211 088)

Effectif moyen

Catégorie de personnel

(en effectif moyen du personnel)	31/12/2011	31/12/2010
Cadres	465	464
Non cadres	1 691	1 626
TOTAL	2 156	2 090
Dont: France	2 156	2 090
Etranger		
Dont: Personnel mis à disposition		

Avantages à court terme : rémunération des dirigeants

	2011
	<i>(en milliers d'euros)</i>
Nature	Montant
- les traitements et les salaires,	2 024
Dont : - les avantages en nature voiture et logement,	107
- primes de diplômes, mariage, naissance...	
- gratification,	318
- supplément familial et salaire unique,	9
- les cotisations de sécurité sociale,	1 263
- l'intéressement, les primes et autres rémunérations payables dans un délai de douze mois suivant la fin de l'exercice,	256
- les tickets restaurants,	1
- la participation au restaurant d'entreprise,	2
- prime de transport,	0
- remboursement des frais professionnels	1
Population : Président et vice-présidents	
Nature	
- les indemnités	145
- les avantages en nature voiture	2
CSG RDS	11
- remboursement des frais professionnels	19

Droit individuel de formation

exprimé en heures	31.12.2011	31.12.2010
Droits acquis		37 826
Droits utilisés		69 739
Solde des droits restants <i>(ne tient pas compte des droits utilisés par certains agents par anticipation)</i>		50 059
Moyenne des droits restant par agent		25

NOTE 39 - COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux provisions et dépréciations	(54 051)	(92 209)
Dépréciations sur créances douteuses	(52 720)	(58 152)
Autres provisions et dépréciations	(1 331)	(34 057)
Reprises des provisions et dépréciations	78 560	58 565
Reprises des dépréciations de créances douteuses (1)	43 480	53 236
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	35 080	5 329
Variation des provisions et dépréciations	24 509	(33 643)
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	(1 214)	(1 389)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	(10 671)	(13 108)
Décote sur prêts restructurés	(30)	(377)
Récupérations sur créances amorties	597	1 134
Autres pertes	(109)	
COÛT DU RISQUE	13 082	(47 383)

(1) Dont 6 214 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses compromises

Dont 4 165 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises

(2) Dont 399 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 0 millier d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 2 586 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 40 - RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux dépréciations	(5 059)	(3 950)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(5 059)	(3 950)
Reprises des dépréciations	17	29
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	17	29
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	(5 042)	(3 921)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(5 042)	(3 921)
Plus-values de cession réalisées		58
Sur titres d'investissement		12
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		46
Moins-values de cession réalisées	(4 575)	(2 391)
Sur titres d'investissement	(3 897)	(80)
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		(6)
Pertes sur créances liées à des titres de participation	(678)	(2 305)
Solde des plus et moins-values de cession	(4 575)	(2 333)
Sur titres d'investissement	(3 897)	(68)
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(678)	(2 265)
Solde en perte ou en bénéfice	(9 617)	(6 254)
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	1	397
Moins-values de cessions	(595)	(971)
Solde en perte ou en bénéfice	(594)	(574)
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	(10 211)	(6 828)

NOTE 41 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas constaté de profits ou de charges exceptionnels.

NOTE 42 - IMPOT SUR LES BENEFICES

Intégration fiscale :

Depuis 2010 le Crédit Agricole a décidé la création d'un groupe d'intégration fiscale. La Caisse régionale y a adhéré ainsi que les 3 Caisses locales départementales qui étaient soumises à l'impôt sur les sociétés. Cette adhésion met fin au groupe d'intégration fiscale dont le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes était tête de groupe. La société Square Habitat Sud Rhône Alpes et ses filiales qui faisaient précédemment partie du groupe Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, ont également choisi de rejoindre le groupe national Crédit Agricole. En 2011 les sociétés Capida, Malherbes Claudel ainsi que Sud Rhône Alpes Capital ont intégré également le groupe.

Sur 2011 l'intégration fiscale a permis de diminuer la charge du groupe fiscal de 1 716 milliers d'euros.

NOTE 43 - INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a qu'un secteur d'activité.

NOTE 44 - EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes publie des comptes consolidés.

NOTE 45 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

Néant

NOTE 46 - AFFECTATION DES RESULTATS

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2008	6,26	6,26	0,53
2009	6,26	6,26	0,59
2010	6,82	6,82	0,51
Prévu 2011	7,16	7,16	0,54

NOTE 47- IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES N'AYANT PAS CONCLU AVEC LA FRANCE DE CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE EN VUE DE LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET L'EVASION FISCALES PERMETTANT L'ACCES AUX RENSEIGNEMENTS BANCAIRES

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

NOTE 48 - PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros hors taxe)	2011			2010
	Ernst & Young	Fidurel	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	111	97	208	219
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	0	0	0	0
Total	111	97	208	219

**CREDIT AGRICOLE
SUD RHONE ALPES**

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2011

**Arrêtés par le Conseil d'administration du
Crédit Agricole Sud Rhône Alpes
en date du 27.01.2012.
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire
en date du 27.03.2012.**

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Siège Social : 15-17 rue Paul Claudel BP 67 38041 GRENOBLE Cedex 9

Immatriculée au RCS Grenoble n°402 121 958 Code NAF 6419 Z

Le CCI émis par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est coté à Euronext Paris (FR0000045346).

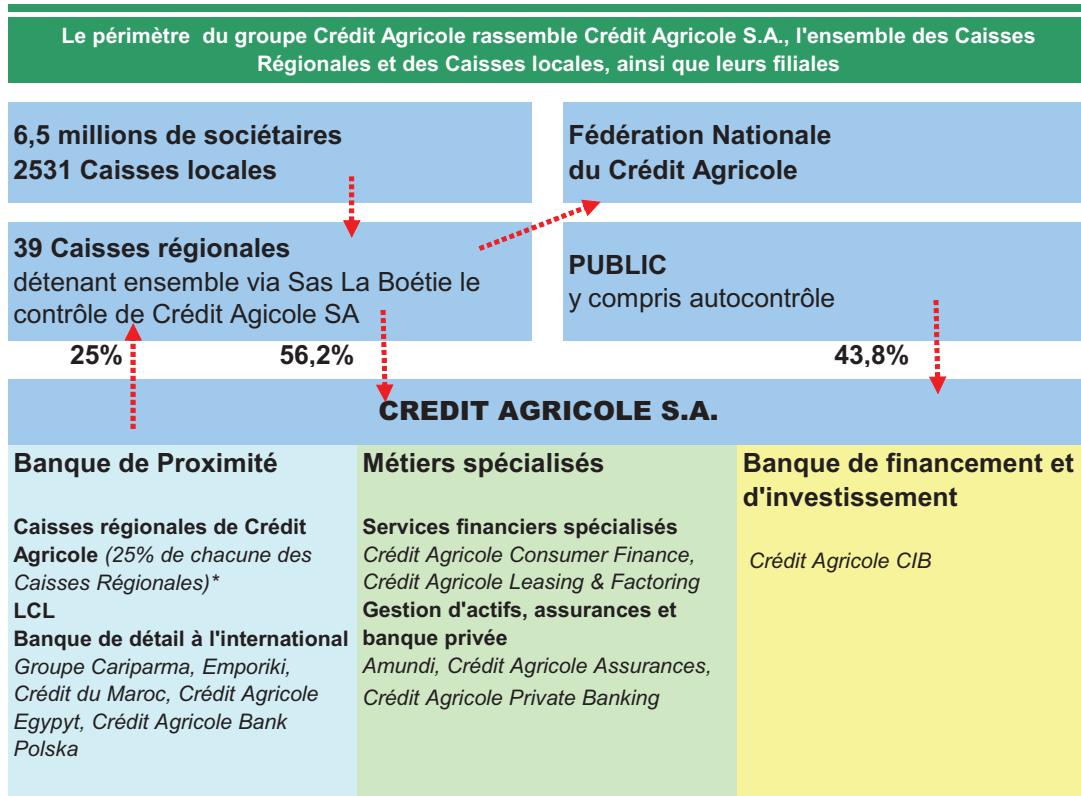
Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6.5 millions de sociétaires qui élisent quelques 32.200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie est détenue par les Caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole s.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole s.A. en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole s.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

L'organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



*A l'exception de la Caisse Régionale de la Corse

Activités et filiales spécialisées: Capital investissement, Crédit Agricole Immobilier, Uni-Editions

Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole s.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit ou dettes envers les établissements de crédit».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole s.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole s.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole s.A. et centralisées à Crédit Agricole s.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole s.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25% de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole SA exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction pour une durée d'un an renouvelable. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction: cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA, compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole SA. Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole SA. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole SA.

➤ Informations relatives aux parties liées

Les parties liées correspondent aux filiales constituant le périmètre de consolidation décrit dans le paragraphe 12 et aux autres entités du Groupe Crédit Agricole SA.

- **Relations entre la Caisse Régionale et les Caisses locales.**

Les Caisses locales disposent d'un capital social et de réserves. En contrepartie de ces fonds les caisses locales ont souscrit la quasi totalité des Parts sociales du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.
Elles placent auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes leurs disponibilités soit sous forme de comptes ordinaires soit sous forme de comptes courants bloqués ou de comptes courants d'associés rémunérés aux conditions de marché.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a perçu en 2011 un acompte sur dividende de 17.7 M€ au titre de sa participation dans la SAS La Boétie.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	537 880	483 174
Intérêts et charges assimilées	4.1	-298 744	-257 310
Commissions (produits)	4.2	232 533	232 689
Commissions (charges)	4.2	-31 238	-30 503
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-1 365	-1 935
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4 - 6.4	14 610	19 527
Produits des autres activités	4.5	2 830	5 588
Charges des autres activités	4.5	-2 374	-7 032
PRODUIT NET BANCAIRE		454 132	444 198
Charges générales d'exploitation	4.6 - 7.1 - 7.4 - 7.6	-217 372	-211 393
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-12 825	-14 025
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		223 935	218 780
Coût du risque	4.8	12 405	-49 687
RESULTAT D'EXPLOITATION		236 340	169 093
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-582	447
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPÔT	4.10	235 758	169 540
Impôts sur les bénéfices	4.10	-75 127	-49 683
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		160 631	119 857
Résultat net – Part minoritaire		6	0
RÉSULTAT NET - PART GROUPE		160 637	119 857

RESULTAT NET ET GAINS OU PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net part du groupe		160 637	119 857
Gains et pertes sur écarts de conversion		(11 979)	(3 702)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		901	(65)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		(11 078)	(3 767)
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	(11 078)	(3 767)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		149 559	116 090
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		(8)	
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		149 551	116 090

Les montants sont présentés nets d'impôts.

BILAN ACTIF

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Caisse, banques centrales	6.1	62 702	61 731
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	3 359	9 703
Instruments dérivés de couverture	3.2 - 3.4	30 708	39 226
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4 - 6.6	650 267	639 019
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6	1 197 759	517 658
Prêts et créances sur la clientèle	3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6	11 229 570	10 614 717
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		136 565	57 560
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6 6.9	409 946	410 452
Actifs d'impôts courants	6.11	21 620	36 668
Actifs d'impôts différés	6.11	46 411	59 323
Comptes de régularisation et actifs divers	6.12.1	249 244	173 583
Actifs non courants destinés à être cédés	6.13		
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.14	2 530	1 113
Immobilisations corporelles	6.15	75 220	74 481
Immobilisations incorporelles	6.15	1 952	1 783
Ecart d'acquisition			
ACTIF		14 117 853	12 697 017

BILAN PASSIF

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	1 471	1 599
Instruments dérivés de couverture	3.2 - 3.4	175 289	112 539
Dettes envers les établissements de crédit	3.3 - 6.8	8 234 086	7 686 687
Dettes envers la clientèle	3.1 - 3.3 - 6.8	3 607 131	3 110 542
Dettes représentées par un titre	3.3 - 6.10	219 259	37 549
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		26 956	22 272
Passifs d'impôts courants		0	46 634
Passifs d'impôts différés	6.11	0	0
Comptes de régularisation et passifs divers	6.12.2	243 159	208 145
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.13		
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.16		
Provisions	6.17	38 437	41 338
Dettes subordonnées	3.3 - 6.10	75 797	75 707
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 496 268	1 354 005
Capitaux propres - part du Groupe	Tableau ci-après	1 496 148	1 353 882
Capital et réserves liées	6.18	349 877	340 793
Réserves consolidées		1 000 363	896 880
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-14 729	-3 648
Résultat de l'exercice - part du Groupe		160 637	119 857
Intérêts minoritaires		120	123
PASSIF		14 117 853	12 697 017

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Gains/perdes latents ou différés		Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente		
(en milliers d'Euros)								
Capitaux propres au 01 01 2010	136 022	190 330	-2 262	912 116	0	1 843	0	0
Augmentation de capital	19 376							19 376
Variation des titres auto détenus			-2 672					-2 672
Dividendes versés en 2010				-15 235				-15 235
Dividendes reçus des CR et filiales								0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires								0
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-5 426			-5 426
Résultat au 31/12/2010							119 857	119 857
Quote-part de variations de CP des entreprises associées mises en équivalence								0
Variation des écarts actuariels (IAS19)					-65			-65
Autres variations								0
Capitaux propres au 31 12 2010	155 398	190 330	-4 934	896 881	0	-3 648	0	119 857
Changement de méthodes comptables								0
Affectation du résultat 2010				119 857			-119 857	0
Capitaux propres au 01 01 2011	155 398	190 330	-4 934	1 016 738	0	-3 648	0	0
Augmentation de capital	10 740							10 740
Variation des titres auto détenus			-1 657					-1 657
Dividendes versés en 2011				-16 375				-16 375
Dividendes reçus des CR et filiales								0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires								0
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-11 982			-11 982
Résultat au 31/12/2011							160 637	160 637
Quote-part de variations de CP des entreprises associées mises en équivalence								0
Variation des écarts actuariels (IAS19)					901			901
Autres variations								0
Capitaux propres au 31 12 2011	166 138	190 330	-6 591	1 000 363	0	-14 729	0	160 637
								1 496 148

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Résultat avant impôt	235 758	169 540
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	12 825	14 102
Dépréciation des écarts d'acquisition	-16 063	44 648
Dotations nettes aux dépréciations		
Quote-part de résultat liées aux sociétés mises en équivalence		
Perte nette/gain net des activités d'investissement	582	539
Produits/charges des activités de financement	3 825	4 172
Autres mouvements	5 324	-24 014
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	6 493	39 447
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	205 124	343 176
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-112 200	-585 902
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	183 265	-42 338
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-54 410	23 641
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-92 052	-52 678
<i>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</i>	129 727	-314 101
TOTAL FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	371 978	-105 114
<i>Flux liés aux participations (1)</i>	-3 738	544
<i>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</i>	-17 006	-12 588
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	-20 744	-12 044
<i>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)</i>	-5 760	249
<i>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)</i>	-3 735	-16 961
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	-9 495	-16 712
<i>Effet de la variation des taux de change et autres flux de variation sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</i>		
<i>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)</i>	341 739	-133 870
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-64 770	69 100
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	61 672	94 960
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-126 442	-25 860
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	276 969	-64 770
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	62 641	61 672
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	214 328	-126 442
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	341 739	133 870

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créateurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

- (1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2011 les principales opérations sont les suivantes : Sacam International 1128 K€, Sacam Fianet 1109 K€, Sacam avenir 1102 K€.
- (2) Le flux comprend principalement l'augmentation de capital des Caisses Locales pour 10752 K€ et la distribution des intérêts aux parts sociales et dividendes sur CCI et CCA pour 16465 K€
- (3) Le flux représente principalement les intérêts versés sur les TSR émis pour 3740 K€

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. *Principes et Méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés.*

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comp tes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc, certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2011. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droits de souscription d'actions.	23 décembre 2009 (UE n°1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1R, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n°574/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.	23 juillet 2010 (UE n°662/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendements portant améliorations annuelles (2008-2010) modifiant les normes et interprétations suivantes : IFRS 1, IFRS 3R, IFRS 7, IAS 1, IAS 27, IAS 34, IFRIC13	18 février 2011 UE n°149/2011	1 ^{er} janvier 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement d'IFRS 7 sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n°1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ; tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-option;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encassemens de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

o **Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option**

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

A ce titre le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par nature pour la partie « dérivé » des titres hybrides suivants (en stocks au 31.12.2011) :

BMTN CASA Eurostoxx, BMTN IXIS Call, Multitracker2. Le contrat hôte restant quant à lui comptabilisé dans sa catégorie d'origine : titre disponible à la vente ou titre d'investissement.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

o **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture autorisée par IAS39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

o **Prêts et créances**

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/ décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciation dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

La catégorie «Actifs financiers disponibles à la vente» est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en «Actifs financiers disponibles à la vente» sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en «Actifs financiers disponibles à la vente» sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- **Dépréciation des titres**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme...

Au-delà de ces critères, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Les titres non cotés SAS Rue la Boétie, classés en AFS ont une « nature particulière » ils sont essentiels à la structure mutualiste du groupe. Leur détention permet d'assurer la stabilité et la cohésion au sein des différentes entités du Groupe. Compte tenu du contexte de crise financière et de la volatilité des marchés constatée ces dernières années, le calibrage de la durée d'observation pour ces titres stratégiques doit être modifié dans la mesure où la période de 3 ans ne permet plus – dans ce contexte – d'appréhender les caractéristiques spécifiques de ces titres, qui, par ailleurs, ne peuvent être librement cédés par les Caisses régionales sur le marché. Ainsi, une indication objective de baisse prolongée est dorénavant constatée lorsque la situation de moins-value latente de ces titres au regard de leur valeur comptable s'étend sur une période de plus de 10 ans (qui correspond mieux à la nature de ces titres particuliers)

Cette évolution est sans impact sur les états financiers du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes].

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure.

- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

• Date d'enregistrement des titres

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories «Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance» et «Prêts et créances». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories «Actifs financiers détenus à des fins de transaction» et «Actifs financiers disponibles à la vente» vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif).
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas effectué ce genre de reclassement.

✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie «Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature» et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes.
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur la base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

○ **Créances dépréciées sur base individuelle**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis 90 jours au moins (180 jours pour les crédits habitat et ceux consentis aux collectivités publiques) étant précisé que la sortie du classement en créances douteuses ne peut être réalisé qu'après complète régularisation de la ou des anomalies.
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré.
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt.
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

○ **Créances dépréciées sur base collective**

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que dépréciations sur encours sensibles (encours sous surveillance), calculées à partir de modèles Bâle II:

Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Direction des risques du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs.

Le montant de cette dépréciation est corrigé par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II notamment l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues. La durée restant à courir des créances concernées par la provision collective était jusqu'au 31.12.2010 la composante essentielle de ce coefficient. En 2011, dans le cadre de la convergence des pratiques du Groupe Crédit Agricole en la matière, le coefficient de passage à maturité a été retenu comme seul coefficient correcteur; ce qui a conduit le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à reprendre sur l'année 2011 un montant de 30.5M€ sur les provisions collectives Bâle 2.

Autres dépréciations sur base collective.

Au 31 décembre 2011 le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a constitué aucune dépréciation filière ou sectorielle au sens Bâle II.

- **Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole s.a. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédefini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables.
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- **Titres au passif**

- **Distinction dettes – capitaux propres**

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
 - d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

- **Rachat d'actions propres**

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle» malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.17.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- **La comptabilité de couverture**

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert.
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert.
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine, rétrospectivement puis prospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écart de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- **Dérivés incorporés :**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat.
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé.
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

- ✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- **Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.**

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- **Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.**

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables,
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- **Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.**

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat.
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat.
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat.
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend, notamment, les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente.
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente.
- les pertes de valeur des titres à revenu variable.
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé.
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser à tout moment les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures.
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction.
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.17

➤ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice.
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice).
- les indemnités de fin de contrat de travail.
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus. Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

• Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière régimes à prestations définies.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projétées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat. Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19.
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police, correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions".

- **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill.
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur

lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 10% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres.
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale:
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 ans
Second œuvre	5 à 15 ans
Installations techniques	8 à 15 ans
Agencements	5 à 10 ans
matériel de transports	4 ans
Matériel Informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés pour les actifs monétaires en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres.
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction.
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat.
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pourachever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ Activités d'assurance (IFRS 4)

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ces activités.

➤ Contrats de location (IAS 17)

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ces activités

➤ Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession.
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de *[l'entité]* selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a délégué ses pouvoirs de décision ;
- le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes consolide depuis 2010 le FCP Sud Rhône Alpes Placement.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercée par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante, la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

Les sociétés consolidées avec le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes le sont par la méthode de l'intégration globale.

➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas de filiales étrangères

➤ Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition (IFRS 3)

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas constaté d'écart d'acquisition en 2011.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2011 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

✓ **Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2011**

Néant

✓ **Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2011**

Néant

✓ **Changement de dénomination sociale :**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Néant

2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

2.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par des opérations de titrisation. En revanche depuis 2010 il consolide le FCP « Sud Rhône Alpes Placements ».

2.5 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

(en milliers d'euros)	31.12.2011		31.12.2010	
	Valeur au bilan	% de capital détenu	Valeur au bilan	% de capital détenu
Sas rue de la Boétie	510 669	2,94	493 266	2,94
Sas Sacam Développement	22 438	2,94	25 540	2,94
SNC CA titres	1 312	1,99	1 312	1,99
Sa DEFITECH	833	33,34	833	33,34
SAS Sacam FIRECA	646	2,79	1 099	2,79
SAS Monecam Finances	860	28,50	860	28,50
SAS Sacam International	18 560	2,94	23 267	2,94
SAS Sacam Avenir	4 915	4,31	3 813	4,31
SCI Cam	1 814	2,89	1 753	2,89
Sas Square Habitat Sud Rhône Alpes (SIMCAD)	3 808	100,00	3 808	100,00
Sas CAPIDA	5 000	100,00	5 000	100,00
Sas Sud Rhône Alpes capital	2 000	100,00	2 000	100,00
Sas Foncière Malherbes	3 500	100,00	3 500	100,00
Sas Sacam Participations	2 081	2,94	1 926	2,94
Autres participations	12 536		7 977	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	588 891		575 954	

(1) Dont 2606 K € comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable contre 2552K€ au 31.12.2011

En 2011, la société Simcad a absorbé toutes les sociétés qu'elle détenait au 31.12.2010. Elle a pris le nom de Square Habitat Sud Rhône Alpes. La simplification juridique et financière doit lui permettre de se développer plus rapidement. L'année 2011 est une année de transition.

La société CAPIDA est une société dont l'objet social consiste à prendre des participations minoritaires dans toutes sociétés. Son capital a été réduit de moitié en 2010. Elle est investie qu'à hauteur de 4 759 milliers d'euros au 31.12.2011.

La Société Sud Rhône Alpes Capital a été créée en 2009. Son domaine d'intervention recouvre celui de la Sas CAPIDA mais elle a une vocation plus régionale.

La société Foncière Malherbes Claudel est une société destinée à intervenir dans l'immobilier. En 2011 les programmes importants engagés en 2010 ont été poursuivis. Des participations ont également été prises dans des programmes en partenariat avec d'autres investisseurs.

2.6 Ecarts d'acquisition

Néant

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est assurée par le Secrétariat Général qui est rattaché au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriétés ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	3 359	9 703
Instruments dérivés de couverture	30 708	39 226
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	35 643	36 657
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	557	11 809
Prêts et créances sur la clientèle	11 229 570	10 614 717
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	409 946	410 452
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	11 709 783	11 122 564
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 364 297	1 353 332
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	226 334	214 423
Provisions - Engagements par signature	- 5 778	- 5 841
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 584 853	1 561 914
TOTAL EXPOSITION NETTE	13 294 636	12 684 478

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique :

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépré ciations individuelles	Dépré ciations collectives	Total
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Banques centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit Réseau	1 197 202	0	0	0	1 197 202
Etablissements de crédit Hors réseau	557	0	0	0	557
Institutions non établissements de crédit	1 725 999	4 331	-2 836	0	1 723 163
Grandes entreprises	1 424 892	33 930	-25 120	-10 728	1 389 044
Clientèle de détail	8 267 990	143 421	-95 257	-55 370	8 117 363
Total * (1)	12 616 640	181 682	-123 213	-66 098	12 427 329
Valeurs au bilan					12 427 329

*Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 13 355 milliers d'euros

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépré ciations individuelles	Dépré ciations collectives	Total
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Banques centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit Réseau	498 128	0	0	0	498 128
Etablissements de crédit Hors réseau	11 798	0	0	0	11 798
Institutions non établissements de crédit	1 553 564	2 177	-1 455	0	1 552 109
Grandes entreprises	1 552 200	35 808	-22 895	-20 658	1 508 647
Clientèle de détail	7 679 308	133 031	-84 026	-76 026	7 519 256
Total *	11 294 998	171 016	-108 376	-96 684	11 089 938
Créances rattachées nettes					42 437
Valeurs au bilan					11 132 375

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 15 733 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	2 250	750
Institutions non établissements de crédit	310 314	223 204
Grandes entreprises	398 660	441 506
Clientèle de détail	653 073	687 872
Total	1 364 297	1 353 332
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	0	0
Institutions non établissements de crédit	22 219	5 062
Grandes entreprises	171 865	175 417
Clientèle de détail	34 326	33 944
Total	228 410	214 423

Dettes envers la clientèle -Ventilation par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Administrations centrales		22
Etablissements de crédit		
Institutions non établissements de crédit	7 131	14 331
Grandes entreprises	924 216	859 405
Clientèle de détail	2 675 784	2 225 041
Banques centrales - hors IG		
TOTAL (1)	3 607 131	3 098 799
Dettes rattachées		11 743
VALEUR AU BILAN	3 607 131	3 110 542

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (Hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	Encours Bruts	Dont encours dépréciés	Dépréciations / encours dépréciés	Dépréciations collectives	Total
France (y compris Dom Tom)	11 329 087	179 914	-122 029	-66 098	11 140 960
Autres pays de l'UE	41 015	1 184	-745		40 270
Autres pays de l'Europe	8 807	242	-206		8 601
Amérique du Nord	11 132	38	-15		11 117
Amérique centrale et du Sud	673	25	-15		658
Afrique et Moyen Orient	21 541	233	-162		21 379
Japon	60				60
Asie et Océanie (hors Japon)	7 123	46	-41		7 082
TOTAL*(1)	11 419 438	181 682	-123 213	-66 098	11 230 127
VALEURS AU BILAN					11 230 127

*Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 13 355 milliers d'euros

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	10 701 815	169 155	-107 257	96 684	10 497 874
Autres pays de l'UE	46 752	1 216	-708		46 044
Autres pays d'Europe	6 792	223	-183		6 609
Amérique du Nord	11 272	37	-13		11 259
Amériques Centrale et du Sud	1 173	23	-15		1 158
Afrique et Moyen Orient	26 268	265	-189		26 079
Asie et Océanie (hors Japon)	2 715	97	-11		2 704
Japon	83	0	0		83
Organismes supranationaux	0	0	0		0
Total *	10 796 870	171 016	-108 376	-96 684	10 591 810
Créances rattachées nettes					34 716
Valeurs au bilan					10 626 526

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 15 733 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	1 358 947	1 348 483
Autres pays de l'UE	4 981	8 411
Autres pays d'Europe	138	120
Amérique du Nord	67	69
Amériques Centrale et du Sud	19	14
Afrique et Moyen Orient	108	359
Asie et Océanie (hors Japon)	34	57
Japon	3	4
Total	1 364 297	1 357 517
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	228 303	214 278
Autres pays de l'UE	80	144
Autres pays d'Europe	27	1
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	228 410	214 423

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
France (y compris Dom Tom)	3 576 054	3 071 884
Autres pays de l'UE	20 108	18 199
Autres pays de l'Europe	4 044	3 461
Amérique du Nord	1 805	1 601
Amérique centrale et du Sud	476	611
Afrique et Moyen Orient	2 536	1 979
Japon	105	953
Asie et Océanie (hors Japon)	2 003	111
Organismes supranationaux		
TOTAL (1)	3 607 131	3 098 799
Dettes rattachées		11 743
VALEUR AU BILAN	3 607 131	3 110 542

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique

31/12/2011						
Ventilation par ancienneté d'impayés des encours en souffrance						
	Inférieur ou égal à 90 jours	De 91 jours à 180 jours	De 181 jours à 1 an	Supérieur à 1 an	Valeur nette comptable des actifs financiers en souffrance	Dépréciations d'actifs individuellement et collectivement testés
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Instruments de capitaux propres					3 267	4 398
Instruments de dettes	0	0	0	0	1 930	3 000
- Administrations centrales					1 930	3 000
- Etablissements de crédit						
- Institutions non établissements de crédit						
- Grandes entreprises						
- Clientèle de détail						
- Banques centrales - hors IG						
Prêts et avances	172 000	11 431	0	183 431	58 469	189 311
- Administrations centrales						
- Etablissements de crédit						
- Institutions non établissements de crédit	592				592	1 495
- Grandes entreprises	39 144	4 454	0		43 598	8 810
- Clientèle de détail	132 264	6 977	0		139 241	48 164
- Banques centrales - hors IG						
TOTAL	172 000	11 431	0	183 431	63 666	196 709

31.12.2010								
Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance								
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Encours doutéous	dépréciations individuelles	Provisions collectives	Garanties requises relatives aux actifs en arrière de paiement
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres								
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	174 795	11 756	0	0	182 471	-119 831	-96 684	119 667
Administrations centrales						0		
Etablissements de crédit						0		
Institutions non établissements de crédit	1 683	0				2 197	-1 475	
Grandes entreprises	44 135	4 173	0			37 402	-24 489	-20 658
Clientèle de détail	128 977	7 583	0			142 872	-93 867	2 534
Total	174 795	11 756	0	0	182 471	-119 831	-96 684	119 667

3.2. Risque de marchés

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.
Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré				
	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans		
Instrument de taux d'intérêt	0	0	0	4 344	4 287	22 077	30 708	39 226
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêts				4 344	4 287	22 077	30 708	39 226
Options de taux								
Caps-floors-collars								
Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change								
Options de change								
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions & indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits								
Autres								
Sous-total	0	0	0	4 344	4 287	22 077	30 708	39 226
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	4 344	4 287	22 077	30 708	39 226

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2011						Total en valeur de marché	31/12/2010		
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré						
	moins 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans				
Instrument de taux d'intérêt	0	0	0	8 238	106 323	60 728	175 289	112 539		
Futures										
FRA										
Swaps de taux d'intérêts				8 238	106 323	60 728	175 289	112 539		
Options de taux										
Caps-floors-collars										
Autres instruments conditionnels										
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0		
Opérations fermes de change										
Options de change										
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0		
Dérivés sur actions & indices boursiers										
Dérivés sur métaux précieux										
Dérivés sur produits de base										
Dérivés de crédits										
Autres										
Sous-total	0	0	0	8 238	106 323	60 728	175 289	112 539		
Opérations de change à terme										
Valeurs nettes au bilan				8 238	106 323	60 728	175 289	112 539		

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2011						Total en valeur de marché	31/12/2010		
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré						
	moins 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans				
Instrument de taux d'intérêt	0	0	0	32	114	0	146	306		
Futures										
FRA										
Swaps de taux d'intérêts				32	52		84	221		
Options de taux					62		62	84		
Caps-floors-collars								1		
Autres instruments conditionnels										
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0		
Opérations fermes de change										
Options de change										
Autres instruments	188	2 763	0	0	0	0	2 951	9 023		
Dérivés sur actions & indices boursiers										
Dérivés sur métaux précieux										
Dérivés sur produits de base										
Dérivés de crédits										
Autres	188	2 763					2 951	9 023		
Sous-total	188	2 763	0	32	114	0	3 097	9 329		
Opérations de change à terme										
Valeurs nettes au bilan	188	2 763	0	32	114	0	3 097	9 329		

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	
	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans		
Instrument de taux d'intérêt	0	0	0	0	811	638	1 449	1 592
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêts					786	638	1 424	1 546
Options de taux								
Caps-floors-collars					25		25	46
Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or	0	0	0	22	0	0	22	7
Opérations fermes de change								
Options de change				22			22	7
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions & indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits								
Autres								
Sous-total	0	0	0	22	811	638	1 471	1 599
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan				22	811	638	1 471	1 599

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
	3 997 184	4 938 168
Instruments de taux d'intérêt		
Futures		
FRA		
Swaps de taux d'intérêts	3 994 018	4 933 376
Options de taux, Caps-floors-collars, Autres instruments conditionnels	3 166	4 792
Instruments de devises et or	70 736	47 874
Opérations fermes de change		
Options de change	70 736	47 874
Autres instruments	0	0
Dérivés sur actions & indices boursiers		
Dérivés sur métaux précieux		
Dérivés sur produits de base		
Dérivés de crédits		
Autres		
Sous-total	4 067 920	4 986 042
Opérations de change à terme	17 011	26 672
TOTAL	4 084 931	5 012 714

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné de façon significative par ce type de risque.

3.3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	=< 3 mois	> 3 mois =< 1 an	> 1 an =< 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	341 916	133 037	186 777	536 029	1 197 759
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	685 847	916 479	3 434 609	6 381 946	11 418 881
Total (1)	1 027 763	1 049 516	3 621 386	6 917 975	12 616 640
Dépréciations					-189 311
Valeurs nettes au bilan					12 427 329

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	123 802	35 158	185 382	165 584	509 926
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	685 769	913 204	3 349 574	5 836 525	10 785 072
Total	809 571	948 362	3 534 956	6 002 109	11 294 998
Créances rattachées					53 892
Dépréciations					-216 515
Valeurs nettes au bilan					11 132 375

Dettes envers les établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	=< 3 mois	> 3 mois =< 1 an	> 1 an =< 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 329 642	2 189 781	2 025 122	1 689 541	8 234 086
Dettes envers la clientèle	2 611 856	116 634	765 423	113 218	3 607 131
Total (1)	4 941 498	2 306 415	2 790 545	1 802 759	11 841 217
Valeur au bilan					11 841 217

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 263 454	1 951 775	1 960 293	1 494 802	7 670 324
Dettes envers la clientèle	2 637 730	35 769	384 953	40 347	3 098 799
Total	4 901 184	1 987 544	2 345 246	1 535 149	10 769 123
Dettes rattachées					28 106
Valeur au bilan					10 797 229

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	=< 3 mois	> 3 mois =< 1 an	> 1 an =< 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	27		2700		2 727
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables	154 824	23 668	38 040	0	216 532
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par un titre					
Total (1)	154 851	23 668	40 740	0	219 259
Valeur au bilan					219 259
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	807	18 294	19 601	35 000	73 702
Dettes subordonnées à durée indéterminée					
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs	2 095	0	0	0	2 095
Total (1)	2 902	18 294	19 601	35 000	75 797
Valeur au bilan					75 797

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	200	2 000			2 200
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	28 290	2 100	4 258	400	35 048
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	28 490	4 100	4 258	400	37 248
Dettes rattachées					301
Valeur au bilan					37 549
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée			38 294	34 516	72 810
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs	2 058	0	38 294	34 516	2 058
Total	2 058	0	38 294	34 516	74 868
Dettes rattachées					839
Valeur au bilan					75 707

Garanties financières en risque données par maturité attendue:

La Caisse régionale n'a pas enregistré de telles garanties.

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « risque de marché ».

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de flux de trésorerie,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'investissements nets dans des devises différentes de la devise de présentation du groupe.

Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur de marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	Positive	Négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	30 708	175 289	3 904 996	39 326	112 539	4 842 450
Taux d'intérêt	30 708	175 289	3 904 996	39 226	112 539	4 842 450
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	0	0	0	0	0	0
Taux d'intérêt						
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER	0	0	0	0	0	0
TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	30 708	175 289	3 904 996	39 226	112 539	4 842 450

3.5. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'à fin 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle II ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle I)

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres sur-complémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Fonds propres de base (tier 1)	1 139 726	1 203 938
Fonds propres complémentaires (tier 2)	64 257	68 790
Fonds propres sur complémentaires (tier 3)	0	0
Déductions des fonds propres *	-239 258	-543 233
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance	0	0
Total des fonds propres prudentiels	964 725	729 495

* les déductions s'imputent d'abord sur le Tier 3 puis sur le Tier 2 et enfin sur le tier 1

En application de la réglementation, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2011, comme en 2010, Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a répondu à ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

	31/12/2011	31/12/2010
(en milliers d'euros)		
Sur opérations avec les établissements de crédit	16 178	14 861
Sur opérations internes Crédit Agricole	23 771	17 446
Sur opérations avec la clientèle	421 701	396 681
Intérêts courus et échus sur actifs fin disponibles à la vente	1 958	1 391
Intérêts courus et échus sur actifs fin HTM	18 881	17 781
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	55 391	34 868
Opé de location financement (sans distinction EC CLT)	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	149
Produits d'intérêts (1) (2)	537 880	483 177
Sur opérations avec les établissements de crédit	-14 887	-14 008
Sur opérations internes Crédit Agricole	-172 023	-145 751
Sur opérations avec la clientèle	-22 718	-23 397
Sur dettes représentées par un titre	-2 218	-563
Sur dettes subordonnées	-3 740	-4 087
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-83 131	-69 504
Sur opérations de location financement	0	0
Autres intérêts et charges assimilées	-27	-3
Charges d'intérêts	-298 744	-257 313

(1) dont 5730 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2011 contre 6 497 milliers d'euros au 31 décembre 2010

(2) dont 1 253 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31décembre 2011 contre 1305 milliers d'euros au 31 décembre 2010

4.2. Commissions nettes

	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
(en milliers d'euros)						
Sur opérations avec les établissements de crédit	377	0	377	281	-3	278
Sur opérations internes Crédit Agricole	56 266	-15 500	40 766	62 604	-14 379	48 225
Sur opérations avec la clientèle	51 226	-2 642	48 584	50 250	-2 920	47 330
Sur opérations sur titres	0	-4	-4	0	-527	-527
Sur opérations de change	138	0	138	131	0	131
Sur opération sur instruments financiers dérivés et autres opérations de hors-bilan	4 780	-950	3 830	5 272	-931	4 341
Sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers	116 588	-11 788	104 800	110 720	-11 414	99 306
Gestion d'OPCVM, fiducie & activités analogues	3 158	-354	2 804	3 431	-315	3 116
Produits nets des commissions	232 533	-31 238	201 295	232 689	-30 489	202 200

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes reçus	0	0
Variation à la JV "coupon plein" des A/ P à la JV par RT - Nature	-1 631	-896
Variation à la JV "coupon plein" des A/ P à la JV par RT - Option	0	-1 199
Solde des opérations de change et instruments fin. Assimilés	266	160
Résultat de la comptabilité de couverture	0	0
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-1 365	-1 935

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	1 324	-1 324	0	831	-831	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	493	-831	-338	831	0	831
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	831	-493	338	0	-831	-831
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	267 459	-267 459	0	103 785	-103 785	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	170 890	-96 569	74 321	69 537	-34 248	35 289
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	96 569	-170 890	-74 321	34 248	-69 537	-35 289
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace						
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie						
Total résultat de la comptabilité de couverture	268 783	-268 783	0	104 616	-104 616	0

4.4. Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
Dividendes reçus	19 417		17 568	
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	-785		2 624	
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-125		-597	
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-3 897		-68	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	14 610		19 527	

Au cours de l'année 2011 des cessions de « titres détenus jusqu'à l'échéance » sont intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7bis du règlement CRB n°90-01 modifié par le règlement CRC n°2005-01, et aux normes comptables du groupe notamment quant à la constatation d'un risque avéré de contrepartie. Ces cessions restent limitées et ont généré 3 224 milliers d'euros de pertes. Des titres ont été remboursés par l'émetteur et ont généré une perte de 673 milliers d'euros.

4.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30/12/2011	31/12/2010
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-200	-77
Autres produits (charges) nets	656	-1 372
Produits (charges) des autres activités	456	-1 449

4.6. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Charges de personnel	-133 373	-132 950
Impôts & taxes	-10 135	-8 992
Services extérieurs et autres charges	-73 864	-69 451
Charges d'exploitation	-217 372	-211 393

Charges de Commissariat aux comptes

(en milliers d'euros hors taxe)	2011			2010
	Ernst & Young	Fidurel	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	111	97	208	219
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	0	0	0	0
Total	111	97	208	219

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dotations aux amortissements	-12 825	-14 025
Immobilisations corporelles	-12 798	-13 998
Immobilisations incorporelles	-27	-27
Dotations aux dépréciations	0	0
Immobilisations corporelles		
Immobilisations incorporelles		
TOTAL	-12 825	-14 025

4.8. Coût du risque

	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-54 052	-92 209
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	0
Prêts et créances	-49 720	-86 240
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-3 000	0
Autres actifs	-115	-834
Engagements par signature	-1 107	-763
Risques et charges	-110	-4 372
Reprises de provisions et de dépréciations	67 782	45 459
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	0
Prêts et créances	63 686	44 022
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Autres actifs	1 160	336
Engagements par signature	1 090	800
Risques et charges	1 846	301
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	13 730	-46 750
Autres pertes nettes	-1 325	-2 937
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 835	-3 601
Récupérations sur prêts et créances amortis	597	1 134
Décotes sur crédits restructurés	-30	-377
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-57	-93
TOTAL	12 405	-49 687

L'évolution du coût du risque de 2011 est lié à la reprise de 30 millions d'euros de provisions collectives suite à l'adoption d'une méthode commune au groupe Crédit Agricole.

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

	31/12/2011	31/12/2010
(en milliers d'euros)		
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-582	-579
Plus-values de cession	1	375
Moins-values de cession	-583	-954
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession	0	0
Moins-values de cession	0	0
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	1 026
TOTAL	-582	447

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

	31/12/2011	31/12/2010
(en milliers d'euros)		
Charge d'impôt courant	-62 131	-56 763
Charge d'impôt différé	-12 996	7 080
Charge d'impôt de la période	-75 127	-49 683

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

			31/12/2011
(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	235 758	Taux d'impôt théorique 36,10%	85 108
Effet des différences permanentes			16 332
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-796
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-25 517
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments			75 127
Taux et charge effectif d'impôt		31,87%	
			31/12/2010
(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	169 540	Taux d'impôt théorique 34,43%	58 373
Effet des différences permanentes			-5 013
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-3 677
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			49 683
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments			
Taux et charge effectif d'impôt		29,30%	

4.11. Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantage post emploi	
(en milliers d'euros)					
31/12/2011					
Variation de juste valeur		-11 889	0		-11 888
Transfert en compte de résultat		-91	0		-91
Variation de l'écart de conversion	0	0	0		0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				901	901
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	0	0	0	0	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres de la période N (part du groupe)	0	-11 980	0	901	-11 078
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres de la période N (part minoritaire)	0	-2	0	0	-2
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres de la période N (1)	0	-11 982	0	901	-11 080
31/12/2010					
Variation de juste valeur		-4 225	0		-4 225
Transfert en compte de résultat		-1 201	0		-1 201
Variation de l'écart de conversion	0	0	0		0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-65	-65
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	0	0	0	0	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres de la période N-1 (part du groupe)	0	-5 426	0	-65	-5 491
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres de la période N-1 (part minoritaire)	0	0	0	0	0
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres de la période N-1 (1)	0	-5 426	0	-65	-5 491

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	Montant brut	Impôt	Total net
31/12/2011	-12 927	1 847	-11 080
31/12/2010	-4 895	-596	-5 491

5. Informations sectorielles

Définition des secteurs d'activité

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a qu'un seul secteur d'activité de banque.

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	56 605		51 056	
Banques centrales	6 097	0	10 675	0
Valeur au bilan	62 702	0	61 731	0

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 359	9 703
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0
JUSTE VALEUR AU BILAN	3 359	9 703
<i>dont titres prêtés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Titres détenus à des fins de transaction	262	374
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	262	374
Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés de transaction	3 097	9 329
JUSTE VALEUR AU BILAN	3 359	9 703

Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

Non concerné

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 471	1 599
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
JUSTE VALEUR AU BILAN	1 471	1 599

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	1 471	1 599
JUSTE VALEUR AU BILAN	1 471	1 599

Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ces passifs.

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisés directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	35 643	718	-4 483	36 657	1 915	-80
Actions et autres titres à revenu variable	25 724	1 326	-66	26 408	2 356	-300
Titres de participation non consolidés	588 900	5 158	-18 343	575 954	7 903	-13 278
Créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	650 267	7 202	-22 892	639 019	12 174	-13 658
Impôts		-1 510	1 164		-2 226	130
GAINS ET PERTES LATENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE (NET IS)		5 692	-21 728		9 948	-13 528

(1) Dont 2606 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	53	10 058
dont comptes ordinaires débiteurs sains	53	10 058
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	504	1 740
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total (1)	557	11 798
Créances rattachées		11
Dépréciations	0	0
Valeur nette	557	11 809

Opérations internes au Crédit Agricole		
	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires	217 111	6 836
Comptes et avances à terme	946 967	458 192
Prêts subordonnés	33 124	33 100
Titres non cotés sur un marché actif		
Total (1)	1 197 202	498 128
Créances rattachées		7 721
Dépréciations	0	0
Valeur nette	1 197 202	505 849
VALEUR NETTE AU BILAN	1 197 759	517 658

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	10 053	8 026
Autres concours à la clientèle	11 213 683	10 497 667
Titres reçus en pension livrée	0	0
Prêts subordonnés	11 419	44 700
Titres non cotés sur un marché actif	2 791	2 766
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0
Avances en comptes courants d'associés	55 655	130 099
Comptes ordinaires débiteurs	125 280	101 914
Total (1)	11 418 881	10 785 172
Créances rattachées		46 160
Dépréciations	-189 311	-216 515
Valeur nette	11 229 570	10 614 817
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier	0	0
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilés	0	0
Total	0	0
Dépréciations	0	0
Valeur nette	0	0
VALEUR NETTE AU BILAN	11 229 570	10 614 817

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

Créances apportées en garantie :

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a apporté 3 650 066 K€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 152 483 K€ en 2010. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances. En particulier le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a apporté :

- 1 956 058 K€ de créances à Crédit Agricole s.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre 1 780 797 K€ en 2010;
- 346 039 K€ de créances à Crédit Agricole s.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 457 229 K€ en 2010
- 461 037 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole s.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 558 745 K€ en 2010 ;
- 886 932 K€ de créances à Crédit Agricole s.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 355 712 K€ en 2010.

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit	0				0
Créances sur la clientèle	216 515	53 105	-80 309		189 311
dont dépréciations collectives	96 684		-30 586		66 098
Opérations de location financement	0				0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	3 000			3 000
Actifs disponibles à la vente	4 922	125	-649		4 398
	0				0
Autres actifs financiers	1 587	113	-1 347		353
Total des dépréciations des actifs financiers	223 024	56 343	-82 305	0	197 062

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit	0				0
Créances sur la clientèle	190 346	90 133	-63 964		216 515
dont dépréciations collectives	72 396	28 088	-3 800		96 684
Opérations de location financement	0				0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0				0
Actifs disponibles à la vente	5 873	597	-1 548		4 922
	0				0
Autres actifs financiers	1 142	834	-389		1 587
Total des dépréciations des actifs financiers	197 361	91 564	-65 901	0	223 024

6.7. Exposition au risque souverain

Dette souveraine - Expositions nettes

(en millions d'euros)	Expositions nettes Activité Banque (1)				Total
	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances *	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
Grèce				1 930	1 930
Irlande					
Portugal					
Italie					
Espagne					
Total	0	0	0	1 930	1 930

* hors créances d'impôts différés

(1) Expositions nettes des dépréciations et de couverture

Dette souveraine – Maturité (portefeuille bancaire)

La maturité des titres détenus sur l'état grec est :

< 1an pour 794 milliers d'euros

< 2 ans pour 1 136 milliers d'euros

6.8. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	3 038	3 692
dont comptes ordinaires créditeurs	1 783	1 949
dont comptes et emprunts	1 255	1 743
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous total	3 038	3 692
Dettes rattachées		5
Total (1)	3 038	3 697
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	968	141 387
Comptes et avances à terme	8 230 080	7 525 245
Sous total	8 231 048	7 666 632
Dettes rattachées		16 358
Total (1)	8 231 048	7 682 990
VALEUR AU BILAN	8 234 086	7 686 687

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires créditeurs	2 539 330	2 460 872
Comptes d'épargne à régime spécial	40 358	40 513
Autres dettes envers la clientèle	1 027 443	597 414
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	0	0
Total (1)	3 607 131	3 098 799
Dettes rattachées		11 743
VALEUR AU BILAN	3 607 131	3 110 542

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Effets publics et valeurs assimilées	5 004	10 103
Obligations et autres titres à revenu fixe	407 942	400 349
Total	412 946	410 452
Dépréciations	-3 000	0
VALEUR AU BILAN	409 946	410 452

6.10. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	2 727	2 200
Titres du marché interbancaire	0	
Titres de créances négociables	216 532	35 048
Emis en France	0	
Emis à l'étranger	0	
Emprunts obligataires	0	
Autres dettes représentées par un titre	0	
Total (1)	219 259	37 248
Dettes rattachées		301
VALEUR AU BILAN	219 259	37 549

Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	73 702	72 810
Dettes subordonnées à durée indéterminée	37	
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs	2 058	2 058
Total (1)	75 797	74 868
Dettes rattachées		839
VALEUR AU BILAN	75 797	75 707

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

6.11. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Impôts courants	21 620	36 668
Impôts différés	46 411	59 323
Total actifs d'impôts courants et différés	68 031	95 991
Impôts courants	0	46 634
Impôts différés	0	0
Total passifs d'impôts courants et différés	0	46 634

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	46 024		60 164	0
Charges à payer non déductibles			2 105	
Provisions pour risques et charges non déductibles	46 024		58 059	
Autres différences temporaires				
Impôts différés / Réserves latentes	58 872	58 785	36 793	37 634
Actifs disponibles à la vente	890	785	369	1 191
Couvertures de Juste Valeur	57 982	57 562	36 424	36 424
Gains et pertes / Ecarts actuariels		438		19
Impôts différés / Résultat				
Effet des compensations				
Total impôts différés	104 896	58 785	96 957	37 634
Net au Bilan	46 111		59 323	

6.12. Comptes de régularisation actif, passif et divers

6.12.1. Comptes de régularisation actif et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Autres actifs	97 332	88 004
Comptes et stocks et emplois divers	174	197
Gestion collective des titres livret développement durable		
Débiteurs divers	96 990	87 693
Comptes de règlements	168	114
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	151 912	85 579
Comptes d'encaissement et de transfert	99 902	39 811
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
Produits à recevoir	49 346	39 818
Charges constatées d'avance	1 210	1 412
Autres comptes de régularisation	1 454	4 538
Valeur nette au bilan	249 244	173 583

6.12.2. Comptes de régularisation passif et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Autres passifs (1)	71 846	52 831
Comptes de règlements	292	894
Créditeurs divers	56 522	49 945
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	15 032	1 992
Autres		
Comptes de régularisation	171 313	155 314
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	25 020	22 376
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	8	0
Produits constatés d'avance	92 650	78 805
Charges à payer	49 995	52 557
Autres comptes de régularisation	3 640	1 576
Valeur nette au bilan	243 159	208 145

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.13. Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés

Non concerné

6.14. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variation de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Valeur brute	1 394		70	-13		2 245	3 696
Amortissements et dépréciations	-281		-188	1		-698	-1 166
Valeur nette au bilan	1 113	0	-118	-12	0	1 547	2 530

Y compris immeubles de placement donnés en location

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variation de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Solde 31/12/2010
Valeur brute	1 277		162	-45	1 394
Amortissements et dépréciations	-225		-77	21	-281
Valeur nette au bilan	1 052	0	85	-24	1 113

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

6.15. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

31/12/2010 (en milliers d'euros)	Variation de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
-------------------------------------	------------------------	------------------------------	--------------------------	---------------------	-------------------	------------

Immobilisations corporelles d'exploitation

Valeur brute	226 457		16 814	-12 264		-3 382	227 625
Amortissements et dépréciations	-151 976		-12 798	11 678		691	-152 405
Valeur nette au bilan	74 481	0	4 016	-586	0	-2 691	75 220

Immobilisations incorporelles

Valeur brute	8 796		201	-6			8 991
Amortissements et dépréciations	-7 013		-27	1			-7 039
Valeur nette au bilan	1 783	0	174	-5	0	0	1 952

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variation de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions)	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
-----------------------	------------	------------------------	---	------------------------	-------------------	------------------

Immobilisations corporelles d'exploitation

Valeur brute	232 060	-14 779	12 600	-3 424		226 457
Amortissements et dépréciations	-156 222	14 779	-13 990	3 458	-1	-151 976
Valeur nette au bilan	75 838	0	-1 390	34	-1	74 481

Immobilisations incorporelles

Valeur brute	9 744		351	-1 299		8 796
Amortissements et dépréciations	-7 925		-27	939		-7 013
Valeur nette au bilan	1 819	0	324	-360	0	1 783

6.16. Provisions techniques des contrats d'assurance

Non concerné

6.17. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2011
1-Risques sur les produits épargne logement	12 960		390		-2 910	10 440
2- Risques d'exécution des engagements par signature	5 841		1 107	-80	-1 090	5 778
3- Risques opérationnels	16 596		308	-698	-1 740	14 466
4- Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 658		213			1 871
5- Amortissements plus value de fusion	0					0
6- Litiges divers	978		84	-352	-182	528
Participations	0					0
Restructurations	0					0
Autres risques	3 305	935	3 014	-537	-1 363	5 354
Total	41 338	935	5 116	-1 667	-7 285	38 437

(1) Dont 816 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies et 1055 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2010
1-Risques sur les produits épargne logement	13 740		4 800		-5 580	12 960
2- Risques d'exécution des engagements par signature	5 895		763	-17	-800	5 841
3- Risques opérationnels	13 584		5 797	-2 714	-71	16 596
4- Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	955		718	-15		1 658
5 Amortissements plus value de fusion	170			-170		0
6- Litiges divers	1 238		455	-355	-360	978
Participations	0					0
Restructurations	0					0
Autres risques	1 428		2 623	-432	-314	3 305
Total	37 010	0	15 156	-3 704	-7 126	41 336

(1) Dont 633 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies et 1024 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

1 - Risques sur les contrats Epargne Logement

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-04 du 14 décembre 2007. Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et hors prime d'Etat.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	532	466
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	836	794
Ancienneté de plus de 10 ans	547	588
Total plans d'épargne-logement	1 905	1 848
Total comptes épargne-logement	461	452
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	2 366	2 300

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement	24	32
Comptes épargne-logement	86	100
TOTAL ENCOURS DE CREDIT OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	110	132

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 10 ans	1,18	1,21
Ancienneté de plus de 10 ans	7,49	9,46
Total plans d'épargne-logement	8,67	10,67
Total comptes épargne-logement	1,77	2,29
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	10,44	12,96

Variations de la provision

(en millions d'euros)	31/12/2010	Dotations	Reprises	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	10,67	0,24	-2,24	8,67
Comptes d'épargne-logement	2,29	0,15	-0,67	1,77
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	12,96	0,39	-2,91	10,44

L'organisation financière interne concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes au Crédit Agricole – mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre Général ».

2 - Provisions pour engagements par signature

Ces provisions sont constituées en couverture de risques d'exécution d'engagements de financement donnés, d'engagements de garantie donnés, ou de risques sur autres engagements du hors bilan.

3 - Provisions pour risques opérationnels

Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

4 - Provisions pour engagements sociaux

Il s'agit des provisions relatives à la médaille du travail et aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (voir note 7.4 et 7.5).

5- Provisions pour amortissement plus values de fusion

Il s'agit de la plus value en sursis d'imposition amortissable sur 15 ans dont la dernière année était 2010.

6 - Provisions pour litiges divers

Il s'agit de provisions consécutives à des risques légaux et fiscaux.

6.18. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 31 décembre 2011

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse Régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a mis en place depuis 2001 un contrat de liquidité. Et depuis 2009 suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 31 mars 2009 un programme de rachat. Ceci explique que le nombre de titres auto-détenus par la Caisse Régionale a fortement augmenté. 65 864 titres au 31.12.2011 contre 50 922 titres au 31.12.2010.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Le nombre de parts sociales (d'un nominal de 15.25€) est de 2 649 994.

Le nombre de CCI (d'un nominal de 15.25€) est de 825 000.

Le nombre de CCA (d'un nominal de 15.25€) est de 1 158 331 ; ils sont intégralement détenus par Crédit Agricole S.A.

Le nombre de ces titres est resté inchangé au cours de l'année 2011.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01.01.2011	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31.12.2011
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	825 000			825 000
Dont part du Public	774 078			759 136
Dont part Crédit Agricole S.A.	0			0
Dont part Auto-détenue (1)	50 922			65 864
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 158 331			1 158 331
Dont part du Public	0			0
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 158 331			1 158 331
Parts sociales	2 649 994			2 649 994
Dont Caisses Locales	2 649 975			2 649 975
Dont administrateurs de la CR	18			18
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1
	4 633 325	0	0	4 633 325

(1) Au cours de l'année 2011 le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a acquis 9 091 titres et vendu 7 842 titres dans le cadre du contrat de liquidité. Il a acheté 14 129 titres dans le cadre du programme de rachat.

➤ Actions de préférences

Non concerné

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2008	6,26	6,26	0,53
2009	6,26	6,26	0,59
2010	6,82	6,82	0,51
Prévu 2011	7,16	7,16	0,54

➤ Dividendes

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

➤ Affectation du résultat social et fixation du dividende 2011

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011, se soldant par un bénéfice de 110 574 871,86 € :

- 1 430 996,76 € pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un intérêt de 0,54 € par part.

Cet intérêt, sera payable à partir du 15 avril 2012.

- 5 907 000,00 € représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'investissement pour l'exercice 2011, soit un dividende de 7,16 € net par titre.

Ce dividende, sera payable à partir du 1^{er} juin 2012. Les dividendes correspondants aux titres qui seront détenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole SUD RHONE ALPES à la date de la mise en paiement seront affectés au compte de réserves facultatives.

Dans le cas où des certificats coopératifs d'investissement auraient été annulés entre le 31 décembre 2011 et la date de mise en paiement des dividendes, la quote-part des dividendes correspondant à ces titres serait affectée en réserves facultatives.

- 8 293 649,96 € représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2011, soit un dividende de 7,16 € net par titre.

Ce dividende, sera payable à partir du 1^{er} juin 2012.

Le solde soit 94 943 225,14 € est affecté ainsi :

- $\frac{3}{4}$ à la réserve légale soit 71 207 418,85 €
- Le solde soit 23 735 806,29 €, affectation aux réserves facultatives.

6.19. Ventilation des actifs et des passifs par échéances (hors créances rattachées)

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ». Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2011					
	Indéterminée	=< 3 mois	> 3 mois =< 1 an	> 1 an =< 5 ans	> 5 ans	Total
Caisses, banques centrales	0	62 702	0	0	0	62 702
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	188	32	2 877	262	3 359
Instruments dérivés de couverture	0	28	4 316	4 287	22 077	30 708
Actifs financiers disponibles à la vente	634 646	0	0	12 168	3 453	650 267
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	341 916	133 037	186 777	536 029	1 197 759
Prêts et créances sur la clientèle	0	618 030	910 197	3 410 310	6 291 033	11 229 570
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	136 565	0	0	0	0	136 565
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	19 634	41 593	232 287	116 432	409 946
Total actifs financiers par échéance	771 211	1 042 498	1 089 175	3 848 706	6 969 286	13 720 876
Banques centrales	0	0	0	0	0	0
Passifs à la juste valeur par résultat	0	22	0	811	638	1 471
Instruments dérivés de couverture	0	4 065	4 173	106 323	60 728	175 289
Dettes envers les établissements de crédit	0	2 329 642	2 189 781	2 025 122	1 689 541	8 234 086
Dettes envers la clientèle	0	2 611 856	116 634	765 423	113 218	3 607 131
Dettes représentées par un titre	0	154 851	23 668	40 740	0	219 259
Dettes subordonnées	0	2 095	18 321	20 054	35 327	75 797
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	26 956	0	0	0	0	26 956
Total passifs financiers par échéance	26 956	5 102 531	2 352 577	2 958 473	1 899 452	12 339 989

(en milliers d'euros)	31/12/2010					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales	0	61 672	0	0	0	61 672
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	14	300	9 389	9 703
Instruments dérivés de couverture	0	145	8 782	2 447	27 852	39 226
Actifs financiers disponibles à la vente	611 951			23 325	3 743	639 019
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	123 802	35 158	185 382	165 584	509 926
Prêts et créances sur la clientèle	0	685 769	613 204	3 349 574	5 836 525	10 485 072
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	57 560	0	0	0	0	57 560
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	16 958	61 029	264 710	67 755	410 452
Total actifs financiers par échéance	669 511	888 346	718 187	3 825 738	6 110 848	12 212 630
Banques centrales	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	22 049	78 292	12 198	112 539
Dettes envers les établissements de crédit	0	2 263 454	1 951 775	1 960 293	1 494 802	7 670 324
Dettes envers la clientèle	0	2 637 730	35 769	384 953	40 347	3 098 799
Dettes représentées par un titre	0	28 490	4 100	4 258	400	37 248
Dettes subordonnées	0	2 058	0	38 294	34 516	74 868
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux(1)	22 272	0	0	0	0	22 272
Total passifs financiers par échéance	22 272	4 931 732	2 013 693	2 466 090	1 582 263	11 016 050

(1) L'écart de réévaluation jusque là affecté en "< ou = à 3 mois" a été réaffecté à la colonne "indéterminé"

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Salaires et traitements	-70 033	-72 250
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-7 876	-7 487
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-2 638	-1 139
Autres charges sociales	-26 033	-26 327
Intéressement et participation	-15 858	-15 555
Impôts et taxes sur rémunération	-10 935	-10 192
Total charges de personnel	-133 373	-132 950

7.2. Effectif fin de période

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Effectifs France	2 195	2 090
Effectifs Etranger	0	0
Total	2 195	2 090

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

En milliers d'euros		31/12/2011	31/12/2010
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	23 275	21 992
	Coût des services rendus sur la période (obligatoire)	1 586	1 400
	Effet de l'actualisation	907	1 099
	Cotisations de l'employé	0	0
	Modification / Réduction / liquidation de plan	0	0
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	261	0
	Indemnités de cessation d'activité	0	0
	Prestations versées (obligatoire)	-1 885	-2 067
	(Gains) / pertes actuariels	243	852
	Dette actuarielle au 31/12/n	24 388	23 275
Rendement attendu des actifs annualisé			
Détail de la charge comptabilisée en résultat	Coût des services rendus	1 586	1 400
	Effet de l'actualisation	907	1 099
	Rendement attendu des actifs sur la période	-777	-733
	Amortissement du coût des services passés	23	26
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	0	0
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations	0	0
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus	0	0
Charge nette comptabilisée au compte de résultat		1 740	1 792
Variation de juste valeur des actifs et des droits à remboursement	Juste valeur des actifs au 31/12/n-1	22 384	21 744
	Rendement attendu des actifs	777	733
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	1 617	799
	Cotisations de l'employeur	1 256	1 176
	Cotisations de l'employé	0	0
	Modification / Réduction / liquidation de plan	0	0
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	261	0
	Indemnités de cessation d'activité	0	0
	Prestations versées	-1 885	-2 067
	Juste valeur des actifs au 31/12/n	24 411	22 384
Position Nette	Situation financière nette au 31/12/n	24 388	23 275
	Coût des services passés non comptabilisés	-235	-258
	(Gains) / pertes sur la limitation de surplus	0	0
	Juste valeur des actifs	24 411	22 384
	Situation financière nette (passif) / actif au 31/12/n	257	-633
Eléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en milliers d'Euros)		31/12/2011	31/12/2010
Ecarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		-1 374	53
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)			
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année			
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année		-1 275	99

Information sur les actifs des régimes	31/12/2011	31/12/2010
Composition des actifs		
-% d'obligations	83,60%	83,60%
-% d'actions	9,60%	9,60%
-% autres actifs	6,80%	6,80%
Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation (1)	5,36 4,79 4,65 4,38	3,98 3,65 3,19
Taux de rendement attendus des actifs du régime	3,60 3,50	3,60 3,50
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	4,00 3,00 2,50	4,00 3,00 2,50

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

Une variation de +50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 4,28%

Une variation de -50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,61%

7.5. Autres engagements sociaux

Les provisions constituées par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au titre de ces engagements sociaux (médaille du travail) s'élèvent à 1 055 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 1 024 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2010.

Par prudence, la Caisse régionale a par ailleurs provisionné une somme de 816 milliers d'euros correspondant à l'écart entre l'hypothèse de départ en retraite à 62 ans retenue pour 2011 et l'hypothèse d'un départ à 60 ans qui prévalait jusqu'en 2010.

7.6. Paiements à base d'actions

Non concerné

7.7. Rémunérations de dirigeants

en milliers d'euros	2011
<u>Population : Cadres de direction (Comité de Direction)</u>	
Nature	Montant
- les traitements et les salaires,	2 024
Dont : - les avantages en nature voiture et logement,	107
- primes de diplômes, mariage, naissance...	
- gratification,	318
- supplément familial et salaire unique,	9
- les cotisations de sécurité sociale,	1 263
- l'intérressement, les primes et autres rémunérations payables dans un délai de douze mois suivant la fin de l'exercice,	256
- les tickets restaurants,	1
- la participation au restaurant d'entreprise,	2
- prime de transport,	0
- remboursement des frais professionnels	1
<u>Population : Président et vice-présidents</u>	
Nature	
- les indemnités	145
- les avantages en nature voiture	2
CSG RDS	11
- remboursement des frais professionnels	19

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés	6 011 057	4 730 176
Engagements de financement	1 714 297	1 357 517
Engagements en faveur d'établissements de crédit	350 000	
Engagements en faveur de la clientèle	1 364 297	1 357 517
Ouverture de crédits confirmés	897 110	838 338
Ouverture de crédits documentaires	3 822	3 293
Autres ouvertures de crédits confirmés	893 288	835 045
Autres engagements en faveur de la clientèle	467 187	519 179
Engagements de garantie	646 694	220 173
Engagements d'ordre d'établissements de crédit (1)	418 284	5 750
Confirmation d'ouverture de crédits documentaires	23	510
Autres garanties	418 261	5 240
Engagements d'ordre de la clientèle	228 410	214 423
Cautions immobilières	78 022	70 223
Garanties financières	53 866	40 811
Autres garanties d'ordre de la clientèle	96 522	103 389
Autres engagements donnés	3 650 066	3 152 486
Engagements reçus	5 551 647	5 074 702
Engagements de financement	1 272 210	1 293 285
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 272 210	1 293 285
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	4 279 437	3 781 417
Engagements reçus d'établissements de crédit	279 903	273 688
Engagements reçus de la clientèle	3 999 534	3 507 729
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées (2)	910 765	854 699
Autres garanties reçues (3)	3 088 769	2 653 030

(1) dont 407 594 milliers d'euros correspondant à la garantie Switch mise en place en 2011

(2) Correspond au FGAS

(3) Garantie par organismes de caution mutuelle (essentiellement la CAMCA)

9. Reclassements d'instruments financiers

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a opéré aucun reclassement d'instruments financiers.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Différence	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Différence
ACTIF						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 197 759	1 173 551	-24 208	517 658	517 658	0
Prêts et créances sur la clientèle	11 229 570	11 279 204	49 634	10 614 717	10 853 370	238 653
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	409 946	409 560	-386	410 452	412 829	2 377
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit	8 234 086	8 373 629	-139 543	7 686 687	7 629 620	57 067
Dettes envers la clientèle	3 607 131	3 607 131	0	3 110 542	3 110 542	0
Dettes représentées par un titre	219 259	219 471	-212	37 549	37 549	0
Dettes subordonnées	75 797	75 797	0	75 707	75 707	0

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

(en milliers d'euros)	Flux de clôture 31/12/2011	Niveau 1 - Prix côté sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 2 - Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 3 - Valorisation fondée sur des données non observables
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 359	262	3 097	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0
Valeurs reçues en pension	0	0	0	0
Titres détenus à des fins de transaction	262	262	0	0
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	262	262	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0		
Instruments dérivés de transaction	3 097	0	3 097	0
Taux d'intérêt	146		146	
Taux de change				
Autres instruments	2 951		2 951	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	650 267	36 361	613 906	0
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	35 643	33 492	2 151	0
Actions et autres titres à revenu variable	614 624	2 869	611 755	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	30 708		30 708	
Total actifs financiers valorisés à la JV	684 334	36 623	647 711	0

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 703	374	9 329	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	374	374	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	374	374		
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	9 329		9 329	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	
Actions et autres titres à revenu variable	0			0
Actifs financiers disponibles à la vente	639 019	32 148	606 871	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	36 657	32 148	4 509	
Actions et autres titres à revenu variable	602 362		602 362	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	39 226		39 266	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	687 948	32 522	655 466	0

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

(en milliers d'euros)	Flux de clôture 31/12/2011	Niveau 1 Prix côté sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 2 Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 3 Valorisation fondée sur des données non observables
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 471	0	1 471	0
Titres vendus à découvert	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes envers la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
Instruments dérivés	1 471		1 471	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	175 289		175 289	
Total passifs financiers valorisés à la JV	176 760	0	176 760	0

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 599	0	1 599	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	1 599			1 599
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	112 539		112 539	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	114 138	0	114 138	0

11. Événements postérieurs à la clôture

Néant

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011

CAISSES LOCALES	Adresse		
Allevard	Les Belles Vardes - 7, bd Jules Ferry	38580	ALLEVARD
Anneyron	9, place Rambaud	26140	ANNEYRON
Aubenas	18, boulevard de Vernon	07200	AUBENAS
Beaurepaire	18, place Yves Pagneux	38270	BEAUREPAIRE
Bourdeaux	Route de Crest	26460	BOURDEAUX
Bourg d'Oisans	Avenue de la République	38520	BOURG-D'OISANS
Bourg-de-Péage	9, avenue Alpes Provence	26300	BOURG-DE-PEAGE
Bourgoin-Jallieu	60, rue de la République	38300	BOURGOIN-JALLIEU
Bourg-Saint-Andéol	5, place du Champ de Mars	07700	BOURG-ST-ANDEOL
Buis-les-Baronnies	Boulevard Aristide Briand	26170	BUIS-LES-BARONNIES
Chabeuil	1, avenue du 11 novembre	26120	CHABEUIL
Chartreuse	4, place Aristide Briand	38380	ST-LAURENT-DU-PONT
CL Développement Isère	15,17 rue Paul Claudel	38000	GRENOBLE
CL Isère	15,17 rue Paul Claudel	38000	GRENOBLE
Crémieu	10, cours Baron Raverat	38460	CREMIEU
Crest	Avenue Georges Clémenceau	26400	CREST
Die	Place de la République	26150	DIE
Dieulefit	7, rue Malautière	26220	DIEULEFIT
Drom'essor	290, rue Faventines	26000	VALENCE
Grenoble et environs	47, avenue Marcellin Berthelot	38000	GRENOBLE
Grignan - Taulignan	Rue Sous les Remparts	26230	GRIGNAN
Hauterives	Grande Rue	26390	HAUTERIVES
Haut-Grésivaudan	Avenue de la Gare	38530	PONTCHARRA
Heyrieux	7, avenue de la République	38540	HEYRIEUX

Joyeuse	214, route nationale	07260 JOYEUSE
La Bièvre	22, rue des Cordiers	38260 LA COTE-ST-ANDRE
La Chapelle-en-Vercors	Avenue des Grands Goulets	26420 LA CHAPELLE-EN-VERCORS
La Mure	2, avenue Chion Ducollet	38350 LA MURE-D'ISERE
La Tour-du-Pin	5, place de la Nation	38110 LA TOUR-DU-PIN
La Verpillière	Rue de la République	38290 LA VERPILLIERE
La Voulte	4, rue Boissy d'Anglas	07800 LA VOULTE
Lamastre	Avenue Victor Descours	07270 LAMASTRE
Largentière	Rue Camille Vielfaure	07110 LARGENTIERE
Le Grand-Lemps	18, place du Château	38690 LE GRAND-LEMPS
Le Teil	36, rue de la République	07400 LE TEIL
Les Abrets	37, rue Jean Jannin	38490 LES ABRETS
Les Avenières	9, avenue Perriollat	38630 LES AVENIERES
Les Boutières	6, rue du 5 juillet 1944	07160 LE CHEYLARD
Les Vans	Avenue Ferdinand Nadal	07140 LES VANS
Les-Hauts-Plateaux	Le Village	07470 COUCOURON
Loriol - Livron	9, place du Général de Gaulle	26270 LORIOL
Luc-en-Diois	Route nationale	26310 LUC-EN-DIOIS
Mens - Clelles	Rue du Pas de l'Aiguille	38710 MENS
Meyzieu - Pont de Chéruy	15, 17 rue Louis Saulnier	69330 MEYZIEU
Montélimar	11, place du Théâtre	26200 MONTELIMAR
Morestel	29, place de l'Hôtel de Ville	38510 MORESTEL
Nyons	1, place de la Libération	26110 NYONS
Pierrelatte	Rue du Docteur Jaume	26700 PIERRELATTE
Pont-de-Beauvoisin	Place du Professeur Trillat	38480 PONT-DE-BEAUVOISIN
Privas	4, cours du Palais	07000 PRIVAS
Romans	27, 31 place Jean Jaurès	26100 ROMANS
Roussillon	96, rue de la République	38550 LE PEAGE-DE-ROUSSILLON
Ruoms	97, route nationale	07120 RUOMS
Saint-Agrève	3, rue du Docteur Tourasse	07320 ST-AGREVE
Saint-Félicien	Rue Charles Forot	07410 ST-FELICIEN
Saint-Geoire-en-Valdaine	Place de l'Eglise	38620 ST-GEOIRE-EN-VALDAINE
Saint-Georges-d'Espéranche	9, place Edmond Budillon	38790 ST-GEORGES-D'ESPERANCHE
Saint-Jean-de-Bournay	8, rue Hector Berlioz	38440 ST-JEAN-DE-BOURNAY
Saint-Jean-en-Royans	Place du Champ de Mars	26190 ST-JEAN-EN-ROYANS
Saint-Marcellin	14, 16 boulevard Riondel	38160 ST-MARCELLIN
Saint-Paul-Trois-Châteaux	Place de la Libération	26130 ST-PAUL-TROIS-CHATEAUX
Saint-Péray	Place de l'Hôtel de Ville	07130 ST-PERAY
Saint-Sauveur-les-Ollières	35, rue des Ecoles	07190 ST-SAUVEUR-DE-MONTAGUT
Saint-Symphorien-d' Ozon	9, quai Hector Berlioz	69360 ST-SYMPHORIEN-D' OZON
Saint-Vallier	1, place Aristide Briand	26240 ST-VALLIER
Sarras - Andance	3, avenue du Vivarais	07370 SARRAS
Séderon	Route nationale	26560 SEDERON
Suze - Tulette	Avenue des Côtes du Rhône	26790 SUZE-LA-ROUSSE
Tain-l'Hermitage	35, avenue Jean Jaurès	26600 TAIN-L'HERMITAGE
Tournon	30, quai Farconnet	07300 TOURNON
Tullins	Place Jean Jaurès	38210 TULLINS
Unicapital	Avenue de l'Europe Unie	07000 PRIVAS
Valence et sa région	77, avenue Sadi Carnot	26000 VALENCE
Vallon-Pont-d'Arc	Rue Jean Jaurès	07150 VALLON-PONT-D'ARC
Vernoux	Avenue Vincent d'Indy	07240 VERNOUX
Vienne	9, place Miremont	38200 VIENNE
Vif	9, avenue de Rivalta	38450 VIF

Villard-de-Lans	Avenue du Général de Gaulle	38250 VILLARD-DE-LANS
Villeneuve-de-Berg	Place de l'Esplanade	07170 VILLENEUVE-DE-BERG
Vinay	13, place de l'Hôtel de Ville	38470 VINAY
Virieu-sur-Bourbre	16, rue Carnot	38730 VIRIEU-SUR-BOURBRE
Voiron	1, place du Général Leclerc	38500 VOIRON

Outre les Caisses Locales, l'entité consolidée est la suivante :

Le FCP « Sud Rhône Alpes Placements » dont la Caisse régionale détient 76 des 77 parts.

**PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du MARDI 27 MARS 2012**

A TITRE ORDINAIRE :

PREMIERE RESOLUTION

1 - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- Du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- Du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes,

Approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 faisant ressortir un bénéfice de 110 574 871,86 €.

2 - Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2011.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- Du rapport de gestion sur les comptes consolidés.
- Du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

Approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 faisant ressortir un bénéfice de 160 637 Milliers d'euros, et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans ledit rapport de gestion.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du CGI, approuve le montant global s'élevant à 35 773,92 € Euros des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code, ainsi que le montant s'élevant à 12 914,39 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

QUATRIEME RESOLUTION

En application de l'article L 511-39 du code monétaire et financier, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce prend acte des informations données dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011, se soldant par un bénéfice de 110 574 871,86 € :

- 1 430 996,76 € pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un intérêt de 0,54 € par part.

Cet intérêt, sera payable à partir du 15 avril 2012.

- 5 907 000,00 € représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'investissement pour l'exercice 2011, soit un dividende de 7,16 € net par titre.

Ce dividende, sera payable à partir du 1^{er} juin 2012. Les dividendes correspondants aux titres qui seront détenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole SUD RHONE ALPES à la date de la mise en paiement seront affectés au compte de réserves facultatives.

Dans le cas où des certificats coopératifs d'investissement auraient été annulés entre le 31 décembre 2011 et la date de mise en paiement des dividendes, la quote-part des dividendes correspondante à ces titres serait affectée en réserves facultatives.

- 8 293 649,96 € représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2011, soit un dividende de 7,16 € net par titre.

Ce dividende, sera payable à partir du 1^{er} juin 2012.

Le solde soit 94 943 225,14 € est affecté ainsi :

- $\frac{3}{4}$ à la réserve légale soit 71 207 418,85 €
- Le solde soit 23 735 806,29 €, affectation aux réserves facultatives.

Conformément à la loi, l'assemblée générale ordinaire prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Intérêts aux parts sociales :

Exercice	Nombre	Distribution	Intérêt net
2010	2 649 994	0,51 €	1 351 496,94 €
2009	2 649 994	0,59 €	1 563 496,46 €
2008	2 649 994	0,53 €	1 404 496,82 €

Dividendes sur certificats coopératifs d'investissement :

Exercice	Nombre	Distribution	Intérêt net
2010	825 000	6,82 €	5 626 500,00 €
2009	825 000	6,26 €	5 164 500,00 €
2008	825 000	6,26 €	5 164 500,00 €

Dividendes sur certificats coopératifs d'associés :

Exercice	Nombre	Distribution	Intérêt net
2010	1 158 331	6,82 €	7 899 817,42 €
2009	1 158 331	6,26 €	7 251 152,06 €
2008	1 158 331	6,26 €	7 251 152,06 €

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, procède à la désignation des administrateurs, conformément aux dispositions de l'article 15-2 des statuts, lequel prévoit le renouvellement annuel du tiers des membres du conseil d'administration.

Les six administrateurs, dont le mandat arrive à échéance, sont :

- Madame Nathaly PEYRACHON
- Madame Gisèle SIBEUD
- Monsieur Guy-Noël DEVAMBEZ
- Monsieur Jean-Claude GRIOT
- Monsieur Jean-Marie LAGANIER
- Monsieur Jean-Louis PONCET

Leur mandat est renouvelable.

Pour la désignation des nouveaux administrateurs, la procédure d'appel à candidatures est en cours, conformément à l'article 15-3 des statuts.

Le mandat des administrateurs renouvelés ou nouveaux viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Par ailleurs, l'assemblée générale ordinaire, prend acte de la fin du mandat d'administrateur de Madame Annie ROUX demeurant à Ferme Roux, Chemin des abricotiers à St Paul Trois Châteaux (Drôme), en vertu de l'article 15-2 des statuts.

Pour la désignation du nouvel administrateur, la procédure d'appel à candidatures est en cours, conformément à l'article 15-3 des statuts.

L'administrateur qui remplacera Madame Annie ROUX sera désigné pour la durée restant à courir du mandat de celle-ci soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article 30 alinéa 3 des statuts, ne constate aucune variation de capital entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 lequel reste inchangé dans sa répartition soit :

2 649 994	Parts sociales de 15,25 € soit	40 412 408,50 €
825 000	Certificats coopératifs d'investissement de 15,25 € soit	12 581 250,00 €
1 158 331	Certificats coopératifs d'associés de 15,25 € soit	17 664 547,75 €

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, à opérer sur les certificats coopératifs d'investissement (CCI) de la Caisse Régionale conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'assemblée générale mixte du 29 mars 2011, est donnée au conseil d'administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine assemblée générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente assemblée.

Les achats de CCI de la Caisse Régionale qui seront réalisés par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la Caisse Régionale à détenir plus de dix pour cent (10%) du nombre de CCI composant son capital social. Toutefois, le nombre de CCI acquis par la Caisse Régionale en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du nombre de CCI composant son capital social.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat de CCI mis en place par la Caisse Régionale pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre de CCI qui ne pourra excéder 10 % du nombre total de CCI composant le capital social à la date de réalisation de ces achats.

Le montant total des sommes que la Caisse Régionale pourra consacrer au rachat de ses CCI au cours de cette période est de dix neuf millions six cent trente sept mille cinq cents (19 637 500) euros. L'acquisition de ces CCI ne pourra être effectuée à un prix supérieur à deux cents cinquante (250) euros hors frais, étant toutefois précisé que ces CCI pourraient être attribués gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse Régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses CCI en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

1) d'attribuer des CCI de la Caisse Régionale aux salariés et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'au titre des opérations visées aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce ;

2) de conserver les CCI de la Caisse Régionale qui auront été achetés en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;

3) d'assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ;

4) de procéder à l'annulation des CCI acquis, sous réserve, dans ce dernier cas, de l'adoption de la onzième résolution et de réduire corrélativement le capital ;

Les opérations effectuées par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat.

La Caisse Régionale pourra également utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispositions des articles 231-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Caisse Régionale.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement faire tout le nécessaire.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article L 512-36 du code monétaire et financier, donne mandat au conseil d'administration pour fixer le montant de l'indemnité compensatrice de temps passé au profit du Président et des Vice-présidents.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce :

1. à annuler, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tout ou partie des CCI acquis par la Caisse Régionale en vertu de l'autorisation de rachat par la Caisse Régionale de ses propres CCI faisant l'objet de la huitième résolution ou d'autorisations ultérieures, dans la limite de 10 % du nombre de CCI composant le capital par période de vingt-quatre (24) mois à compter de la présente assemblée ;
2. à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des CCI annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

La présente autorisation est donnée pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de ce jour au conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue d'annuler les actions, de rendre définitives la (ou les) réduction(s) de capital, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélatrice des statuts et, généralement, de faire le nécessaire.

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir tous dépôts, formalités et publications qui seront nécessaires.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITULAIRES

<p>ERNST & YOUNG et Autres représenté par Philippe DUCHENE Tour Oxygène 10/12 Bd Marius Vivier Merle 69393 LYON</p>	<p>FIDUREL représenté par Gérard FOUREL 8 Rue Jean Monnet 26000 VALENCE</p>
--	--

SUPPLEANTS

<p>PICARLE ET ASSOCIES Faubourg de l'Arche 11 Allée de l'Arche 92037 PARIS LA DEFENSE</p>	<p>CABINET BBM & ASSOCIES Représenté par Alain BRET 4 Rue Paul V. Perrin 38171 SEYSSINET PARIZET</p>
--	---

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud
Rhône-Alpes**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes

FIDUREL

ERNST & YOUNG et Autres

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud
Rhône-Alpes**
Exercice clos le 31 décembre 2011

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

FIDUREL
8, rue Jean-Monnet
26000 Valence
S.A.R.L. au capital de € 10.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Grenoble

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius-Vivier-Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Caisse régionale à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 15 de l'annexe, votre Caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre Caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre Caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.12 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Valence et Lyon, le 9 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

FIDUREL

ERNST & YOUNG et Autres

Gérard Fourel

Philippe Duchêne

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud
Rhône-Alpes**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes

FIDUREL	ERNST & YOUNG et Autres
8, rue Jean-Monnet	Tour Oxygène
26000 Valence	10-12, boulevard Marius-Vivier-Merle
S.A.R.L. au capital de € 10.000	69393 Lyon Cedex 03
	S.A.S. à capital variable
Commissaire aux Comptes	Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie	Membre de la compagnie
régionale de Grenoble	régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Valence et Lyon, le 9 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

FIDUREL

ERNST & YOUNG et Autres

Gérard Fourel

Philippe Duchêne

FIDUREL

ERNST & YOUNG et Autres

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud
Rhône-Alpes**
Exercice clos le 31 décembre 2011

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

<p>FIDUREL</p> <p>8, rue Jean-Monnet 26000 Valence S.A.R.L. au capital de € 10.000</p> <p>Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Grenoble</p>	<p>ERNST & YOUNG et Autres</p> <p>Tour Oxygène 10-12, boulevard Marius-Vivier-Merle 69393 Lyon Cedex 03 S.A.S. à capital variable</p> <p>Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles</p>
---	--

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe, votre Caisse régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre Caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre Caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre Caisse régionale.
- Votre Caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Valence et Lyon, le 9 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

FIDUREL

ERNST & YOUNG et Autres

Gérard Fourel

Philippe Duchêne

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL

SUD RHONE-ALPES

Siège social : 15-17, rue Paul Claudel – 38000 Grenoble

402 121 958 RCS GRENOBLE

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET LES ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2011**

**ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, Boulevard Marius Vivier Merle
69393 LYON Cedex 03**

**Fidurel
8, avenue Jean Monnet
26000 VALENCE**

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, Boulevard Marius Vivier Merle
69393 LYON Cedex 03

S.A.S. à capital variable

Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

Fidurel
8, avenue Jean Monnet
26000 VALENCE

S.A.R.L. au capital de 10 000 €

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
SUD RHONE-ALPES**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET LES ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Convention et engagements autorisés depuis la clôture de l'exercice

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société. Square Habitat SUD RHONE-ALPES

Personnes intéressées : Messieurs Gaillard, Sauvajon et Rouchon.

Objet : abandon de compte courant.

Votre Caisse Régionale a consenti au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 au profit de sa filiale Square Habitat SUD RHONE-ALPES, un abandon partiel de son compte courant pour un montant de 678.000 euros.

Date d'autorisation : séance du conseil d'administration du 27 janvier 2012.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention et engagement suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Objet : avance en compte courant non rémunérée.

L'avance en compte courant consentie par la Caisse Régionale à sa filiale Square Habitat SUD RHONE-ALPES durant l'exercice écoulé, n'a pas été rémunérée. Le solde du compte courant au 31 décembre 2011 s'élève à 4.032.375 euros.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de la convention et engagement suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Objet : clause de retour à meilleure fortune.

Votre Caisse Régionale a consenti en 2008 au profit de sa filiale Square Habitat SUD RHONE-ALPES, un abandon de compte courant de 5.000.000 euros assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. Cette clause n'a pas trouvé à s'appliquer sur l'exercice 2011.

Lyon et Valence, le 9 mars 2012

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Fidurel

Philippe DUCHENE

Gérard FOUREL

FIDUREL

ERNST & YOUNG et Autres

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud
Rhône-Alpes**

Assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2012

**Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital par
annulation de certificats coopératifs d'investissement achetés**

FIDUREL
8, rue Jean Monnet
26000 Valence
S.A.R.L. au capital de € 10.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Grenoble

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes

Assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation de certificats coopératifs d'investissement achetés

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la vérification des informations figurant dans le rapport du conseil d'administration et relatives à la réduction du capital envisagée.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'opération d'achat par votre caisse régionale, dans la limite de 10 % du nombre de certificats coopératifs d'investissement composant son capital, de ses propres certificats coopératifs d'investissement, décidée par votre conseil d'administration dans des conditions identiques à celles prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre conseil d'administration vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre caisse régionale de ses propres certificats coopératifs d'investissement, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % du nombre de certificats coopératifs d'investissement composant son capital, par période de vingt-quatre mois, les certificats coopératifs d'investissement ainsi achetés.

Il nous appartient de nous prononcer sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Notre intervention a été effectuée selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nos travaux ont consisté à vérifier la conformité des informations données dans le rapport du conseil d'administration sur le projet envisagé avec les dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre caisse régionale, de ses propres certificats coopératifs d'investissement.

Valence et Lyon, le 9 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

FIDUREL

ERNST & YOUNG et Autres

Gérard Fourel

Philippe Duchêne

Achats et ventes de CCI intervenus au cours de l'exercice 2011
dans le cadre d'un programme de rachat

**Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres
du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011**

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 31 décembre 2010 : 7.98 % du nombre de CCI et 1.42 % du nombre de titres composant le capital

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0

Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2011: 65 864 CCI (dont 6.582 détenus au travers du contrat de liquidité et 59 282 au titre du programme de rachat)

Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2011 : 6 518 911 €

Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2011 : 5 815 791 €

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Période allant du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011				
Nombre de titres	20 045	5 103		
<i>Dont contrat de liquidité</i>	5 916	5 103		
Cours moyen de la transaction	106,83	109,88 €		
Montants (en €)	2 141 407 €	560 828 €		
			NEANT	NEANT



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES

SOCIETE COOPERATIVE à CAPITAL VARIABLE

Au capital actuel de 70 658 206.25 euros

Siège social : 15-17, rue Paul Claudel - 38100 GRENOBLE

402 121 958 RCS GRENOBLE

DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

Ce document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 211-1-1 du règlement général de l'AMF.

Le Document annuel d'information ci-dessous recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011 par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

Dates de publication	Nature des documents
----------------------	----------------------

1. Prospectus et notes d'opérations

Publiés sur le site de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes (www.ca-sudrhonealpes.fr) et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org)

13/07/2011	Prospectus AMF 2011
19/12/2011	Prospectus AMF 2011 Complément

2. Communiqués

Publiés sur le site de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes (www.ca-sudrhonealpes.fr), sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou par le diffuseur agréé (www.hugingroup.com)

07/01/2011	Bilan du 2 ^{ème} semestre 2010 du Contrat de liquidité CRCAM Sud Rhône Alpes CCI
28/01/2011	Communiqué financier sur les résultats de la Caisse Régionale au 31 décembre 2010
11/03/2011	Mise à disposition du rapport du Président au Conseil d'administration Exercice 2010
01/04/2011	Descriptif détaillé du programme de rachat de Certificats Coopératifs d'Investissement
18/04/2011	Rapport financier annuel 2010
18/04/2011	Communiqué sur la mise en paiement des dividendes
19/04/2011	Communiqué de mise à disposition du rapport financier annuel 2010
13/05/2011	Information financière trimestrielle au 31 mars 2011
10/06/2011	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
11/07/2011	Bilan du 1er semestre 2011 du Contrat de liquidité CRCAM Sud Rhône Alpes CCI
26/07/2011	Information financière semestrielle au 30 juin 2011

25/08/2011	Rapport financier semestriel 1 ^{er} semestre 2011
29/08/2011	Communiqué de mise à disposition du rapport financier semestriel 1 ^{er} semestre 2011
21/10/2011	Information financière trimestrielle au 30 septembre 2011

3. Autres publications

Publiés sur le site de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes (www.ca-sudrhonealpes.fr), sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou par le diffuseur agréé (www.hugingroup.com)

11/03/2011	Rapport du Président du Conseil d'administration à l'assemblée générale au titre de la loi de sécurité financière (LSF) Exercice 2010
22/11/2011	Avenant au contrat de liquidité

4. Publications effectuées au BALO

Publiées également sur le site de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes (www.ca-sudrhonealpes.fr)

07/02/2011	BALO N°16 Situation trimestrielle au 31 /12/2010
25/02/2011	BALO N°24 Convocation AG du 29 mars 2011 : ordre du jour + projet de résolutions
09/05/2011	BALO N°55 Situation trimestrielle au 31 mars 2011
11/05/2011	BALO N°56 Avis d'approbation des comptes
08/06/2011	BALO N°68 Additif à la publication du 11 mai 2011
12/08/2011	BALO N°96 Situation trimestrielle au 30 juin 2011

PUBLICITE DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des commissaires aux comptes du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

En EURO HT	ERNST & YOUNG		% N	% N-1	FIDUREL		% N	% N-1
Audit :	2011	2010			2011	2010		
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	111 791	117 675	54%	54%	96 591	101 675	46%	46%
- Missions accessoires	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Sous-total	111 791	117 675	54%	54%	96 591	101 675	46%	46%
Autres prestations :								
- Juridique, fiscal et social	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
- Technologie de l'information	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
- Audit interne	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
- Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Sous-total	0	0	0	0%	0	0	0%	0%
Total	111 791	117 675	54%	54%	96 591	101 675	46%	46%



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES
SOCIETE COOPERATIVE à CAPITAL VARIABLE
Au capital actuel de 70 658 206.25 euros
Siège social : 15-17, rue Paul Claudel - 38100 GRENOBLE
402 121 958 RCS GRENOBLE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2011

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels du 31 décembre 2011 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Grenoble
Le 27 janvier 2012

Christian ROUCHON
Directeur Général